

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37^e SEANCE

Séance du Mercredi 30 Juin 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2024).
2. — Modification de l'ordre du jour (p. 2024).
3. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 2024).
4. — Candidatures à un organisme extraparlamentaire (p. 2024).
5. — Approbation du VII^e Plan de développement économique et social. — Discussion d'un projet de loi (p. 2024).
Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social.
6. — Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes (p. 2027).
MM. Désiré Arnaud, premier président de la Cour des comptes ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
7. — Approbation du VII^e Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2028).
Discussion générale : MM. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Jacques Chirac, Premier ministre ; Baurice Blin, rapporteur pour avis de la commission des finances.
Suspension et reprise de la séance.
8. — Nominations à un organismes extraparlamentaire (p. 2038).
9. — Statut général des fonctionnaires. — Adoption d'un projet de loi en troisième lecture (p. 2039).
Discussion générale : MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat à la fonction publique.
Art. 1^{er} et 2. — Adoption (p. 2039).
Adoption du projet de loi.
Suspension et reprise de la séance.

10. — Conférence des présidents (p. 2040).
11. — Missions d'information (p. 2040).
12. — Protection sociale de la famille. — Adoption des conclusions d'une commission mixte paritaire (p. 2041).
Discussion générale : M. André Bohl, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire ; Mme Simone Veil, ministre de la santé.
Art. 2, 2 bis, 15 et 22. — Adoption (p. 2042).
Adoption du projet de loi.
13. — Approbation du VII^e Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2042).
Suite de la discussion générale : MM. Jean de Bagnoux, président de la commission des affaires culturelles ; André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Raymond Brun, Jean-François Pintat, Joseph Raybaud.
PRÉSIDENTE DE M. GEORGES MARIE-ANNE (p. 2052).
Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Robert Schmitt.
PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER (p. 2055).
MM. Auguste Amic, Louis Jung, Marcel Gargar, Maurice Schumann, Charles Ferrant, Georges Marie-Anne, Joseph Yvon.
Renvoi de la suite de la discussion.
14. — Transmission d'un projet de loi (p. 2063).
15. — Déposition d'une proposition de loi (p. 2063).
16. — Clôture de la session (p. 2063).
M. le président.
17. — Ordre du jour (p. 2064).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures vingt minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement) a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat, et en accord avec la commission des lois, le Gouvernement ajoute le texte suivant à l'ordre du jour prioritaire d'aujourd'hui :

Mercredi 30 juin 1976 : troisième lecture du projet de loi modifiant l'ordonnance relative au statut général des fonctionnaires.

L'ordre du jour de la présente séance est donc complété conformément à la demande du Gouvernement.

— 3 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. Edgard Pisani, considérant les difficultés que l'établissement thermal et la station de Bourbonne-les-Bains ont connues du fait de la concession passée que l'Etat a d'ailleurs dû résilier ;

Considérant les travaux importants prévus dans l'établissement, mais aussi les difficultés auxquelles se heurte la définition de ces travaux ;

Considérant les services que les eaux de Bourbonne-les-Bains peuvent rendre dans la lutte contre certaines affections de type rhumatismal et dans la réhabilitation des traumatismes et des fractures, si nombreux aujourd'hui ;

Considérant le rôle important que le développement global de la station peut jouer dans l'expansion de la région rurale dont elle est le centre,

Demande à Mme le ministre de la santé :

1. S'il ne lui paraît pas urgent de définir avec précision le programme d'utilisation des eaux de Bourbonne-les-Bains, dans le cadre d'une politique nationale d'équipement sanitaire ;

2. S'il ne lui paraît pas nécessaire de définir, à partir de cette première étude, un programme rigoureux d'investissements sur domaine public à entreprendre dans le cadre du VII^e Plan ;

3. S'il ne lui paraît pas convenable, à partir de ces décisions, de demander aux collectivités et administrations locales, départementales et régionales et aux institutions sociales intéressées d'établir un programme de réalisations capable d'assurer pour les curistes et pour la région la meilleure utilisation possible de la ressource thermale ;

4. S'il ne lui paraît pas anormal de mettre en adjudication l'exploitation d'un élément du domaine public dans lequel la puissance publique s'est engagée à faire de nouveaux investissements et qui peut jouer un rôle important en matière de santé publique et d'aménagement régional ;

5. Si même il ne lui paraît pas choquant de mettre cet élément du domaine public en adjudication au moment où, du fait du concessionnaire déchu, il subit une évidente moins-value

et à la veille du jour où, du fait des investissements publics, cet élément du domaine est susceptible d'acquérir une plus-value importante.

Il lui demande si, en définitive, une solution publique ou d'économie mixte ne devrait pas être recherchée, qui embrasse l'ensemble des problèmes ainsi esquissés. (N^o 234)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 4 —

CANDIDATURES A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle au Sénat que M. le secrétaire

M. le président. Je rappelle au Sénat que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de procéder à la désignation de deux membres pour le représenter au sein du conseil supérieur de la coopération, dont la composition a été modifiée par le décret n^o 76-356 du 20 avril 1976.

La commission des affaires économiques et la commission des affaires sociales ont fait connaître à la présidence qu'elles proposaient, la première la candidature de M. Croze, la seconde celle de M. Souquet.

Les candidatures ont été affichées.

Elles seront ratifiées, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

— 5 —

APPROBATION DU VII^e PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social. [N^{os} 374, 375, 376, 377, 378 (1975-1976).]

(En application du chapitre V de l'instruction générale du bureau, le délai limite fixé par la conférence des présidents pour le dépôt des amendements à ce projet de loi a été reporté à l'ouverture de la discussion générale, le rapport n'ayant pu être distribué le mardi 29 juin 1976, à midi.)

Avant d'ouvrir la discussion, je dois vous informer que j'ai reçu de M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social, la lettre suivante :

« Paris, le 1^{er} juin 1976,

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil économique et social demande, conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, que Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social, puisse exposer devant le Sénat l'avis émis par le Conseil dans sa séance du 19 mai 1976 sur « Le VII^e Plan de développement économique et social ».

« Mme Devaud sera à la disposition du Sénat pour présenter l'avis du Conseil à la date fixée pour la discussion de ce projet à l'ordre du jour du Sénat.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : GABRIEL VENTEJOL. »

Conformément à l'article 69 de la Constitution et à l'article 42 de notre règlement, huissiers, veuillez introduire Mme Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.

(Mme le rapporteur est introduite avec le cérémonial d'usage.)

Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 4, du règlement, le représentant du Conseil économique et social expose devant le Sénat l'avis du Conseil avant la présentation du rapport de la commission saisie au fond.

D'autre part, le représentant du Conseil économique et social a accès à l'hémicycle pendant toute la durée de la discussion en séance publique. A la demande du président de la

commission saisie au fond, la parole lui est accordée pour donner le point de vue du Conseil sur tel ou tel amendement ou sur tel ou tel point particulier de la discussion.

La parole est à Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.

Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est avec une certaine émotion que je retrouve cette tribune qui m'a été familière pendant douze années de ma vie parlementaire...

M. le président. Le Sénat n'a pas oublié, madame.

Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social. ... et d'où vous-même, monsieur le président, avez brillamment, autrefois, rapporté le budget de la nation. C'est aussi avec émotion que je revois, ici et là, sur différents bancs de cette assemblée, des visages connus, et je suis heureuse de les saluer avec sympathie. (Applaudissements.)

Il me semble ne pas avoir cessé d'appartenir à cette noble maison où l'amour du travail bien fait et le sentiment de l'Etat sont la règle dominante.

Aujourd'hui, c'est comme mandataire du Conseil économique et social que j'ai l'honneur de m'adresser à vous, avec le mandat précis de vous commenter l'avis qu'il a été appelé à formuler sur le VII^e Plan. J'essaierai d'être aussi fidèle et aussi brève que possible.

Comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, je présenterai deux remarques préalables. La première porte sur la matière du débat. Vous êtes saisi d'un texte modifié par certains amendements inspirés soit par le Conseil économique et social, soit par l'Assemblée nationale, le Conseil économique et social n'ayant pas eu à en connaître. Je me bornerai à vous rapporter son avis sur le texte qui lui a été soumis.

Ma seconde remarque vise plus particulièrement les représentants du Commissariat général du Plan qui sont ici. Quelles que soient les critiques que j'aurai à formuler, à aucun moment ne seront mises en doute la qualité et la valeur des travaux du Commissariat général du Plan auxquels le Conseil économique et social se plaît toujours à rendre hommage.

Je sais que votre rapporteur et vos rapporteurs pour avis vous exposeront en détail l'économie du projet. Je me contenterai donc de vous présenter les observations et les propositions du Conseil économique et social.

L'avis sur le VII^e Plan a été voté à une forte majorité par le Conseil économique et social : 123 voix pour, 29 voix contre et 18 abstentions sur 170 votants. Ont voté contre quatorze représentants de la C.F.D.T., douze de la C.G.T. et trois de la C.F.T.C. Se sont abstenus : sept représentants des organismes familiaux, quatre du groupe de l'agriculture, quatre de la coopération, deux du groupe des activités diverses, un du groupe des personnalités d'outre-mer et de la zone franc.

Un personnage illustre, qui a vécu autrefois dans cette maison, a écrit quelque part : « La nature des affaires de l'Etat requiert que celui qui est attaché aux affaires publiques mérite souvent pour prévoir ce qui peut arriver et tracer des plans qui permettent au présent d'être joint à l'avenir sans dommage. »

C'était en quelque sorte, trois siècles avant la lettre, par le cardinal de Richelieu, la justification du Plan. Mais ce personnage n'imaginait certainement pas les turbulences conjoncturelles et les contradictions de situations dans lesquelles le VII^e Plan prendrait un jour naissance.

Le Conseil économique et social a regretté que le projet de VII^e Plan porte ainsi la marque d'une certaine ambiguïté engendrée à la fois par le climat de crise dans lequel ont été envisagées les hypothèses de départ et par le redressement économique constaté ensuite, depuis le second semestre de 1975.

Est-il nécessaire de rappeler que j'ai parlé de crise ? Le Conseil économique et social est d'accord avec les auteurs du Plan pour constater que le monde connaît, à l'heure actuelle, une période de rupture des tendances, tant sur le plan purement économique — quadruplement du prix de l'énergie, augmentation du prix des matières premières — que sur le plan démographique — les déséquilibres s'accroissent entre les pays en voie de développement, où la démographie est galopante, et nos pays industrialisés, où la chute de la natalité est de plus en plus grave — ou que

sur le plan psychologique et social. Personne, en effet, ne saurait nier les difficultés que rencontre l'esprit humain pour s'adapter à la rapidité du progrès technique et les déséquilibres sociaux et psychologiques qui s'ensuivent.

C'est pourquoi, en dépit des réserves importantes, que j'aurai à exprimer, je dois apporter l'accord du Conseil économique et social sur un certain nombre de points et vous indiquer les aspects du projet que nous avons jugés positifs.

Le premier point concerne ce que je pourrais appeler la philosophie du Plan.

Les deux cibles choisies d'entrée de jeu modifient le processus habituel. D'ordinaire, on allait de l'économie à l'homme. Ici, au moins dans l'exposé, c'est l'homme qui est au centre du débat dans la recherche du plein et du meilleur emploi et dans l'amélioration de la vie quotidienne des Français par la réduction des inégalités, l'aménagement équilibré du territoire, la création d'équipements collectifs, etc.

Cette volonté de qualité et d'amélioration de la vie exigera une croissance forte, soutenue et régulière.

Le Conseil économique a jugé réaliste le taux de croissance de 5,7 p. 100 qui a été retenu. Ni trop fort, pour éviter la surchauffe et l'inflation ou les à-coups conjoncturels trop brutaux, ni trop faible, il a semblé répondre aux nécessités du moment.

Le Conseil économique et social s'est d'ailleurs félicité, à l'inverse de ce qui a pu être dit dans d'autres enceintes, de ne point trouver, cette fois, trop de chiffres tout au long du projet. Il l'avait d'ailleurs souhaité dans l'un de ses avis précédents. La discrétion du Plan, en l'occurrence, est une marque de prudence que justifie l'incertitude générale.

Le Conseil économique et social, dans une étude sur la planification française, avait précédemment estimé que le Plan était un instrument à la fois d'orientation et de pédagogie beaucoup plus que de mathématiques. Il ne jugeait pas utile de mentionner un certain nombre de chiffres que les événements risquaient de contredire par la suite. Il remplit son office lorsqu'il est suffisamment détaillé pour inciter à l'action selon une orientation donnée.

Le Conseil économique et social a bien évidemment reconnu la nécessité de tout mettre en œuvre pour maîtriser l'inflation, pour ramener la progression de la hausse des prix au niveau de celle que connaissent nos principaux partenaires.

En effet, il ne pourrait être question de conduire une politique d'échanges, indispensable à notre expansion, si devait se poursuivre la hausse accélérée des prix que nous avons connue au cours des mois passés et que nous connaissons encore.

Notre assemblée a spécialement apprécié l'innovation méthodologique que constitue la définition de vingt-cinq programmes d'action prioritaires insérés dans le Plan. En effet, à maintes reprises, elle a souhaité qu'existât un lien quasi organique entre le Plan et le budget, entre, si je puis dire, le conjoncturel et le moyen terme. Elle espère qu'en dépit de leur très grande modestie et bien que leur financement ne soit que partiellement assuré, ces plans d'action prioritaires pourront, selon une expression employée à l'Assemblée nationale par M. le ministre de l'économie et des finances, « réconcilier le budget et le Plan — tout au moins, espérons-le. »

En résumé, notre assemblée a considéré que le projet du VII^e Plan comportait des orientations intéressantes, qu'il était courageux dans certaines de ses analyses, généreux dans sa philosophie et qu'il essayait d'être novateur dans sa méthodologie.

Voilà pour la partie positive.

Il nous faut, malheureusement, reconnaître que le VII^e Plan, tel qu'il nous est présenté, ne comporte pas des moyens à la mesure de ses ambitions, que ses hypothèses sont relativement fragiles et que l'on peut regretter les graves lacunes qu'il comporte.

Je relèverai, si vous le voulez bien, quelques-unes de ces hypothèses particulièrement vulnérables.

Le rétablissement de l'équilibre de notre balance des paiements implique pour notre balance commerciale, en 1980, un excédent de dix milliards de francs et il suppose un développement du commerce mondial au taux de 8 p. 100 l'an.

Ce sont là des hypothèses ambitieuses. Nous pouvons redouter, par exemple, que la reprise n'entraîne un fort mouvement d'inflation sur le plan mondial et que nos partenaires n'adoptent des

mesures de protection de leurs marchés, qu'à l'intérieur du Marché commun ils ne se livrent à des pratiques fort peu conformes à l'esprit du traité de Rome, enfin que, sur le plan général, ne soient manipulés les taux de change. Et puis, n'est-il pas dangereux de vouloir faire étroitement dépendre notre expansion de la volonté de nos clients étrangers ?

Le projet du VII^e Plan prévoit également, pour 1980, une consommation d'énergie de 205 millions de tonnes d'équivalent-pétrole et, pour couvrir nos importations en ce domaine, une dépense qui devrait être inférieure à 76 milliards de francs. Le Conseil économique et social pense que cette hypothèse n'est pas conciliable avec le taux de croissance retenu.

Il estime également qu'est trop ambitieuse l'hypothèse d'accroître nos exportations de cinq points par rapport à la production intérieure brute alors qu'il sera sans doute difficile de dépasser la barre des quatre points.

Enfin, s'agissant du financement de la croissance, le projet de VII^e Plan envisage de faire essentiellement appel à l'épargne privée, en maintenant son taux à 17 ou 18 p. 100. Certes, au cours des derniers mois, en raison de la constitution d'une épargne de précaution que justifiait une vive inflation, ce taux a été atteint, mais est-on sûr qu'au cours des prochains mois la tendance à l'épargne se maintiendra au même niveau ?

Encore faudrait-il que cette épargne longue soit mieux rémunérée ! De plus, si le taux des prélèvements obligatoires doit s'accroître, comme le Plan le prévoit, de 40,8 à 43,3 p. 100, cette augmentation sera-t-elle compatible avec un haut niveau de l'épargne ?

L'objectif prioritaire — nous l'avons souligné — est le plein emploi. En 1980, 1 100 000 emplois devraient être créés dont 250 000 dans l'industrie, ce qui permettrait, en ce domaine, d'en revenir à peu près au chiffre de 1974, et 400 000 dans l'administration.

Les budgets de 1976 et de 1977 — c'est-à-dire des deux premières années d'exécution du Plan — ne nous laissent qu'un espoir très modeste quant à la création effective de ces 400 000 emplois. D'ailleurs, ne conviendrait-il pas de remettre un peu d'ordre dans la fonction publique avant de créer de nouveaux emplois ? Lorsque l'on sait que les auxiliaires, les vacataires et les contractuels attendent, par milliers, une titularisation et la sécurité de leur emploi, on peut se demander si ces 400 000 emplois permettront de régulariser des situations existantes ou seront réellement des emplois nouveaux.

Restent de 800 000 à 850 000 emplois pour le tertiaire. Cette hypothèse peut paraître risquée.

Par contre, le Plan est quelque peu modeste quant aux emplois qui pourraient être décelés sur tout le territoire français parmi les entreprises artisanales. Les artisans annoncent 200 000 possibilités d'emplois. Il est vrai que, sur ce point, les jeunes sont fort mal informés et pas du tout formés.

Quoi qu'il en soit, la création de 1 100 000 emplois n'apporterait pas de solution totale, car le nombre des demandes se situeraient encore à un niveau élevé, de l'ordre de 500 000 à 600 000.

D'autres réserves, plus grandes peut-être, concernent l'inadéquation des moyens à la politique et certaines carences touchant à des domaines fondamentaux.

La maîtrise de l'inflation a été définie comme une nécessité absolue et la condition *sine qua non* du succès du Plan. Seulement, comment parvenir à un taux d'inflation inférieur à 6 p. 100 en 1980 alors que les résultats du premier semestre 1976 sont encore si inquiétants ?

Nous nous rendons fort bien compte que nous ne sommes pas complètement maîtres de la situation. Qu'il s'agisse de l'inflation sur le plan mondial ou du désordre monétaire international, ces éléments échappent à notre action.

Mais le Plan est explicite au sujet des moyens qui sont à notre portée. Il invoque le consensus général et fait appel à la raison des Français. Nous souhaiterions nous-mêmes vivement que cela suffise, d'autant plus que le Conseil économique et social a souvent manifesté son hostilité à toute politique des revenus qualifiée de politique de police des salaires en raison de la méconnaissance flagrante dans notre pays des revenus et des patrimoines. Mais peut-on réellement espérer que la raison reviendra aux Français ? Peut-on maîtriser efficacement les revenus et les prix alors que la situation du premier semestre de 1976 révèle à l'évidence que le comportement des agents demeure inchangé ?

Selon quels critères seront modérées les dépenses de l'Etat et assainies les finances publiques ? Quelle politique sélective de crédit a-t-on l'intention de pratiquer ? Comment entend-on lutter contre les ententes ? Comment envisage-t-on d'empêcher la concurrence entre certains établissements de crédit, qui a été génératrice d'inflation au cours du VI^e Plan ? Autant de questions qui sont encore sans réponse et sur lesquelles nous aurions aimé trouver des précisions dans le VII^e Plan.

Le flou est aussi grand en ce qui concerne la politique industrielle, que l'on veut certainement dynamique, mais dont on ne définit pas suffisamment la nature.

L'industrie doit connaître, entre 1975 et 1980, une croissance régulière de 7,2 p. 100 l'an.

Certes, le texte soumis au Conseil économique et social a été amélioré et comporte quelques précisions supplémentaires, mais celles-ci sont encore trop insuffisantes en ce qui concerne la stratégie industrielle et les critères de sélectivité qui doivent être retenus en matière d'investissements productifs.

Il conviendrait de définir la politique à suivre quant à la localisation des industries de première transformation des matières premières importées, à la mise en œuvre de grands projets non évoqués par le Plan, à la taille optimale des entreprises, à la création de filiales et au « suivi » des fabrications à l'étranger, à la situation des personnels français à l'étranger et à la sécurité de leur emploi à leur retour, à la manière de développer l'esprit d'innovation et d'entreprise, etc.

Nous trouvons peu d'orientations également à propos des échanges. Deux programmes d'action prioritaire, notamment le programme d'action n° 9, qui concerne l'accompagnement de l'exportation, ne suffisent pas à définir une véritable politique d'échanges.

Le Conseil économique et social a souligné la nécessité de plans concertés avec les pouvoirs publics pour promouvoir des industries de technologie avancée, des industries de pointe, des industries de biens d'équipement susceptibles à la fois de favoriser les exportations et de réduire les importations.

Le Conseil économique et social a insisté sur la nécessité de porter une attention particulière à tout ce qui pourrait être fait en matière de services — notamment en ce qui concerne les formations, les techniques de gestion, la santé, dont la demande a été souvent négligée — ainsi qu'à ce qu'on est accoutumé d'appeler les « invisibles », c'est-à-dire, par exemple, le tourisme, les assurances, les transports maritimes, qui pourraient constituer à la fois des ressources importantes à l'exportation et des économies à l'importation.

Un effort spécial — ce point n'est pas suffisamment souligné dans le Plan — devrait être fait également pour la reconquête du marché intérieur, ce qui permettrait aussi d'économiser nos devises et de rééquilibrer notre balance des comptes.

Dois-je, dans cette assemblée, insister sur la politique d'aménagement du territoire qui est, je le suppose, un de vos soucis essentiels ? Une incertitude existe, à cet égard, sur la nature des liens entre les programmes nationaux et les programmes d'initiative locale et régionale qui doivent les compléter.

La consultation des régions s'achève, lit-on dans le VII^e Plan, et les programmes seront définitivement mis au point à l'automne. Mais selon quels critères et quelles priorités se fera leur mise en œuvre ? Comment s'articuleront les décisions nationales et les décisions locales ou régionales ?

En fonction de quels objectifs seront utilisés les vingt milliards de francs des programmes d'action prioritaires qui ont été réservés au financement des programmes d'initiative locale et régionale ? Ne seraient-ils pas affectés à des opérations déjà entamées ? (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

L'engagement moral pris par le Gouvernement en ce qui concerne les programmes d'action prioritaires constitue, en vérité, une garantie d'exécution, bien qu'aucune contrainte ne puisse être exercée pour que le financement annuel de ces programmes soit assuré.

Le Conseil économique et social a surtout souligné l'incertitude de ce financement lorsqu'il est assuré partie par l'Etat et partie par les collectivités locales ou par les établissements publics. Là aussi, on peut se demander comment s'ajusteront les financements, comment seront synchronisées les actions, mêmes dirigées par un ministère maître d'œuvre.

De plus, aucun échéancier n'a été fixé. Ce qui est plus grave, c'est qu'un échéancier annuel avait été envisagé dans le projet initialement présenté au Conseil économique et social. Il a disparu entre celui-ci et l'Assemblée nationale, et l'amendement qui l'a supprimé ne provient pas de notre assemblée, je vous l'assure.

On peut redouter, dans ces conditions, que l'absence d'échéancier n'entraîne l'absence de réalisations.

Il n'est pas question non plus d'échéancier pour la politique relative à la situation de l'emploi. Cependant, la conjoncture démographique est particulièrement favorable, dans cette période d'exécution du VII^e Plan, à la solution de problèmes comme la réduction de la durée du travail ou l'aménagement de la retraite.

La création des 1 100 000 emplois — dont nous avons souligné l'incertitude — ne peut pourtant résulter que d'une politique très volontariste dans un délai très rapproché. Espérons que l'on saura profiter de cette conjoncture démographique favorable pour au moins amorcer des solutions.

Il n'existe pas non plus d'échéancier pour mener la politique de réduction des inégalités qui avait été traitée d'une manière très exhaustive dans le rapport sur les orientations préliminaires du VII^e Plan mais sur laquelle le présent projet est beaucoup plus discret.

Les inégalités de situation sont réglées en partie par la revalorisation progressive des bas salaires, mais elles doivent être réduites encore par la révision des classifications qui sont souvent inadaptées à l'évolution de l'emploi.

Quant aux inégalités de chances, elles impliquent l'amorce d'une meilleure politique de formation. Ne mettra-t-on pas précisément à profit la réduction des tensions démographiques pour perfectionner les services de l'enseignement à tous les niveaux et dans toutes les disciplines ?

Je pense notamment aux enseignants dont le Conseil économique et social a souligné, à plusieurs reprises, combien il était nécessaire d'améliorer la formation initiale — afin qu'elle soit mieux adaptée aux tâches qui les attendent — et d'organiser leur formation permanente, et cela dans tous les ordres d'enseignement sans la limiter aux maîtres de l'enseignement technique, puisqu'ils sont les seuls à ne pas bénéficier de cette formation permanente alors qu'ils sont précisément chargés de dispenser la formation.

La réduction des inégalités de situation implique aussi l'amélioration des conditions de travail. Le projet de loi portant approbation du VII^e Plan en tient parfaitement compte. Mais il semble avoir oublié que l'Etat est le premier des employeurs et qu'il échappe aux règles de contrôle d'amélioration des conditions de travail. Alors qu'il devrait servir de pilote à l'entreprise privée, on peut malheureusement regretter la manière dont il observe la législation sur la protection des travailleurs.

Un sénateur socialiste. Bravo !

Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan au Conseil économique et social. J'analyserai, en terminant, des lacunes qui nous ont paru particulièrement graves. Si l'on excepte, en effet, l'allusion — j'allais dire « quasi rituelle » — qui est faite à l'élargissement de l'assiette de l'impôt, à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, le Plan est particulièrement silencieux sur les réformes qu'il faudrait apporter à notre législation fiscale. Au cours des cinq années à venir, rien ne semble prévu dans ce domaine.

Cependant, lorsque nous considérons — et cela est spécialement sensible à votre assemblée, mesdames, messieurs — la situation financière, très souvent obérée, des collectivités locales, comment peut-on imaginer que cinq ans s'écoulent encore sans que leur soient assurées des ressources nouvelles ? Or, assurer des ressources nouvelles suppose qu'on procède à la refonte de notre système fiscal.

Je n'ose aller plus loin dans ce domaine, étant donné les débats récents à l'Assemblée nationale et prochains dans la vôtre.

En attendant cette réforme toujours en question, au moins serait-il nécessaire que les instruments de connaissance des revenus et des patrimoines fussent améliorés.

Je me félicite, à cet égard, des dispositions nouvelles prévues dans le texte qui vous est soumis en vue de donner au centre d'études des revenus et des coûts, le C. E. R. C., les moyens de procéder aux recherches nécessaires.

Quant à la sécurité sociale, j'en ai souvent, dans le passé, parlé à cette tribune. C'est, à mes yeux, une institution exemplaire qui a le malheur d'avoir trop bien réussi et qui, à l'heure actuelle, avec un budget d'une importance comparable à celui de l'Etat, cherche vainement à établir un équilibre difficile.

La sécurité sociale est la « laissée pour compte » du VII^e Plan. On n'y évoque que de manière allusive la répartition entre employeurs et travailleurs de l'augmentation éventuelle des cotisations, mais rien n'est dit sur la nécessité de rajeunir et d'adapter cette institution, vieille de trente ans, aux exigences de la vie moderne.

Il n'est pas possible de prétendre assainir nos finances publiques sans envisager au préalable une réforme efficace et humaine de la sécurité sociale.

De plus, au moment où, dans tous les pays industrialisés ou post-industrialisés, on s'inquiète de la chute de la natalité — notamment en France où, en moins de deux ans, la natalité a diminué de 15 p. 100 — le Plan n'envisage aucune véritable politique démographique, et nous le regrettons vivement. De même avons-nous déploré que les moyens d'exécution mis à la disposition de la politique dite « politique globale de la famille » — on m'a informé qu'une lettre rectificative avait été déposée par le Gouvernement, mais je n'en connais pas encore la teneur — ne soient pas à la mesure de ses ambitions. Le programme d'action prioritaire n° 14 a parfaitement défini cette politique et nous l'avons approuvée.

Mais le milliard de francs de crédits qui lui est affecté — 93 milliards de francs sont prévus pour les télécommunications — ne correspond en rien aux besoins exprimés.

Ces crédits devront être complétés par le concours des caisses d'allocations familiales et des collectivités locales. Le pourront-elles ? Quand ? Comment ? Sur ce point, nous n'avons aucune précision.

Je voudrais faire remarquer que le Conseil économique et social a enregistré avec intérêt la création de la nouvelle allocation parentale. Il a toutefois regretté qu'elle soit distribuée comme une allocation d'assistance, assortie d'un plafond de ressources. Il eût préféré qu'elle entrât dans le calcul du revenu imposable et qu'ainsi fût trouvée une méthode plus efficace pour corriger les inégalités, sans toutefois définir des seuils trop rigides risquant de léser certaines catégories de la population.

Il y aurait encore beaucoup à dire ; mais je m'aperçois que je me suis déjà exprimée trop longuement et, si vous le permettez, je vais maintenant conclure.

L'introduction du VII^e Plan s'achève par ces mots : « Voici maintenant le VII^e Plan. Il commence dans une crise qui n'est pas seulement de production et d'échanges, mais une crise de société, d'une part, de relations internationales, de l'autre.

« Son ambition est de recréer le consentement du plus grand nombre afin que, dans un monde plus dur, la France soit un pays à la fois plus solidaire et plus fort. »

Voilà, certes, une belle ambition, mais elle exige, pour être satisfaite, le « déblocage » de notre société.

Dans son ouvrage sur « la société bloquée », Michel Crozier conclut ainsi : « Pour le mener à bien — ce déblocage — et réaliser la coopération humaine, on ne peut se contenter de l'imagination. Il faut faire appel à d'autres vertus dont la qualité intellectuelle a été quelque peu oubliée : la patience et le courage. »

Le projet du VII^e Plan qui nous est proposé est-il propre à réveiller la patience et le courage des Français ? (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. Madame, le Sénat vous remercie par ses applaudissements.

— 6 —

DEPOT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES

M. le président. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année.

Huissier, veuillez introduire M. le premier président de la Cour des comptes.

(*M. le premier président de la Cour des comptes est introduit avec le cérémonial d'usage. Mmes et MM les sénateurs, M. le ministre se lèvent.*)

M. le président. La parole est à M. le premier président de la Cour des comptes.

M. Désiré Arnaud, premier président de la Cour des comptes. Monsieur le président, j'ai l'honneur de déposer sur votre bureau le rapport établi par la Cour des comptes durant la présente année.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le premier président.

Le Sénat vous donne acte du dépôt de ce rapport.

La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, c'est avec une satisfaction particulière que nous enregistrons, cette année, le dépôt du rapport de la Cour des comptes.

La première raison de nous réjouir tient à la date à laquelle ce rapport nous est transmis. Il fut question, un moment, de retarder ce dépôt jusqu'à la fin de l'année. Nous étions défavorables à ce report en raison des inconvénients qui en seraient résultés pour le travail parlementaire : cet important document n'aurait pas pu, notamment, être exploité pour la discussion budgétaire. Or, une importante innovation a été introduite l'an dernier : le rapport de la Cour des comptes est étudié par un rapporteur spécial de la commission des finances ; dès le début de la discussion budgétaire, nous pouvons ainsi en faire l'analyse devant le Sénat tout entier. La portée des observations de la Cour des comptes, ainsi diffusées, s'en trouve accrue.

Je tiens à dire d'ailleurs qu'un très grand nombre des observations de la Cour des comptes obtiennent maintenant satisfaction. Nous nous efforcerons, mon cher premier président, qu'il en soit ainsi de la totalité.

Il est un autre motif de satisfaction : l'excellente collaboration entre la Cour des comptes et notre commission des finances. Je tiens à remercier publiquement M. le ministre de l'économie et des finances d'avoir non seulement accepté, mais favorisé cette collaboration féconde.

Celle-ci est symbolisée par ce qui vient de se passer, la Cour des comptes devant dorénavant assurer le contrôle des entreprises publiques. Depuis la publication, le 14 juin dernier, de la loi de finances rectificative pour 1976, cette réforme est acquise. Je ne doute pas, monsieur le premier président, que pour autant que les moyens nécessaires vous soient accordés, vous mettiez en place, avec votre compétence habituelle, une organisation extrêmement efficace pour l'exercice de ce contrôle.

La commission des finances a bien voulu m'appuyer constamment dans cette délicate entreprise. Je n'aurais pu réussir sans la bonne volonté de M. Fourcade et de vous-même, monsieur le premier président, qui avez été, dans toute cette affaire, extrêmement compréhensif.

Ainsi, depuis trois ans, progressons-nous avec bonheur dans la voie d'un meilleur contrôle de l'emploi des deniers publics. C'est une tâche difficile et obscure sans doute, plus malaisée en tout cas que la méthode qui consiste à créer trop souvent de nouveaux impôts, à relever le taux des impôts existants ou à élargir leur assiette.

Face à cette tendance à l'augmentation de la pression fiscale, il apparaît de plus en plus indispensable de ne plus tolérer le mauvais emploi des crédits, les gaspillages, voire les erreurs de prévisions trop coûteuses. Telle est la noble tâche de la Cour, accomplie sous votre autorité et guidée par votre haute compétence, monsieur le premier président.

Je crois être l'interprète du Sénat tout entier en vous remerciant, vous-même et tous les magistrats de la Cour, pour le travail considérable dont le rapport que vous êtes venu nous remettre porte un éclatant témoignage. (*Applaudissements des travées socialistes à la droite.*)

M. le président. Le Sénat tout entier, monsieur le premier président, s'associe aux paroles de M. le président de la commission des finances.

Huissier, veuillez reconduire M. le premier président de la Cour des comptes.

(*M. le premier président de la Cour des comptes est reconduit avec le même cérémonial qu'à son arrivée.*)

— 7 —

APPROBATION DU VII^e PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons la discussion générale du projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social.

Avant de donner la parole au rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, j'informe le Sénat que la conférence des présidents a décidé, en application de l'article 42, alinéa 3 du règlement, de l'autoriser, à titre exceptionnel, à dépasser le temps de parole qui lui est normalement accordé par le règlement.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au moment où le Parlement est saisi du projet de VII^e Plan, n'est-il pas naturel que l'on se demande si nous ne sacrifions pas à une manière de rite incantatoire auquel chacun se soumettrait, bien que peu aient la foi ?

On parle, en effet, beaucoup du Plan pendant sa préparation. Les pouvoirs publics y font référence tandis que d'autres, bien que reconnaissant la justesse de certaines orientations, constatent la faiblesse des moyens.

Ce rite, on l'oublierait ensuite pour le retrouver à l'heure des bilans, soit que l'on ait à se réjouir des résultats enregistrés dans certains secteurs, soit, au contraire, que l'on veuille déplorer et dénoncer des insuffisances dans tel ou tel autre secteur.

Si le Plan n'était que cette sorte de cérémonie rituelle, alors on comprendrait qu'il soit peu mobilisateur. Pourtant, songeant à ce qu'il est, à ce qu'il devrait être, ne convient-il pas d'affirmer hautement qu'il marque — ou qu'il pourrait marquer — un grand moment où le pays se fixerait des objectifs ?

Sans doute peut-on regretter que la discussion du Plan vienne si tardivement, alors que la première année d'exécution est largement entamée, que la préparation du budget de la deuxième année est bien engagée, que la France va, si l'on ose dire, « se mettre au vert » ou tout au moins partir en vacances, que s'achève la session ordinaire du Parlement et que va commencer une session extraordinaire.

Votre commission des affaires économiques et du Plan a, en ce qui la concerne, examiné minutieusement le document qui lui était soumis, au cours de quinze séances de travail et d'audition, indépendamment du travail accompli par le groupe spécialisé qu'elle avait constitué.

Comment se présente donc ce VII^e Plan que nous examinons ? Disons déjà ce qu'il n'est pas : il n'est ni encyclopédique ni exhaustif. On ne peut, en effet, tout prévoir ni tout fixer pour cinq ans ; à cet égard, le sort des V^e Plan et VI^e Plan, qui butèrent sur les événements que l'on sait, conduirait — si l'on était tenté de s'y soustraire — à une réelle modestie.

Il n'est pas impératif non plus. D'ailleurs, l'expérience de certains pays qui se dotent d'une planification autoritaire est là pour démontrer à quelles péripéties elle conduit. (

Malgré toutes les difficultés de la prévision et l'incertitude de l'événement qui peut, en cours de route, amener à modifier l'allure et le cap du bateau « France » lorsqu'il a atteint la haute mer, il est nécessaire qu'un pays comme le nôtre se fixe des objectifs globaux d'ici à 1980 et qu'il précise la stratégie qu'il compte déployer.

Nous tenons à souligner la qualité des travaux préparatoires de ce plan, même si toutes les propositions des comités et commissions n'ont pas pu être retenues.

Cette élaboration marque l'avènement d'une méthode de réflexion et de projection à moyen terme extrêmement intéressante.

Ajoutons qu'en ce qui concerne la régionalisation du Plan, la consultation des régions est importante ; le débat qui va s'engager sur les programmes d'action prioritaires provenant d'initiatives régionales ou locales va permettre de poursuivre cette consultation.

Je voudrais formuler une autre observation de forme, qui rejoindra une observation de fond : votre commission souligne la qualité de la présentation de ce plan, qu'elle considère comme remarquable. On trouve là un style nouveau, clair, et une orientation nouvelle puisque, pour la première fois, d'une manière parfaitement démonstrative, il ne s'agit plus seulement de définir, dans un plan, une croissance, mais de donner un contenu à cette croissance en fonction des exigences nouvelles de nos populations touchant à la qualité de la vie et à la réduction des inégalités.

Quant à la stratégie, elle est prévue en deux temps. Il faut bien sortir des épreuves économiques que nous venons de traverser, et l'on comprendra que la première partie du parcours soit une période de consolidation qui ne manque pas de risques, ainsi que je le dirai tout à l'heure.

La seconde période de ce VII^e Plan devrait être celle au cours de laquelle les plus sérieuses réformes pourraient être entreprises. Mais notons dès l'abord, pour reprendre Aristote, que « le commencement est sûrement plus que la moitié du tout » et qu'en effet, de ce commencement dépendra le succès ou l'échec du VII^e Plan.

Les moyens d'action bien souvent seront la critique fondamentale, alors que les orientations rallieront la majorité des suffrages. Nous y reviendrons. Nous notons l'apparition d'une procédure nouvelle, intéressante, qui est celle des programmes d'action prioritaires qui regroupent en fait des actions législatives, réglementaires, financières et qui sont, de quelque manière, bien que ce noyau soit petit, le noyau dur du Plan, ce que, en tout état de cause, les pouvoirs publics s'engagent à faire, quoi qu'il arrive, et ce que le Gouvernement sera tenu de respecter.

Ces programmes d'action prioritaires ont donc un caractère obligatoire. Ils présentent également une nouveauté car ils regroupent à la fois des crédits d'investissement et des crédits de fonctionnement. Ils sont interministériels et, là, des ministères pilotes ont été nommés. Malheureusement il est vrai qu'ils n'ont qu'une portée relativement limitée puisque l'ensemble ne recouvre que 15 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat. Il n'empêche qu'ils représentent un processus qui, s'il se développe et s'il est respecté, doit donner des moyens d'action nouveaux.

On notera, toutefois, que ces programmes d'action prioritaires comporteront, pour la plupart d'entre eux, une participation nécessaire, soit financière, soit technique, d'un certain nombre d'autres organes de l'Etat, notamment des régions, des collectivités locales, des villes. A cet égard, il est vrai qu'une marge d'incertitude demeure, tant reste confus, aussi longtemps que la clarté ne sera pas faite, l'état des rapports entre les pouvoirs publics au niveau central et nos collectivités locales, aussi longtemps qu'en ce qui concerne les compétences et les financements n'auront pas été répartis les charges et les moyens.

Avant d'examiner le Plan, permettez-moi de faire une analyse sommaire de la situation actuelle, puisque aussi bien c'est d'une situation donnée qu'il faut partir pour être réaliste. Il est bon à cet égard de rappeler qu'on a trop dit que les objectifs du VI^e Plan n'ont pas été atteints. Ils l'auraient été si la navigation était restée normale. En effet, les années 1971 et 1973 avaient donné des résultats satisfaisants et vous savez à quel point la crise de 1974 et de 1975 a tout remis en cause.

Le taux de croissance annuel moyen de notre économie n'a été que de 3,5 p. 100 au lieu des 5,9 prévus. La hausse des prix de la P. I. B. a dépassé 8 p. 100, soit plus du double des prévisions. La croissance du revenu des ménages s'est ralentie. Le taux de progression des investissements productifs a, lui aussi, été réduit de moitié.

Cette crise, vous le savez — il est inutile d'insister — a été déclenchée par de multiples causes, notamment par des causes extérieures, et en particulier par le renchérissement brutal du prix du pétrole. Aussi bien, la France s'est-elle trouvée brutalement devant un déficit de sa balance du commerce extérieur qui lui a causé les plus graves problèmes.

Dans le même temps, se confirmait la détérioration de la situation de l'emploi. A dire vrai, se développait déjà depuis 1965 un chômage que l'on peut appeler « structurel », dont on ne se souciait pas exagérément, car il était limité. Cependant, la masse de population à la recherche d'un emploi a brutalement augmenté sous les effets de la crise.

Deux phénomènes se sont produits, que le Plan a remarquablement analysés : le chômage de crise ou conjoncturel, qui a porté à un million le nombre de demandeurs d'emploi et le

chômage structurel persistant que le Plan appelle « chômage d'incohérence » et qui correspond, en effet, à l'inadéquation entre les offres et les demandes d'emplois.

Dans le même temps que se développait ce fléau du chômage, apparaissait à nouveau fortement l'un des maux endémiques de la France : l'inflation, qui n'atteint pas le taux le plus élevé que l'on puisse trouver, qui se situe dans la moyenne, mais qui est en tout cas plus forte que celle de nos principaux partenaires. A cet égard, disons — et nous y reviendrons — que l'inquiétude demeure et que c'est sans doute, quant à la fiabilité du Plan, la plus grande des inquiétudes.

Actuellement, grâce à l'effort qui a été fait par le plan de soutien de l'économie, il est exact de noter qu'une reprise particulière est enregistrée et que notamment, dans le domaine de l'emploi, le nombre des demandeurs a diminué. Mais il en reste toute de même environ 900 000, si l'on ose citer un chiffre, car il est très difficile de s'entendre dans ce domaine. Précisons que, dans ce nombre encore important, plus du quart des demandeurs ont moins de vingt-cinq ans et que 15 p. 100 d'entre eux sont demandeurs depuis plus d'un an. Force est donc de constater que, malgré une reprise que personne ne peut nier, le chômage demeure, dans notre pays, préoccupant. Il reste à un niveau élevé ; il atteint toujours un grand nombre de jeunes et touche maintenant de façon continue un certain nombre de personnes.

Notre commerce extérieur a fait un rétablissement assez exceptionnel puisqu'il connaît, pour le premier trimestre 1976, un taux de couverture de plus de 96 p. 100. Au cours de cette période on enregistre une progression de nos importations ainsi d'ailleurs qu'un développement de nos exportations industrielles. Les derniers chiffres, notamment ceux du mois d'avril, marquent encore ce progrès de nos exportations.

On peut donc espérer maintenir les exportations à leur niveau actuel et obtenir en conséquence des résultats plus intéressants en ce qui concerne l'équilibre de notre commerce extérieur.

Mais ne convient-il pas, avant d'examiner ce plan, de s'interroger sur la solidité de cette reprise, sur le danger des tensions inflationnistes qui demeurent et sur les incertitudes de la période à venir ? Il est exact que la conjoncture est aujourd'hui infiniment plus favorable qu'au moment de l'examen du rapport sur l'orientation préliminaire, mais les caractéristiques fondamentales de l'économie française ne sont pas modifiées, de sorte que les options demeurent pleinement valables.

Votre commission des affaires économiques s'est félicitée du choix d'un taux de croissance relativement élevé, 5,7 p. 100 par an. A la demande du Sénat, deux hypothèses de croissance, élaborées en fonction d'un environnement favorable ou défavorable, ont été présentées aux commissions et aux groupes de travail.

Nous approuvons que le Gouvernement ait finalement retenu de proposer une croissance forte, car il est indispensable que le Plan exprime la volonté d'agir sur le devenir de l'économie française.

Ce taux de croissance, fixé par référence à l'année 1975, permet de maintenir un rythme d'expansion comparable à celui de la période 1960-1973. D'ailleurs, notons au passage que, pour s'en tenir au chiffre de l'année 1974, ce taux ne serait que de 4,3 p. 100. Néanmoins, ce taux est supérieur de 1,5 p. 100 au taux de croissance moyen de nos principaux partenaires, et il paraît difficile d'aller plus loin.

Le point de départ du VII^e Plan étant ainsi précisé, analysons — je vous prie de m'excuser de ne pas revenir sur tous les chapitres de mon rapport écrit — les perspectives en ce qui concerne l'emploi, la réalisation des grands équilibres économiques et le nouveau contenu de la croissance.

Tout d'abord l'emploi. C'est l'objectif prioritaire du VII^e Plan. La réalisation du plein emploi sera pour beaucoup de Français un indicateur de succès ou d'échec.

Pour apprécier les prévisions et les politiques proposées par le Plan, il faut rappeler que les créations nettes d'emplois industriels entre 1971 et 1973 ont été pratiquement gommées et annihilées par la crise de 1974-1975. Cela montre que le marché de l'emploi sur le terrain industriel est étroit et difficile.

D'autres phénomènes joueront, qui vont tendre à compliquer la situation. En effet, la période 1976-1980 va enregistrer l'arrivée sur le marché du travail de classes nombreuses, nées entre 1955 et 1960, dans le temps même où, au contraire, les départs des classes creuses seront moins importants et dans le temps même où arrivent dans la vie active des jeunes qui ont — et nous nous en félicitons — un niveau de culture et de formation qui les conduisent à avoir plus d'exigences en matière de qualité d'emploi.

Voilà, à la fois par la démographie et par l'évolution de notre société, une partie de notre problème. Dès lors, on ne peut qu'approuver le Plan lorsqu'il affirme que le plein emploi suppose le meilleur emploi.

Le Plan définit des objectifs de créations d'emplois par secteur. Notons au passage, pour éviter de dire ou de laisser dire qu'il y aurait une option de fatalisme, comme si on s'était incliné devant quelque chose d'inexorable, qu'il traduit simplement une connaissance réelle des possibilités économiques et financières, et que, pour résorber avec la seule croissance en volume la totalité des chômeurs de France, il aurait fallu un taux de progression de 10 p. 100, ce qui est tout à fait inconcevable. Le taux choisi est déjà très élevé. Encore faudrait-il le tenir.

En ce qui concerne la situation par secteur, notons que, bien entendu, le nombre des actifs va baisser à nouveau dans le secteur agricole, mais moins qu'au cours du VI^e Plan — le chiffre est de 373 000 au lieu de 529 000. Cela pose un problème. Il est bien évident que la mécanisation actuelle des entreprises et des exploitations agricoles conduit les employeurs à utiliser moins de main-d'œuvre. Mais évidemment, si cette situation n'était pas compensée par d'autres politiques menées dans le secteur industriel ou artisanal, on irait à l'encontre des objectifs du Plan concernant l'aménagement du territoire. Nous reviendrons sur ce sujet.

En matière d'emplois industriels, bien des polémiques ont eu lieu. Le Plan retient la nécessité de créer de 225 000 à 250 000 emplois industriels, ce qui pratiquement d'ailleurs ne ramènerait le nombre des actifs dans ce secteur que légèrement au-dessus de ce qu'il était en 1974.

Il est vrai qu'on attend beaucoup — cela correspond à une évolution de nos sociétés modernes — du sauveur qu'est le secteur tertiaire, grand pourvoyeur d'emplois puisqu'il devrait en créer 850 000 au moins. Votre commission ne s'appesantira pas sur les petites querelles qu'elle a eues avec le comité de l'emploi qui était un peu plus sceptique qu'elle au sujet de ce chiffre. Nous notons ce dernier et nous espérons qu'il sera atteint.

Mais il faut savoir que la croissance seule n'est pas suffisante pour créer les emplois dont la France a besoin. Un certain nombre de politiques sont donc envisagées : réduire la durée du travail, aménager les conditions d'accès à la retraite, stopper l'immigration. Il faut savoir certes, que globalement cette dernière ne représente qu'un appoint mineur qui n'est pas totalement significatif, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne revêt aucune importance. Mais il convient également de savoir qu'on ne peut pas réduire la durée du travail dans de grandes proportions.

En ce qui concerne le problème de la retraite, notre pays souhaite une grande liberté de choix, mais il sait aussi qu'il lui faut garder un nombre d'actifs capables d'assurer le support de nos régimes de retraite en particulier.

Quant à l'immigration, elle a été stoppée. C'est vrai. Mais certaines faces du problème pourraient conduire à des politiques égoïstes. Il peut paraître anormal que dans un pays qui compte deux millions d'immigrés on dénombre un million de chômeurs. Mais si ces travailleurs sont là et qu'ils ont rendu de grands services à notre pays, c'est peut-être aussi parce que nous en avons besoin et que les Français refusaient d'occuper la place. Nous n'avons pas aujourd'hui le droit de nous conduire en égoïstes et en ingrats. Sans doute convient-il de limiter ce flux de migration, ce qui ne permettra d'ailleurs pas de gagner beaucoup d'emplois.

Plus déterminantes aux yeux de votre commission sont certaines actions destinées à créer des emplois là où sont les demandeurs — cela est très important — à créer des emplois nouveaux, à maintenir les emplois existants, là où sont les hommes et non pas conduire les hommes là où existent les emplois.

C'est tenir compte de ce que certains appellent une pesanteur. Mais cela présente aussi des aspects de vertu d'une tendance de nos populations accrochées à leur petite patrie.

Sans doute ne faut-il pas rêver. Certaines industries de haute technologie ou exigeant des investissements lourds auront toujours besoin de concentration. Sans doute dans ce domaine un saupoudrage industriel est-il tout à fait inconcevable.

Il n'empêche que, lorsqu'on voit la qualité de vie qui a été offerte dans nos grands ensembles autour de nos grandes villes, lorsqu'on voit le coût de l'implantation d'un travailleur dans ces villes « millionnaires », on sait fort bien que la défense de l'intérêt bien compris du pays et celle de la qualité de vie de ces travailleurs se rejoignent. Voilà donc un secteur où le plan a raison de vouloir renverser la vapeur, pour permettre que l'emploi soit mieux réparti.

A dire vrai, cela suppose deux conditions.

La première a trait aux problèmes de formation, car qui peut être assuré de pouvoir passer toute sa vie active dans le même métier, dans la même entreprise ? Il faut donc pouvoir, au cours des années, changer éventuellement de profession.

La deuxième condition est l'organisation de bassins d'emplois — il faudra y réfléchir — destinés à offrir, dans un secteur géographique relativement limité, la gamme de choix que, jusqu'à présent, seule la grande ville donnait. Il faut à ce sujet une politique des transports, qui sera sans doute à reprendre au niveau régional.

Nous insisterons particulièrement sur l'importance donnée à la revalorisation du travail manuel et aux moyens de lutter contre le chômage d'incohérence.

Il est bien évident que le succès d'une telle politique dépendra beaucoup de l'accord des partenaires sociaux, dont la liberté de négociation est réaffirmée par le Plan. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Ayant parlé de l'emploi, j'aborde maintenant mon deuxième point qui concerne les grands équilibres.

Tout d'abord, la balance des paiements, qui est aussi un objectif prioritaire du Plan. Il importe que notre commerce extérieur nous permette d'arriver à un solde positif que l'on situe, pour 1980, au niveau de 20 milliards de francs en ce qui concerne les produits agricoles et alimentaires. Nous envisagerons plus loin le problème de l'industrie.

Au cours du VI^e Plan, il faut noter que nos exportations agricoles ont représenté 18 p. 100 des exportations totales, la France devenant, malgré les déficiences du système et grâce à la politique communautaire européenne, le deuxième pays exportateur de produits agricoles dans le monde, après les Etats-Unis.

Il conviendra donc, conformément aux prévisions du Plan, de développer cette politique exportatrice de produits agricoles ou agro-alimentaires. A ce sujet, quelques questions se posent.

Nous avons constaté qu'en matière de conquête des marchés la Communauté européenne était un instrument lourd, difficile à manier et peu adéquat sur le plan international. C'est tout le problème de la conquête des pays tiers. Sans rompre les liens communautaires fondamentaux, dont les agriculteurs, même quand ils se plaignent, connaissent bien l'importance, il faut donc que des contrats libres puissent être passés entre la France et des pays tiers.

Bien sûr, cela ne va pas sans soulever des inquiétudes. Comment, par le temps qu'il fait, s'agissant d'exportations agricoles, ne pas évoquer, là aussi, la conjoncture ? C'est bien ce qui montre qu'un plan ne peut ni tout quantifier ni tout prévoir. Une sécheresse comme celle que nous connaissons actuellement est tout à fait catastrophique non seulement pour les agriculteurs qui la subissent, mais également pour tout le pays. Après une épreuve de ce genre, où seront les excédents d'exportations agricoles ? Nous nous heurtons là à une difficulté, mais il s'en produira d'autres.

Je veux faire écho à la menace que représenterait l'entrée éventuelle dans la Communauté économique européenne des pays méditerranéens, notamment sur certains marchés de fruits et légumes ou de vins. Dans cette assemblée, un certain nombre de nos collègues, sous la direction de MM. Pisani et Sordel, étudient cette question. Elle est importante.

En ce qui concerne nos échanges, l'industrie devra produire un effort considérable puisque le solde positif des échanges devrait être de l'ordre de 40 milliards de francs. Un programme

prioritaire concerne ce secteur. Des efforts devront être faits en direction des pays producteurs de pétrole, des pays du Moyen-Orient ou de l'Orient, des pays d'Afrique et d'Amérique latine. Des efforts très particuliers seront à faire, notamment pour reconquérir des secteurs que nous avons perdus, celui de la machine-outil, celui des machines agricoles — songez qu'un pays agricole comme le nôtre importe deux fois plus de machines qu'il n'en exporte — celui des camions, car il suffit de rouler sur nos autoroutes pour savoir d'où viennent les camions qui y circulent.

Nous sommes également préoccupés à la fois par les problèmes industriels et par les problèmes énergétiques. Dans le domaine énergétique, la France est tributaire de l'étranger à 75 p. 100 et, pour les matières premières industrielles, elle l'est à 85 p. 100. Au cours des quinze dernières années, la dépense énergétique de la France s'est aggravée, passant de 50 p. 100 en 1963 à 74 p. 100 en 1975, les hydrocarbures représentant à eux seuls 62 p. 100 de la consommation nationale. D'où, après le quadruplement du prix du pétrole, le déséquilibre de notre balance du commerce extérieur que vous savez et sur lequel je ne reviens pas. Actuellement, c'est sensiblement deux mois d'exportation qu'il convient de combler.

Diverses mesures peuvent être envisagées. Des économies d'énergie ? Certes, mais elles ne seraient pas très importantes dans la mesure où, voulant développer notre activité industrielle, nous consommerions plus. La stabilisation de nos exploitations charbonnières ? C'est ce que l'on peut attendre de mieux quand on connaît la pauvreté de nos ressources et la médiocrité, hélas ! de la qualité de notre charbon, sauf exception pour quelques rares bassins. L'appel aux énergies nouvelles et à la recherche, notamment en mer ? Celle-ci doit être poursuivie activement.

Il est clair néanmoins que, malgré tous ces efforts, le rôle du nucléaire dans la production d'énergie ira croissant. En 1973, il représentait 2 p. 100 ; en 1985, il devrait atteindre 25 p. 100 si, dans le même temps, une information constante et précise est faite pour éviter que ne soient gonflés les risques qui existent parfois, mais pas toujours.

A ce propos et parlant aussi de la conjoncture, je dois naturellement me réjouir que la plupart des centrales soient maintenant en bord de mer, car beaucoup de nos collègues vous diraient — vous le savez bien, monsieur le ministre — que les centrales au fil de l'eau, étant donné que nous n'avons pas de grand fleuve, posent de réels problèmes, de refroidissement notamment.

Je me fais l'interprète de nombreux sénateurs qui s'interrogent sur la nécessité, notamment dans le Val de Loire, de poursuivre une politique de barrages sans lesquels, notamment dans une période comme celle que nous traversons, nous allons vers de véritables catastrophes, non pas nucléaires, mais écologiques, du fait de la température des eaux.

En conclusion, il faut souligner que, malgré un faisceau d'actions destinées à favoriser l'équilibre des échanges extérieurs, nous serons à ce sujet toujours tributaires et toujours victimes de la situation monétaire internationale. Dans le désordre actuel, dont on sait bien à qui il profite, il faut dire que le sort même de notre effort et du Plan est lié à l'évolution de la situation monétaire mondiale.

S'agissant de l'industrie, je dirai, avant de clore ce chapitre, que les pouvoirs publics font appel à elle pour de multiples missions : elle doit être tout à la fois créatrice d'emplois, dynamique pour exporter et concourir à l'aménagement du territoire par ses petites et moyennes entreprises. Si elle doit donc être l'élément dynamique de notre vie, il faudra alors bien poser clairement — or il ne semble pas que le Plan le fasse — le problème des finances de l'entreprise. Si l'on veut, en effet, que les entreprises sortent de la situation actuelle — car, pendant la période difficile, elles ont fourni un effort de trésorerie en maintenant souvent au-dessus du niveau nécessaire leur capacité de production — il faudra leur permettre d'accéder au marché financier, à l'épargne longue. Se posera alors le problème des appels importants qui sont faits soit par l'Etat, qu'il s'engagera à faire de moins en moins, mais surtout par les entreprises nationalisées. Quand on considère le volume des appels qui peuvent être faits par E. D. F., la S. N. C. F., voire les pétroliers, il faudra s'interroger sur ce que l'on veut laisser à la disposition de l'industrie française. Il est bon de dire que les responsabilités sont claires, que ce n'est pas à l'Etat, au Gouvernement de se substituer aux entreprises, mais il est nécessaire d'ajouter que l'on ne peut pas imposer aux entreprises françaises cette liberté et ces risques si on ne leur donne pas en même temps les moyens d'agir.

En ce qui concerne l'équilibre des finances publiques, je développerai deux thèmes : d'une part, l'équilibre du budget de l'Etat et la recherche de l'équilibre de la sécurité sociale ; d'autre part, l'endettement des collectivités locales.

L'Etat vient de manifester sa volonté de rétablir l'équilibre de son budget : les dépenses civiles de l'Etat ne devront pas croître chaque année de plus de 4 p. 100. Cet objectif est déjà très difficile et certains songent avec quelque nostalgie aux politiques d'économies qui ont pu être menées dans le passé. Ces économies doivent être recherchées sans toutefois qu'on s'illusionne. L'essentiel du budget de l'Etat est constitué de charges incompressibles et, si l'on exigeait la création de quelque commission de la hache, il y a gros à parier que ce serait souvent sur des dépenses d'équipement que cette soumission opérerait, ce qui irait à l'encontre du but souhaité.

Il est certain aussi — cette assemblée est polarisée sur ce thème — que l'Etat devra surveiller activement son concours financier aux entreprises nationalisées.

S'agissant des recettes, nous restons sur une impression d'imprécision. Il est simplement dit qu'on augmentera d'un point les prélèvements obligatoires, qu'on élargira l'assiette de l'impôt. Avant le début du débat sur les plus-values, on pouvait comprendre ce que cela voulait dire. Maintenant, on ne le sait plus bien ! Prévoira-t-on d'autres élargissements, d'autres assiettes ou sera-ce simplement l'impôt sur les ménages qui produira ce surcroît de recettes ? Voilà qui soulèverait bien des problèmes !

S'agissant de la sécurité sociale, le Plan ne donne qu'une orientation qui ne règle rien. Qu'y lit-on ? Pas de budgétisation supplémentaire de la sécurité sociale ; c'est à cet organisme de régler son problème. Cela signifie, d'une part, qu'il modère ses dépenses et, d'autre part, qu'il accroît ses recettes, c'est-à-dire ses cotisations.

La modération des dépenses ? C'est, monsieur le ministre, le problème de l'assurance maladie qui devra être posé ; c'est aussi celui de la prévention, qui permettrait de faire de sensibles économies. Quant aux cotisations, si elles doivent être accrues, il va de soi qu'il y aura partage dans des conditions qui ont déjà été pratiquées.

J'en arrive aux collectivités locales. Si elles jouent, dans la balance des finances publiques, un rôle considérable, elles n'apparaissent pas d'une manière très claire — beaucoup vous le diront — dans ce Plan. Elles doivent suppléer à la carence de l'Etat en matière d'investissements, mais, hélas ! il n'est pas dit grand-chose des moyens qu'on leur donnera. Je sais bien — j'ai des raisons de le savoir — qu'on attend les conclusions de la commission Guichard et que l'on reparle des cinq milliards de francs du fonds d'équipement des collectivités locales. Nous y reviendrons et, à cet égard, votre commission vous proposera des amendements.

En ce qui concerne le taux d'épargne, notons que l'on souhaite qu'il reste au niveau de 17 p. 100, qui semble élevé, mais possible. Simple observation à ce sujet : s'il est clair que vouloir une indexation de l'épargne provoquerait des catastrophes en chaîne considérables, il faudra bien arriver à une hiérarchisation des taux d'épargne et faire en sorte que ne soit par rémunérée de la même manière l'épargne disponible à court terme et l'épargne qui s'investit à long terme.

J'en arrive à ce qui est notre souci fondamental : les conditions de succès du Plan, c'est-à-dire la lutte contre l'inflation. En effet, le Plan envisage que l'on revienne à un taux d'augmentation des prix de 6 p. 100 par an, à comparer aux 10 p. 100 des années antérieures. Or, malgré un mois de mai plus satisfaisant, nous ne sommes pas encore sur la voie — tant s'en faut, hélas ! — de ces 6 p. 100. On note encore des tendances nombreuses dans ce pays au « dérapage », qui conduisent à l'inflation.

Que sont les moyens envisagés par le Plan, indépendamment d'actions structurelles sur les causes de l'inflation ? Disons qu'ils sont puissants si l'on peut les mettre en œuvre, inquiétants parce que nous doutons de cette mise en œuvre.

C'est la politique de la concurrence en ce qui concerne les prix industriels. « La concurrence, précise le Plan, constitue un facteur déterminant de modération des hausses de prix », mais chacun sait que, dans des domaines significatifs, et nous songeons — pourquoi ne pas le dire ? — à l'automobile, ne joue pas la concurrence. On voit, au stade de ce qui est peut-être la vérité des prix et en raison de l'anticipation des industriels sur ce qui pourrait se passer, ce qui se produit réellement en matière de hausses de prix.

Le deuxième volet concerne les conditions d'exercice d'un certain nombre de professions. Il est bien vrai que nous avons, dans un système qu'on dit libéral, des protections qui, lorsqu'elles ne sont pas justifiées par l'intérêt des consommateurs, sont excessives. Il est prévu : pour les industriels, politique active de concurrence, contrôle des positions dominantes, lutte contre les ententes, et pour les prix de détail, contrôle des prix et des marges. A cet égard, chacun sait que cela a donné dans le passé. Il y faudrait une armée de contrôleurs et d'inspecteurs et l'on sait aussi combien de tels contrôles sont politiquement et psychologiquement mal supportés.

S'agissant des salaires, là aussi — et nous le comprenons bien — on fait appel à la politique contractuelle, c'est-à-dire à une recherche d'accords qui soient établis dans la clarté et qui amènent les partenaires à comprendre — il y faudra beaucoup de temps — une des vérités du monde d'aujourd'hui, valable pour les particuliers, pour les ménages et aussi pour les nations, à savoir que l'on ne peut pas dépenser plus qu'on ne produit. En effet, un pays qui dépense beaucoup plus qu'il ne produit connaît à coup sûr l'inflation.

Cette méthode a produit des résultats exemplaires dans bien des pays, notamment en République fédérale d'Allemagne, mais c'est peut-être rêver, car le comportement des partenaires est très différent de celui que nous connaissons. Je crois néanmoins que cette politique contractuelle est la seule possible.

En ce qui concerne la connaissance des autres revenus, là aussi, il est bien certain que la politique contractuelle, au niveau des salariés, aurait plus de chance d'être réalisée, si elle s'appuyait aussi sur une connaissance claire et compréhensible de tous les autres revenus afin que disparaissent les inégalités que l'on rencontre dans la vie de tous les jours.

Deux mots, avant de terminer, sur cette nouvelle croissance qui est fondamentale et dont nos collègues des autres commissions parleront. Cette nouvelle croissance traite essentiellement de trois aspects : l'aménagement du territoire, le cadre de vie, la réduction des inégalités.

S'agissant de l'aménagement du territoire, il est clair que le recensement de 1975 a jeté un cri d'alarme. C'est cette dramatique écharpe qui, des Ardennes au Sud-Ouest, par le Massif central, dessine la France la plus pauvre, celle qui se dépeuple le plus. C'est aussi le déséquilibre entre la France de l'Est et la France de l'Ouest. C'est encore le déséquilibre entre la France urbaine et la France rurale.

Les choix exprimés par le Plan sont clairs : enrayer l'effondrement démographique rural ; stopper le développement des grandes villes ; conforter l'existence des villes moyennes et petites et de leurs pays.

A cet égard, nous notons comme intéressante cette définition de stratégies par grandes zones car il existe une appréhension globale de l'aménagement du territoire que le Plan met en lumière. En effet, les régions en perte de vitesse démographique ne sont pas les seules à avoir des problèmes et je n'en veux qu'un exemple, la région du Nord. C'est une région de forte densité humaine, mais il se trouve que l'évolution de ses industries principales lui fait connaître des problèmes fondamentaux. Donc, ces stratégies par grandes zones sont nécessaires, même si elles ne peuvent envisager tout à la fois. Il était bon de rappeler au pays qu'il y a des pauvres parmi nous, partout, dans toutes les zones et dans toutes les régions. Bien entendu, on ne manquera pas de souligner également les contradictions apparentes entre cette volonté d'équilibrer l'Est et l'Ouest et la fixation de quelques grands équipements, dont l'implantation paraît aller à l'encontre de cette politique. Chacun songe, et particulièrement le Bourguignon que je suis, à la liaison fluviale Mer du Nord—Méditerranée ou au train à grande vitesse Paris—Sud-Est, lequel d'ailleurs ne figure pas dans le Plan.

Il est clair que cette liaison fluviale se situe dans une perspective européenne et que notre pays ne peut pas manquer cette chance et de nombreux collègues veilleront à ce que les aménagements de cette voie d'eau sur le Rhône et la Saône soient achevés en temps opportun, car à laisser aller les choses, on court le risque de voir cette liaison être davantage l'interland de Rotterdam que de Marseille-Fos.

Sans rouvrir le débat, comment ne pas faire part de l'inquiétude, enregistrée par la commission, des régions du Nord sur l'état de leur réseau des canaux, qui pourtant pourrait devenir rentable s'il était modernisé ?

Néanmoins, malgré cette critique, il faut reconnaître qu'un effort significatif a été accompli pour les régions qui se trouvent à l'ouest de la ligne fatidique Le Havre—Marseille où 60 p. 100 des autoroutes ont été ou seront réalisées dont certaines constituent des axes transversaux qui manquaient à notre pays. Le plan routier breton, dont on connaît le succès, le plan routier du Massif central sont mis en œuvre. Les ports de la façade atlantique seront équipés.

Enfin, les télécommunications — on a dit que le VII^e Plan était le plan du téléphone — sont de nature à réduire ces déséquilibres.

Voilà quelques-unes des observations qui peuvent être formulées en matière d'aménagement du territoire. S'y ajoutera la nécessité d'encourager et de soutenir la petite et moyenne entreprise, ainsi que l'artisanat, comme je l'ai dit tout à l'heure, et de créer des emplois dans ces zones.

Quant à l'habitat, dont la notion doit remplacer celle de logement et d'urbanisme, j'indiquerai que notre commission a une autre perspective que celle du Plan. Elle souhaiterait qu'on dise clairement que la réalisation de 500 000 logements neufs dans les premières années du Plan, et non pas à la fin du VII^e Plan, est nécessaire. Peut-être, au contraire, en faudra-t-il moins à la fin du Plan. Elle souhaiterait que soit souligné un problème fondamental, celui du parc des logements anciens. Six millions de logements anciens devraient, nous dit-on, être modernisés. Qui dit logement ancien dit maintien de la vie dans le centre des villes et lutte contre la ségrégation sociale qu'entraîne, en périphérie, la construction d'une masse de logements neufs. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, qu'une attention particulière soit portée à ce problème.

Quant à la réduction des inégalités, qui est un aspect nouveau et fondamental de ce plan, permettez-moi de dire que notre commission y est attachée, mais qu'elle s'en remet, pour les observations qui seront faites, aux commissions compétentes qui ont étudié ce point d'une manière toute particulière.

Ainsi, mes chers collègues, le VII^e Plan propose un certain nombre d'actions. Mais nous nous interrogeons encore sur la manière dont il sera exécuté et dont, notamment, le Parlement pourra suivre cette exécution. D'autres organismes assureront également cette charge, mais je m'en tiendrai au rôle du Parlement, rôle qui sera d'autant plus difficile que ce plan n'est pas un plan exhaustif chiffré. On ne pourra pas se livrer, année après année, au petit jeu qui consiste à calculer des pourcentages de réalisations. Seuls sont chiffrés d'une manière claire les programmes d'action prioritaires. Ce qui est vrai c'est que à défaut de calendrier, à défaut de moyens de contrôle, à défaut de connaissance des indicateurs, le Parlement aura beaucoup de peine à contrôler l'exécution du Plan. Nous présenterons, au cours de la discussion, un amendement que nous considérons comme fondamental en ce qui concerne ce « suivi » du Plan.

Voilà donc ce plan qui nous est proposé. C'est dans le fond un choix pour le Parlement ; ce devrait en être un pour le pays, ce qui supposerait un accord de la plus grande partie des Français pour maîtriser cette évolution des revenus et des prix et réduire les inégalités. Il faudra donc, dans les cinq années à venir, une espèce d'effort d'autodiscipline de tous les citoyens.

Mais ne nous le cachons pas, alors qu'on peut légitimement s'interroger sur l'adhésion des partenaires économiques et sociaux à cet effort, il faudrait souhaiter que cette action de longue haleine, de la part de l'Etat, soit encouragée par un double effort d'information, et de rigueur.

Tout d'abord, au moment où ces problèmes sont souvent débattus sur la place publique, il importe que l'Etat, les administrations, les collectivités locales puissent donner aux citoyens responsables un maximum d'informations.

Mais il faut, en même temps, que soit réalisée une politique de rigueur, qu'on indique au pays que, sans être au bord de la catastrophe, comme on nous l'annonce tous les matins et tous les soirs, il devra affronter des années difficiles, que l'inflation est le grand fléau qui nous menace et que, si nous ne remportons pas la victoire, toute action sera vaine ; que l'inflation c'est, à coup sûr et à très court terme, le développement d'un chômage que nous voulons précisément limiter et que le VII^e Plan malgré ses efforts, n'arrive pas à faire totalement disparaître.

Le pays doit savoir qu'on ne peut impunément dépenser plus qu'on ne produit. Il faut que l'Etat soit le premier à donner l'exemple. Enfin, il faut que tous les partenaires soient amenés à comprendre qu'un pays court à la catastrophe s'il voit sans arrêt ses revenus, ses salaires, croître plus vite que sa production.

Le second souci, je l'ai peu évoqué, concerne l'évolution démographique qui apparaît à nouveau comme un des maux endémiques de la France après des périodes de forte natalité. Non seulement, encore que les thèses s'affrontent, le développement économique pourrait être remis en cause par la chute de la natalité mais, vraiment, nous connaîtrions les plus grandes difficultés sur le plan social, car tout l'édifice social français s'effondrerait à moyen terme si le nombre des actifs qui le supportent se réduisait dangereusement.

A cet égard, nous avons noté avec intérêt et sympathie que le Gouvernement avait déposé, hier, à l'Assemblée nationale, une lettre rectificative qui traduit sa volonté de définir une politique globale. Nous ne confondons pas politique nataliste et politique familiale. Bien des nuances les distinguent. Néanmoins, le fait de vouloir définir cette politique de la famille nous semble fondamental.

Enfin, il est bien évident que tout cet effort national dépendra de l'évolution du contexte international, du problème des monnaies, de l'évolution de la Communauté économique européenne.

Mais au fond, et pour conclure, à chaque moment de nos travaux, à chaque instant de nos réflexions, comment ne pas dire qu'on a vu réapparaître comme un conflit entre deux conceptions qui correspondent à deux choix de société : d'une part, la prise de conscience de la mutation économique et sociale et l'application d'une stratégie capable de maîtriser cette mutation et de défendre l'homme dans une société de liberté ; d'autre part, le sentiment éprouvé par un certain nombre de l'inadaptation du système capitaliste aux conditions nouvelles ?

C'est bien là que se situe l'aspect hautement politique de ce VII^e Plan.

Nous pensons que le projet qui nous est soumis marque la volonté de trouver la transition entre une période dont nous sortons et qui a vu, en même temps qu'un développement exceptionnellement rapide — ayons l'honnêteté de le dire — se maintenir, voire se renforcer, des inégalités qui sont chaque jour ressenties comme insupportables, et des temps nouveaux qui conduisent à mieux mettre la croissance au service de l'homme, de l'homme libre, responsable, solidaire, libre citoyen dans une libre démocratie.

C'est sous le bénéfice de ces explications et dans l'espoir que seront retenus les amendements de votre commission des affaires économiques et du Plan, que nous proposons au Sénat d'adopter le projet de VII^e Plan. (*Applaudissements à droite, ainsi que sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord prier Mme Devaud et M. Lucotte d'excuser mon absence au début du débat. Il va de soi que je prendrai personnellement, avec intérêt, connaissance de leurs interventions au *Journal officiel*. Seules les exigences de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ne m'ont pas permis de venir plus tôt devant la Haute assemblée.

Le VII^e Plan qui vous est soumis aujourd'hui est un texte bref. Ce choix de rédaction est en fait la traduction d'un choix sur le fond. Le Gouvernement a voulu un document plus simple, plus facile à lire et à comprendre parce que le Plan concerne toutes les Françaises et tous les Français dans leur vie quotidienne.

Ce n'est donc pas sur des théories abstraites ou sur des modèles économétriques que vous allez avoir à vous prononcer, mais sur un projet qui se veut clair et précis et qui est issu des consultations les plus larges et des études les plus élaborées.

Le VII^e Plan, qui doit devenir pour la nation, comme il l'est déjà pour le Gouvernement, le projet majeur des cinq prochaines années, constitue d'abord et dès maintenant une sorte de riposte pour écarter la crise, ensuite, et de plus en plus au cours des prochaines années, notre moyen d'action essentiel pour rendre la croissance plus humaine.

Ecarter la crise, c'est bien sûr, et en premier lieu, retrouver ce phénomène dont nous avions pris l'habitude au point qu'il nous paraissait tout à fait légitime et conforme aux plus exigeantes traditions, je veux dire la croissance. Nous avons observé,

en 1975, quelles pouvaient être les conséquences d'une interruption de ce phénomène de croissance. Lorsque le Gouvernement a arrêté l'objectif central du VII^e Plan, c'est-à-dire un taux de croissance de 5,5 à 6 p. 100 en moyenne, beaucoup se sont montrés sceptiques sur la possibilité d'atteindre un résultat qui est incontestablement ambitieux. J'observe aujourd'hui que beaucoup plus rares, et même très rares, sont ceux qui doutent encore de notre possibilité de retrouver effectivement un tel rythme de croissance. Cela montre bien que le résultat des travaux techniques, qui ont été menés, comme le Sénat l'avait demandé l'an dernier, sur la base d'une étude de deux scénarios contrastés, peut être aujourd'hui considéré comme acceptable par la très grande majorité du pays.

L'évolution est analogue en ce qui concerne la priorité essentielle du VII^e Plan, c'est-à-dire le retour au plein emploi, car il est bien évident qu'il ne peut y avoir de planification qui ait un autre objectif fondamental que celui du retour à une situation de plein emploi.

A mesure que l'opinion prend davantage conscience de la réalité de la relance économique et de ses premiers effets sur les offres et les demandes d'emplois, je constate que les critiques s'atténuent et que les approbations se renforcent, notamment sur le plan international. Cela est si vrai que, voici quelques jours, M. Mitterrand lui-même, à la tribune de l'Assemblée nationale, qualifiait les objectifs du VII^e Plan de « louables » et « ambitieux », même si, ensuite, il considérait que les moyens dont nous nous dotons n'étaient pas à la mesure de ces objectifs.

A la vérité, le centre du débat sur le VII^e Plan ne concerne plus aujourd'hui ni le rythme de croissance — ce débat est clos, chacun a bien voulu admettre qu'il était fondamental, pour atteindre les objectifs que nous souhaitons sur le plan de l'équilibre de notre société, d'avoir une croissance aussi forte que possible, c'est-à-dire aussi forte que l'environnement international et les contraintes intérieures nous le permettent — ni la politique de l'emploi. Ce débat porte plutôt sur la lutte contre l'inflation et sur la politique industrielle.

Comme l'a souligné très justement votre commission des affaires économiques et du Plan, et comme cela a été mentionné tout à l'heure par votre rapporteur, c'est la maîtrise de l'inflation qui sera la grande affaire du VII^e Plan. Or, certains avancent que les moyens proposés par ce Plan pour lutter contre l'inflation ne sont en aucun cas à la hauteur de ses objectifs. J'observe que derrière cette objection il n'y a pas seulement une lecture trop rapide, trop superficielle, voire trop orientée du Plan, mais aussi une sorte de préjugé selon lequel la France serait un pays voué à l'inflation, par une sorte de fatalité liée fondamentalement à l'indiscipline des Français. Partant de là, le seul moyen de lutter contre l'inflation consisterait, pour l'Etat, à tout diriger, à tout commander : les prix, les salaires, les marges, les honoraires, en un mot, tous les éléments internes des coûts et des revenus.

Ce préjugé est absurde et la thérapeutique qu'il inspire serait, j'en suis sûr, un remède pire que le mal.

En fait, pour lutter contre l'inflation il nous appartient — au Parlement tout autant qu'au Gouvernement — de démontrer partout, tous les jours, que la hausse des prix est fondée sur un malentendu.

On a longtemps cru que l'inflation était favorable au plein emploi. Cette erreur commence heureusement à être contrebattue par les exemples que nous pouvons observer dans les grands pays étrangers. Je dois souligner à quel point ces exemples nous concernent. Les travaux techniques conduits à l'occasion du Plan mettent en évidence la nécessité d'une modération de la hausse nominale des salaires et des revenus. Si cette modération des salaires nominaux et des revenus n'était pas obtenue, il en résulterait, en 1980, une diminution d'environ 250 000 personnes de l'effectif employé. Vous voyez donc à quel point le plein emploi est fondamentalement lié à la maîtrise des revenus.

Mais il reste une seconde erreur, toujours vivace. C'est l'erreur selon laquelle il serait durablement possible d'anticiper, par la hausse des prix, sur l'augmentation du pouvoir d'achat. L'exemple de certains pays voisins n'est que trop éclairant à cet égard. Il montre que plus la hausse des prix est forte et plus, avec le temps, elle entraîne une baisse relative du pouvoir d'achat moyen de la population. Mais cela n'est pas encore suffisamment compris en France et le contraire s'exprime trop souvent de façon aiguë dans le cadre de revendications qui,

si elles devaient être suivies d'effets, se traduiraient sans aucun doute par la remise en cause rapide de l'existence même du pouvoir d'achat. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Notre inflation est donc une inflation de malentendu. (*Sourires sur les mêmes travées.*) Il y a eu longtemps un malentendu sur les rapports avec le plein emploi. Il y a toujours un malentendu sur ses rapports avec le pouvoir d'achat.

Ce n'est pas avec des règlements, avec des décisions autoritaires que, dans une société comme nous la voulons et comme elle existe actuellement, on élimine ce type de malentendus. La stratégie nouvelle du Plan fait appel au progrès des mécanismes des conventions collectives. Il faut que les conventions collectives, il faut que la concertation entre les Français prennent progressivement en charge les contraintes de maîtrise des revenus qui s'imposent aujourd'hui à tous nos concitoyens.

Mais le Gouvernement n'hésitera évidemment pas à mettre également en œuvre les techniques classiques de l'équilibre budgétaire, lequel va être rétabli dès 1977, ou de la régulation monétaire, ou du contrôle des prix dans les secteurs où la concurrence est insuffisante.

Contre l'inflation, le Gouvernement a choisi la voie de la résolution. Il n'y a pas d'autre voie concevable pour un pays majeur. Il a besoin pour ce faire de l'aide de l'ensemble de l'opinion publique exprimée, d'abord et avant tout, par l'aide du Parlement.

J'en viens maintenant à la politique industrielle, qui constitue, après la lutte contre l'inflation, le second grand sujet de débat à propos de la stratégie du VII^e Plan. Certains ont reproché, en effet, au VII^e Plan la timidité, voire l'insuffisance de ses développements concernant la politique industrielle.

Jusqu'à la semaine dernière, j'ai eu quelque peine à comprendre ce reproche. L'industrie, en effet, est au cœur de la stratégie du VII^e Plan. Les objectifs qu'il lui fixe, aussi bien pour ce qui concerne l'emploi que pour l'équilibre de nos paiements extérieurs, constituent des facteurs essentiels, fondamentaux, du succès du Plan.

Je n'ai compris la portée de l'objection qu'on nous adresse que la semaine dernière en écoutant M. François Mitterrand demander, devant l'Assemblée nationale, une politique industrielle fondée sur l'énoncé de priorités sectorielles.

Cela ne laisse pas d'étonner, car le Plan marque clairement ces priorités, qu'il s'agisse des télécommunications, de l'électronucléaire, de l'industrialisation du bâtiment ou de la machine-outil, sans parler des industries agricoles et alimentaires et de l'effort considérable qui va être entrepris pour la production de matières premières d'origine nationale.

Mais ce que j'ai compris en entendant cet exposé, c'est que cela ne suffisait pas à son auteur. Il voudrait que les prévisions sectorielles de nos techniciens puissent devenir des objectifs qui permettraient à l'administration de multiplier les subventions, les financements privilégiés, de diriger en un mot notre vie industrielle.

Il y a, derrière ces critiques, une inspiration dirigiste qui me fait penser à ce que j'appellerai « le complexe du centurion ». Vous vous souvenez, dans l'Écriture, de ce centurion qui explique comment il commande à ses troupes, disant à l'un « viens » et il vient, à l'autre « va », et il va. Eh bien, il me semble découvrir parfois chez certains fonctionnaires et chez certains hommes politiques, qui n'appartiennent pas tous nécessairement à l'opposition, une sorte de « complexe du centurion » à l'égard des entreprises industrielles. Leur rêve est de commander aux entreprises sous le couvert de l'exercice d'une sorte de mandat providentiel à leur égard.

Ma conviction est que si l'État s'engageait dans cette voie, s'il cessait de s'interdire de violer l'égalité de la concurrence entre les entreprises, il tendrait à généraliser un processus de déviations parasitaires qui fait que, au lieu de porter tout leur effort sur le front de la lutte concurrentielle, nombreux seraient les chefs d'entreprise qui compteraient trop sur l'État et qui, au lieu de diriger leurs affaires, perdraient trop leur temps dans les antichambres ministérielles, et tout cela au détriment, d'abord et avant tout, de la productivité, de l'efficacité et aussi des finances publiques, c'est-à-dire des deniers des contribuables. On l'a vu, hélas ! dans un certain nombre de grandes expériences historiques françaises.

L'efficacité, la compétitivité de notre industrie supposent avant tout que l'État laisse aux chefs d'entreprise la pleine liberté de leur gestion et la pleine responsabilité de leurs résultats.

M. Charles Allié. On voit ce que ça donne !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Si nous voulons être efficaces, ce ne sont pas les entreprises que l'État doit organiser en formation de bataille, mais les finances publiques, et c'est précisément là l'objet du dispositif original de riposte à la crise que constituent les programmes d'action prioritaire du Plan.

Je n'ignore pas que certains d'entre vous éprouvent encore certaines difficultés à se familiariser avec les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan alors qu'on commence à s'habituer seulement aux procédures antérieures des programmes régionaux de développement économique et des plans de modernisation et d'équipement. Soyez assurés que si nous avons décidé de modifier ces procédures, ce n'est pas sans de fortes raisons.

La raison la plus essentielle nous a été fournie par le Conseil économique et social et par le Parlement il y a un an, lors de la discussion du rapport d'orientation préliminaire du VII^e Plan. Il est alors apparu évident que l'État devait renoncer à tenter de programmer la totalité des investissements publics et devait se borner, compte tenu des aléas de la conjoncture internationale, à s'engager — mais à s'engager complètement — sur un volume limité d'actions prioritaires.

Le VII^e Plan affecte 200 milliards de francs de crédits budgétaires — évalués en francs 1975 — à l'ensemble des programmes d'action prioritaires. Certains ont regretté que ce montant ne soit pas plus important. Je constate qu'il représente environ 15 p. 100 des dépenses civiles de l'État, y compris le budget annexe des postes et télécommunications.

C'est un chiffre considérable, et cela pour deux raisons. La première est qu'il serait injustifié de vouloir programmer la totalité des dépenses de l'État. Plus de la moitié du budget de l'État est représentée par les rémunérations des personnels. Incrire ces rémunérations dans le Plan n'aurait évidemment aucun sens. C'est donc seulement par référence à la fraction « libre » des dépenses publiques qu'il faut apprécier le volume des programmes d'action prioritaires et le Parlement sait bien que, chaque année, la quasi-totalité du budget de l'État est fixée d'avance du fait des services votés et des mesures acquises.

Étant donné l'étroitesse des marges d'action concernant la bonne gestion des finances publiques, il n'est pas possible d'engager définitivement, jusqu'en 1970, une fraction sensiblement plus importante du budget de l'État. Ce n'est pas possible, mais ce n'est surtout pas réaliste, et cela ne résiste pas à une véritable étude, à une véritable appréciation de la réalité économique et financière car c'est bien d'engagement qu'il s'agit.

L'exécution de ces programmes sera d'ailleurs soumise au contrôle parlementaire. Le Sénat, notamment, recevra les informations qui lui sont nécessaires pour suivre, année après année, la réalisation de ces programmes d'action prioritaires.

À côté de ces vingt-cinq programmes nationaux, vous le savez, les régions et les collectivités locales ont été invitées à élaborer librement leurs propres programmes, auxquels l'État est prêt à apporter sa contribution.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, comment le VII^e Plan va permettre, nous l'espérons, à la France, après être sortie de la crise, d'y riposter durablement en consolidant sa croissance et sa monnaie, en retrouvant le plein emploi et en réalisant, quoi qu'il arrive, les actions les plus urgentes au regard des grandes orientations que le Parlement lui a assignées l'an dernier, à l'issue du débat sur les options du VII^e Plan.

Mais cela ne suffit pas. L'un des soucis les plus fortement marqués par le Sénat était que le VII^e Plan amorce une réorganisation de notre modèle de croissance. C'est pourquoi je tiens à noter, et je suis heureux de le faire, que, selon votre commission des affaires économiques et du Plan, « l'aspect le plus original et le plus intéressant du VII^e Plan est la volonté de donner un nouveau contenu à la croissance ».

De ce contenu nouveau, je voudrais donner quelques exemples concrets.

En matière d'emploi, jusqu'à présent, nous avons tendance à considérer que, si les demandeurs d'emploi voulaient en obtenir un, il leur appartenait de s'adapter aux conditions de l'offre, c'est-à-dire, en fait, aux exigences de l'entreprise.

Il y a certes, beaucoup de vrai dans cette optique, qui est à l'origine du vaste effort de formation et, en particulier, de formation permanente, que nous avons engagé et que nous poursuivons. Mais cela ne suffit pas. Cela suffit même d'autant moins que nous assistons à une discordance croissante entre le type d'emplois que désire une jeunesse dont le niveau culturel s'est fortement relevé avec les années et le type de tâches, trop souvent répétitives, trop souvent parcellaires, qui continuent à être offertes.

En présence de cette situation, qui fait aujourd'hui l'inquiétude de tant de pères et de mères de famille, la doctrine nouvelle du VII^e Plan est que l'amélioration des conditions de travail, l'humanisation des tâches ne constituent pas seulement un progrès essentiel de la politique sociale, cela va de soi, mais aussi et peut-être surtout, en fait, le moyen le plus sûr de notre développement industriel.

La nouvelle politique de l'emploi va constituer l'une des bases de notre développement industriel vers les activités les plus élaborées, les plus riches en contenu technologique et, surtout, en contenu humain.

La conclusion la plus ferme du VII^e Plan dans ce domaine, c'est qu'en matière de travail le plus humain va aussi devenir le plus rentable.

Mais la réorientation et l'humanisation de notre modèle de croissance ressortent encore plus nettement de la nouvelle doctrine du Plan concernant la dimension des structures de production, et, sur ce point, vous retrouverez dans le Plan les préoccupations très formellement exprimées l'an dernier par votre assemblée.

Jusqu'à présent, planifier, c'était trop souvent centraliser, concentrer, uniformiser, massifier. Avec le VII^e Plan, la tendance se renverse au point d'ériger en priorité nationale le développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, bref, des entreprises à vocation plus humaine ou à responsabilité plus personnelle.

Chacun d'entre vous se souvient de ces auteurs que certains croyaient savants et qui se sont rendus célèbres, dans les dix ou vingt dernières années, par leurs études sur l'agriculture, dans lesquelles ils nous expliquaient que l'exploitation familiale était complètement dépassée. La paysannerie, disaient-ils, n'avait aucun avenir. Elle appartenait au monde pré-industriel. Eh bien, nous découvrons aujourd'hui que l'agriculture prend davantage d'importance à mesure que nous avançons vers la société post-industrielle.

C'est un retournement tout à fait comparable que le VII^e Plan nous invite à faire en ce qui concerne l'artisanat et les petites et moyennes entreprises.

Jusqu'à présent, l'idée dominante était que ces formes d'activité ou d'organisation disparaîtraient progressivement en raison du progrès industriel. Désormais — et c'est là le sens profond du VII^e Plan — il apparaît, au contraire, que l'artisanat et les petites et moyennes entreprises constituent des témoins d'un avenir de plus en plus souhaitable et souhaité, et rentable.

Pourquoi ? Parce que ces formes d'organisation ouvrent le champ à l'initiative individuelle, à l'autonomie personnelle, à la satisfaction des besoins toujours plus différenciés qui sont de plus en plus ceux de nos concitoyens, enfin, et surtout, peut-être, parce que ces petites entités à taille humaine sont favorables à la qualité et à la personnalisation des rapports entre les hommes.

Mais c'est peut-être en matière d'aménagement du territoire que le VII^e Plan marque, par rapport au passé, la rupture à la fois la plus forte et la plus conforme à un ensemble de valeurs à laquelle votre Haute assemblée devrait être, me semble-t-il, particulièrement sensible.

Jusqu'à présent, la politique d'aménagement du territoire ne concernait, pour l'essentiel, qu'un nombre limité de régions. Il s'agissait de favoriser certaines conversions industrielles, d'une part, d'appuyer, d'autre part, le développement de certaines zones sous-industrialisées et, enfin, de lutter contre les excès de la concentration parisienne. Mais, en règle générale, le

mouvement spontané de l'aménagement du territoire, celui qui résulte du jeu des forces du marché était considéré comme satisfaisant.

La politique d'aménagement du territoire était donc conçue comme une politique d'exception, dont la portée devait être géographiquement aussi limitée que possible.

C'est une tout autre vision que nous propose le VII^e Plan. Deux constats sont à l'origine de cette transformation. D'une part, alors que, jusqu'à présent et depuis des générations, la ville était considérée comme le lieu du progrès, de l'espoir, de l'avenir, voici que le processus de concentration urbaine est remis en cause au plus profond des sensibilités contemporaines, notamment parmi les jeunes. D'autre part, la concentration urbaine est un facteur de coûts sociaux de plus en plus élevés et, notamment, elle joue un rôle croissant parmi les causes structurelles de l'inflation.

Ces deux facteurs expliquent l'originalité de la nouvelle politique globale d'aménagement du territoire qui est décrite dans le Plan : il s'agit d'engager la lutte contre « les deux exodes, l'exode rural et l'exode du centre-ville, qui tous deux contribuent à une prolifération excessive des banlieues autour des grandes agglomérations ».

Bien entendu, ce n'est pas du jour au lendemain que l'on renverse les courants démographiques. Mais l'Etat est décidé à faire tout ce qui est désormais en son pouvoir pour y parvenir progressivement.

Cela concerne au premier chef la localisation des subventions publiques. L'expérience montre, en effet, que l'Etat a joué, dans le passé, un rôle important dans la concentration urbaine, ne serait-ce que pour la raison suivante : ce sont les régions et les collectivités locales les plus concernées et les plus riches qui ont aussi les plus grandes capacités d'étudier, d'élaborer et de réaliser des projets pouvant donner lieu à subvention de l'Etat. Au contraire, une petite ville, une région pauvre sont à la fois handicapées dans leur capacité d'études et dans leur capacité de sollicitation. Il faut que l'Etat, désormais, compense de telles disparités.

Cela ne signifie pas que nous négligerons nos villes. Au contraire, c'est d'abord au sein des grandes agglomérations, trop souvent inhumaines, que va s'inscrire notre entreprise d'humanisation d'un modèle de croissance.

Ainsi, l'un des programmes d'action prioritaires les plus importants est celui qui s'intitule « Mieux vivre dans la ville ». Je dis bien, mieux vivre « dans » la ville, à l'intérieur de la cité. Il s'agit avant tout de permettre aux citoyens de mener une existence agréable, détendue, grâce à l'amélioration du tissu urbain, des logements et de ces services collectifs que le Plan appelle des services collectifs « de voisinage ».

Mais je soulignerai encore bien davantage l'entrée du monde rural dans notre planification. Son animation, sa renaissance vont d'abord être facilitées par le fait qu'à la fin du VII^e Plan le problème du téléphone aura, en France, été définitivement résolu. Ensuite, un programme d'action prioritaire a été prévu en vue de « valoriser les zones rurales » et vous savez que, dans cette ligne d'action, le dernier comité interministériel d'aménagement du territoire vient de décider, vendredi dernier, la création d'une « aide spéciale rurale ». Cette aide sera accordée aux entreprises pour toute création d'emploi non agricole dans trois cents cantons où la densité de la population est inférieure à vingt habitants au kilomètre carré. Elle pourra atteindre jusqu'à 20 000 francs par emploi.

Au total — et cela, je ne saurais trop le souligner — nous ne voulons plus voir de ces ruraux qui, étant condamnés à l'exode, sont condamnés à devenir sinon contestataires, du moins malheureux parce qu'ils se sentent privés de leurs racines, du pays qu'ils aiment.

J'espère, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous accepterez d'autant mieux de nous donner votre approbation qu'il n'y a pas — en tout cas à ma connaissance — d'autre chemin sérieusement proposé à la France.

Certes, les critiques ne manquent pas et bon nombre d'entre elles ont déjà permis, et permettront encore, d'améliorer le VII^e Plan.

La signification particulière de ces objectifs tient moins à leur ampleur qu'au fait qu'ils ont été mesurés, cadrés, ajustés en fonction de moyens à mettre en œuvre. La force du Plan — vous le verrez — c'est la cohérence de ces objectifs et de ces moyens ; c'est en un mot sa cohérence.

Le parti socialiste avait annoncé, en septembre dernier, qu'il définirait avec précision, quand l'heure serait venue, les choix de la politique à moyen terme qu'il souhaitait voir mise en œuvre pour la période du VII^e Plan. J'ai attendu avec beaucoup d'intérêt car je considère que toute contribution est utile, importante, pour une œuvre aussi fondamentale et un débat aussi essentiel pour l'avenir de la France, et cela, bien sûr, d'où qu'elle vienne. Hélas, je n'ai rien vu venir. Il ne l'a pas fait.

Ce n'est certes pas parce que les économistes de l'opposition manquent d'imagination. C'est tout simplement parce que le VII^e Plan a été bâti non avec des mythes ou des phantasmes, mais avec des faits réels et des chiffres vrais...

M. André Méric. Il n'y en a pas !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ...qu'il est, bien sûr, difficile de contester et qui, d'ailleurs, n'ont pas pu l'être.

M. André Méric. Nous le verrons bien !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Le VII^e Plan étant ainsi fondé sur une analyse sérieuse de la situation présente de la France, un contre-plan quelconque serait bien obligé de prendre en compte cette analyse.

Telle est la raison pour laquelle il n'y en a pas. Et cela ne provoque en répartie que des sourires ironiques ou gênés. (*Exclamations et rires sur les travées socialistes ainsi que sur de nombreuses travées à gauche.*)

C'est aussi, parce que l'ensemble des objectifs que vise le VII^e Plan sont vraiment des objectifs que l'intérêt national dicterait aujourd'hui à tout gouvernement responsable du pays et qu'il n'est pas possible de prouver le contraire sans être conduit à proposer des remèdes pires que le mal.

C'est, enfin, parce que le dispositif prévu pour l'application du VII^e Plan ne constitue pas seulement le projet propre du Gouvernement, mais est celui dont toutes les grandes forces du pays savent, au fond d'elles-mêmes, que c'est le meilleur pour l'ensemble de la nation, même si certaines de ces forces se refusent à l'avouer.

Tel est, d'ailleurs, le sens de l'avertissement solennel que le Président de la République a exprimé dans sa préface au VII^e Plan lorsqu'il a mis en garde le pays contre ce qui constituerait le contraire de ce VII^e Plan, c'est-à-dire une surenchère : la surenchère qu'il s'agit précisément d'éviter, celle « des faux revenus, de la fausse monnaie et des faux emplois ». (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite. — Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Blin, rapporteur pour avis.

M. Maurice Blin, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, une croissance économique appuyée sur la fermeté de la monnaie et la stabilité des prix, une balance commerciale largement excédentaire en dépit d'un déficit énergétique qui durera, un équilibre budgétaire rigoureux en dépit de la montée prévisible des besoins collectifs, spécialement en matière sanitaire et sociale, un investissement productif maintenu à un niveau élevé malgré la montée des frais de fonctionnement, tels sont quelques-uns des objectifs que s'est fixés le VII^e Plan, que n'a pas tous rappelés M. le Premier ministre parce qu'il a surtout traité, à cette tribune, des problèmes essentiels de la conjoncture présente, mais qui sont bel et bien inscrits dans les faits.

Ces objectifs ressemblent, ne nous le cachons pas, à des défis. Ils supposent, en effet, par rapport aux dernières années du VI^e Plan que nous venons de vivre, l'abandon de mauvaises habitudes, le renversement de mauvaises tendances. Quant aux moyens fiscaux et financiers que notre commission des finances a vocation à examiner et qu'il faudrait mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, ils impliquent, nous allons le voir, une évolution si prononcée qu'il s'agit en réalité, même si cela n'est pas dit, d'une révolution.

Je vais reprendre, rapidement, chacun de ces chapitres.

Un impératif dominera les années à venir. Je le répète après le rapporteur de la commission de la production et des échanges, cet impératif constitue une rupture complète avec le proche passé : c'est la maîtrise de l'inflation.

Celle-ci menace directement notre croissance économique dans la mesure où — nous le savons tous, mais l'opinion ne le comprend pas assez — elle aggrave l'inégalité et donc les tensions sociales, et où elle alourdit les frais de fonctionnement et compromet par là-même l'investissement.

Le Plan a fixé, à la hausse prévisible des prix, un plafond bas : 7,5 p. 100 par an. Parmi les moyens envisagés pour le faire respecter, certains ont été employés dans le passé, tel l'encadrement du crédit ou l'augmentation de son coût. Ils n'ont guère été probants, reconnaissons-le !

Un autre moyen est avancé, qui mérite attention : il s'agit d'une meilleure réglementation des positions dominantes : cette question fait d'ailleurs l'objet d'un projet de loi, mais celui-ci ne concernera, en tout état de cause, que les produits industriels dont la part dans l'évolution de l'indice général des prix reste mineure. Son effet sera donc nécessairement limité. Restent le prix des denrées alimentaires et celui des services.

Chez ces derniers — on l'a dit tout à l'heure, mais il faut le répéter — le rôle des entreprises publiques est important. Un meilleur contrôle de leur activité, inlassablement demandé et souhaité par votre commission des finances, s'impose en vue d'une amélioration de leur productivité. Mais, en évoquant « une maîtrise collective des revenus » — telle est l'expression littérale contenue dans le VII^e Plan — celui-ci pose certainement le vrai problème. En effet, sans une discipline tant des entreprises, petites et grandes, commerciales ou industrielles, en matière de marges que des salariés — qui, ne l'oublions pas, représentent aujourd'hui huit Français actifs sur dix en matière de rémunération — nous ne voyons pas comment l'inflation sera vaincue, sauf à revenir à un blocage autoritaire et des uns et des autres, procédé fruste, simpliste, qui a fait la preuve, dans le passé, de son efficacité et de sa nocivité.

Ne nous y trompons pas, le véritable pari du VII^e Plan est là et nulle part ailleurs.

Si ce pari n'est pas relevé, nous assisterons à l'inévitable dépréciation du franc. Le VII^e Plan n'évoque pas suffisamment ce problème capital, et nous le regrettons.

L'exemple étranger montre, en effet, sans aucune ambiguïté, que le développement durable des exportations est non seulement compatible avec la stabilité monétaire, mais encore qu'il la suppose. Réciproquement, ce sont les pays à monnaie faible qui connaissent aujourd'hui les plus grandes difficultés commerciales.

Ainsi, le sort de nos échanges dépendra beaucoup moins qu'on le croit de la conjoncture extérieure et beaucoup plus qu'on ne le pense de notre discipline intérieure.

D'autant plus que l'objectif d'un excédent commercial de 10 milliards de francs courants pour 1980 — Mme Devaud, au nom du Conseil économique et social, l'a dit tout à l'heure — apparaît bien ambitieux. Il suppose, en effet, que, chaque année, nos exportations augmenteront de 10,2 p. 100, c'est-à-dire beaucoup plus que la production intérieure de nos principaux clients — dont l'augmentation sera de 4,2 p. 100, croit-on — et plus que le commerce mondial dont l'augmentation devrait être de 7 à 8 p. 100 en volume.

En clair, cela signifie que la France devra accroître très sensiblement la part de ses produits sur les marchés étrangers. Ne nous le dissimulons pas, il s'agit là d'un pari audacieux, sinon téméraire.

En regard, le VII^e Plan ne peut avancer, en ce qui concerne le plafonnement de nos importations et spécialement des produits pétroliers, que des hypothèses, celles-ci, et nous ne pouvons pas en vouloir à ses auteurs, sont bien fragiles.

Il envisage une réduction de 25 millions de tonnes d'équivalents-pétrole en 1980 par rapport à l'évolution actuelle, ce qui suppose un programme rigoureux d'économies d'énergie et un développement des ressources nationales qui passeraient de 25 à 40 p. 100 du total. Ce dernier point impliquera des moyens financiers importants sur lesquels le Plan ne donne pas non plus d'éclaircissements suffisants.

Quant au prix du pétrole, pour lequel deux scénarios ont été envisagés, il est suprêmement aléatoire.

M. Charles Allès. Voilà !

M. Maurice Blin, rapporteur pour avis. En revanche, les perspectives d'économies touchant les importations de matières premières sont meilleures et plus fiables. Elles devraient être de 5 milliards de francs sur les 25 milliards qu'elles nous coûtent actuellement.

D'ores et déjà, 2 milliards de francs ont pu être économisés depuis 1974. C'est un chiffre appréciable. Le rôle de l'Agence pour les économies d'énergie et de la Délégation aux économies de matières premières, déjà déterminant, devra s'accroître dans les cinq ans qui viennent.

Ici encore, compte tenu des fluctuations imprévisibles qui affecteraient le marché pétrolier mondial, dont nous restons largement tributaires, l'équilibre de notre balance commerciale dépendra surtout — il faut que l'opinion s'en convainque — des économies en quantité auxquelles nous devrions consentir.

Il en va de même du second volet du problème posé par le financement du VII^e Plan, à savoir les investissements de l'Etat et des entreprises privées.

Les premiers assurent, pour une large part, cette qualité de la vie qui a été trop souvent négligée, il est vrai, au cours du Plan précédent ; les seconds conditionnent les profits des entreprises, la création des emplois, la distribution d'une masse salariale qui constituent les assises et conditionnent l'évolution de la fiscalité.

Ce sont donc là les deux aspects — économique et social — indissociables du développement de la nation. Or, l'un et l'autre supposent — j'y insiste — une rupture, non seulement avec la situation au terme du VI^e Plan, mais même avec les perspectives définies, il y a moins d'un an, lors de la présentation du rapport gouvernemental sur les orientations du VII^e Plan.

Sur ces deux points essentiels, ces perspectives ont, en effet, fortement évolué et il est nécessaire de le mentionner.

L'an dernier, le Gouvernement proposait de maintenir l'équilibre de l'ensemble des finances publiques : Etat, collectivités locales, sécurité sociale. Aujourd'hui, le VII^e Plan reconnaît, souligne même, un besoin de financement important des administrations.

L'an dernier, il était envisagé que la pression fiscale n'excéderait pas 40 p. 100 de la production intérieure brute. Notre commission avait d'ailleurs, en son temps, émis des doutes sérieux à cet égard. Or, il apparaît aujourd'hui que les objectifs définitifs du VII^e Plan appellent un accroissement très net de la pression fiscale puisque celle-ci passerait de 40 à 43,4 p. 100 de la P. I. B. Ce chiffre est, à l'évidence, très élevé, surtout si on le compare à la pratique suivie en la matière par les autres pays industriels. Seuls, d'après la classification de l'O. C. D. E., quatre d'entre eux, — encore ne s'agit-il que des moins importants, appartenant tous à l'Europe du Nord — dépassent ce chiffre qui risque d'être celui de la France.

Cet accroissement de la charge fiscale résulte, bien sûr, de celui prévisible des dépenses, mais ce poste est bien différent selon qu'il s'agit de l'Etat, de la sécurité sociale ou des collectivités locales.

En ce qui concerne l'Etat, il est prévu qu'en 1980 son budget devrait connaître un excédent de financement de 11,2 milliards de francs. Or la simple prolongation des tendances observées sur la période 1959-1974 aurait pour résultat de multiplier par trois le déficit global des finances publiques.

Le rapprochement de ces deux facteurs — perspectives d'un fort excédent du budget d'Etat et prolongation des tendances d'hier — suffit à mesurer l'effort que l'Etat devra mener pour modérer ses dépenses. De fait, celles-ci ne devraient augmenter que de 4 p. 100 par an, en francs constants, contre 5,7 p. 100 pour la production intérieure brute.

Les dépenses en capital, qui ne représentent — M. le Premier ministre l'a rappelé tout à l'heure — que 20 p. 100 du total, c'est-à-dire finalement assez peu, seraient réduites en ce qui concerne l'action économique, c'est-à-dire les subventions, l'enseignement et le logement ; en revanche, elles augmenteraient dans le domaine des transports, de la recherche, du développement urbain, de la santé et de la culture.

La définition des vingt-cinq programmes d'action prioritaires, d'un montant global de l'ordre de 180 milliards de francs 1975, auxquels s'ajouteront les 20 milliards de francs réservés aux programmes d'action d'origine régionale ou locale, constitue une initiative intéressante. Ils représentent une promesse d'engagement de crédits par les ministères qu'ils concernent.

Cependant, trois observations s'imposent à leur égard. D'abord, ces sommes représentent moins de 15 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat et, si l'on excepte le programme des P. T. T. qui, à lui seul consomme près de 60 p. 100 du total des programmes d'action prioritaires, ce chiffre descend à 7 p. 100. Ensuite, la part complémentaire de financement incombant, dans certains cas, aux autres collectivités publiques n'a pas été évaluée. Enfin, aucun échéancier annuel d'engagement n'a été établi.

Au plan plus général, c'est bien évidemment au niveau des dépenses de fonctionnement, soit 80 p. 100 du total, que le freinage des dépenses de l'Etat devra porter. Or le Plan, qui n'envisage sur ce point que des aménagements minimes, laisse le problème entier.

En revanche, l'augmentation de la pression fiscale fait l'objet d'une précision chiffrée fort claire ; elle est estimée à trois points et se répartit ainsi : 0,7 p. 100 pour les impôts directs, 0,3 p. 100 pour les impôts indirects, 2 p. 100 pour les cotisations sociales.

Ainsi le rééquilibrage souhaitable à tous égards entre les fiscalités directe et indirecte reste très sensiblement inférieur à l'accroissement des charges sociales qui pèse sur le facteur travail, accroissement — disons-le pour le regretter — qui va directement à l'encontre de la recommandation que votre commission des finances avait formulée avec beaucoup de fermeté lors du débat sur les orientations du VII^e Plan.

Le problème de la lutte contre l'augmentation des dépenses de sécurité sociale, qui représentent aujourd'hui 25 p. 100 du P. N. B. et croissent deux fois plus vite que la P. I. B., est devenu — et sera demain plus encore — un problème de civilisation. Le Plan l'évoque, mais ne le traite pas au fond. Sans doute ne le pouvait-il pas. En revanche, il ferme très nettement deux voies qu'on pourrait appeler de « facilité », dans lesquelles le financement de ces dépenses aurait pu être recherché : d'une part, une budgétisation plus poussée qu'actuellement, car elle est interdite par « les perspectives tendues d'équilibre du budget de l'Etat » — cela signifie que la sécurité sociale ne devra compter que sur ses propres ressources — d'autre part, un accroissement des charges sociales des entreprises, spécialement de main-d'œuvre ; mais, pour des raisons évidentes qui tiennent à leur compétitivité sur les marchés extérieurs et au maintien des emplois qu'elles assurent, ce recours a été, à très juste titre, abandonné.

Ainsi, le choix délibéré — j'allais presque dire « provocant » — d'une autonomie de financement de la sécurité sociale débouche sur une alternative : ou bien un freinage spectaculaire des dépenses d'assurance maladie, qui ne devraient pas représenter plus de 1 p. 100 de la P. I. B. en 1980 — mais l'expérience passée et la structure même de ces dépenses, où les frais de personnel vont croissant, donnent à penser que cet objectif sera difficile à atteindre ; ou bien une aggravation sévère des cotisations sociales qui représentera pour huit travailleurs sur dix le prix d'un système d'assurance qui échappe, il faut le dire et le répéter, à toute maîtrise publique ou individuelle.

La même constatation s'impose dans le dernier — mais non le moindre — poste des dépenses publiques, celui qui regarde les collectivités locales.

Rappelons à leur sujet quelques chiffres.

Sur un total de 41,8 milliards de francs d'équipements publics en 1974, leur part s'est élevée à 23,8 milliards de francs, soit près de 60 p. 100, alors que la part directe de l'Etat — excepté les subventions — n'était que de dix milliards, soit moins de 25 p. 100. En 1980, la part des collectivités locales devrait être de 45 milliards de francs, soit un doublement en francs courants ou une augmentation de 51 p. 100 en francs constants.

Cette évolution n'est malheureusement assortie, dans le document qui nous est soumis, d'aucune estimation précise du volume réel de leurs engagements. Il est certain en tout cas que certains programmes d'action prioritaires supposeront une contribution des collectivités locales.

Face à cette perspective, le VII^e Plan — et c'est l'une de ses lacunes essentielles — n'esquisse aucune proposition de financement. Il prévoit seulement que le pourcentage des impôts locaux par rapport à la P. I. B. resterait au niveau actuel, soit 4,5 p. 100. D'après certaines informations recueillies par votre commission, leur progression annuelle en valeur serait de 14 p. 100, contre 15 p. 100 au cours du VI^e Plan.

En fait, en admettant même que ce chiffre soit toléré, compte tenu du niveau d'imposition actuel, il apparaît comme tout à fait insuffisant au regard de l'ampleur des programmes d'investissement prévus. Le déficit qui s'ensuivrait passerait, en réalité, de 2,4 milliards de francs en 1975 à 15,6 milliards en 1980, en francs courants, soit un quadruplement en francs constants.

Comme il n'y a pas de miracle en comptabilité, l'emprunt reste le seul recours. Or — je vous rends attentifs à ce point — la dette des collectivités locales atteint d'ores et déjà des proportions inquiétantes : elle est passée de 35,5 milliards de francs en 1969, à 51,5 milliards en 1972. Cette même année — 1972 — la charge de la dette a été de 7,2 milliards de francs et l'ensemble des subventions versées par l'Etat aux collectivités locales de 8,9 milliards.

Votre rapporteur se doit, au nom de la commission des finances, d'appeler l'attention du Gouvernement sur ce qui constitue l'une des carences les plus criantes et les moins justifiables du VII^e Plan, carence que les récentes mesures de rééquilibrage des finances locales, et spécialement l'institution du fonds d'équipement des collectivités locales, pour positives qu'elles soient, sont très loin de combler.

Le dernier problème que nous avons à considérer est celui du financement des investissements productifs, logements et autres. Leur croissance, 5,9 p. 100 par an, devrait être élevée si on la compare à celle de la consommation qui ne serait que de 4,1 p. 100 et à celle de la P. I. B., 5,7 p. 100.

Compte tenu du fait que, depuis dix ans, le taux d'augmentation des investissements a été régulièrement supérieur à celui qu'ont connu les pays voisins, l'objectif du VII^e Plan est, dans ce domaine également, très ambitieux. Certes, la part du logement est appelée à baisser tandis que celle des investissements productifs passerait de 61 à 64,3 p. 100.

On s'étonnera cependant, concernant ces derniers, des parts respectives faites aux services — 6,5 p. 100 d'augmentation — et à l'industrie — 3,8 p. 100 seulement, si le chiffre dont nous avons eu connaissance est bien exact. Ce choix surprend pour deux raisons. Il conserve et perpétue une disparité entre le développement des investissements en matière de services et en matière de production de biens, disparité déjà sensible au cours du VI^e Plan, et où l'on a pu voir, non sans raison, du fait du suréquipement de certains services, une cause d'inflation.

Mais, surtout, il ne tient pas compte, nous a-t-il semblé, des nécessités d'un redéploiement industriel, engagé depuis 1974 et qui se poursuivra tout au long des cinq prochaines années. En effet, certaines industries de main-d'œuvre seront de plus en plus fortement concurrencées par leurs homologues des pays du tiers monde qui pratiquent des salaires beaucoup plus bas que nos industries, d'où la nécessité, si l'on veut sauvegarder l'emploi, de développer par priorité les industries de biens d'équipement dont ces mêmes pays seront demandeurs, cela suppose également des investissements importants. Il faut joindre à cela l'impératif du développement de l'industrie agro-alimentaire, l'un des secteurs les plus sûrs d'un grand pays agricole comme le nôtre devrait occuper.

La priorité à l'investissement industriel restera donc de saison tout au long du VII^e Plan. Quant à son financement — et je terminerai par là — il se pose en termes bien particuliers.

En effet, le taux d'épargne de l'ensemble des agents économiques n'a cessé d'augmenter depuis quinze ans. De 26,4 p. 100 de la production intérieure brute en 1960, il est passé à 32,1 p. 100 en 1970 et n'a guère varié depuis. Il devrait être encore supérieur en 1980 : 32,4 p. 100, c'est-à-dire, sans doute, l'un des plus élevés du monde.

C'est là un premier pari ; mais compte tenu des habitudes héritées du passé, il peut être gagné. Ce qui importe surtout, c'est la destination de cette épargne. Comment la détacher des placements à court terme ou des réserves en liquide qui ont sa préférence depuis longtemps ? Comment obtenir que la faveur que connaît, par exemple, le logement se reporte sur l'industrie ?

Le VII^e Plan formule à ce propos un certain nombre de recommandations qui méritent attention. Elles s'inspirent toutes d'une constatation : tout au long du VI^e Plan, il est apparu que le recours à l'endettement bancaire était finalement moins coûteux pour les entreprises que l'émission d'obligations ou, plus encore, que l'augmentation de capital par émissions d'actions. C'est là une des singularités, une des originalités malheureuses de notre système financier et spécialement du régime fiscal des dividendes vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés qui rend, par contraste, beaucoup plus attrayant le financement bénéficiant du régime des frais financiers.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.
Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur pour avis. Ce système représente une menace pour la liberté des entreprises condamnées, demain, à une relative mendicité envers celui qui contrôlera l'essentiel des canaux de l'épargne française, c'est-à-dire l'Etat. Il constitue également une entrave à leur financement direct et, disons le mot, démocratique.

Pour y parer, le Plan suggère diverses mesures particulières. On peut regretter qu'il n'en évoque pas d'autres, qui pourraient avoir une portée plus générale, comme une certaine indexation, ou encore une détaxation sociale de l'épargne.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur pour avis. Ces mots, je le sais, font peur. Mais nous sommes en situation d'évolution accélérée et les besoins du pays, autour et au cours du VII^e Plan, seront eux-mêmes considérables ; ils appellent, en conséquence, des solutions audacieuses. Toutes ensemble, car toutes nécessaires et urgentes, ces mesures constitueraient une petite révolution financière, condition pour que la France accède à une certaine forme de démocratie, non seulement politique et sociale, mais également économique. Ajoutons incidemment que la taxation des plus-values boursières y contredit directement.

En résumé, le VII^e Plan fixe à notre pays des objectifs ambitieux, qui ont reçu l'agrément de votre commission des finances. Celle-ci regrette néanmoins qu'il n'en fixe pas toujours — et en ce qui concerne la tâche des collectivités locales pas du tout — les moyens. Lorsque certains de ceux-ci sont clairement proposés — le cas est assez fréquent, et il faut s'en féliciter — ils ont un caractère novateur qui dit assez les évolutions et les disciplines auxquelles notre pays devra consentir pour relever les défis qui l'attendent, soit intérieurs, comme la hausse des prix ou l'accroissement des dépenses sociales, soit extérieurs, comme les aléas de la conjoncture monétaire ou énergétique mondiale. Il faut que le pays en soit clairement et régulièrement informé.

A cette œuvre de pédagogie politique, votre commission des finances et le Sénat, j'en suis sûr, seront toujours prêts à collaborer. (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle qu'à la demande du Gouvernement et de la commission des lois, nous devons examiner avant la fin de notre séance de l'après-midi, un projet de loi modifiant le statut général des fonctionnaires.

Par ailleurs, la conférence des présidents doit se réunir à dix-huit heures. D'après les renseignements que j'ai, je pense que nous pourrions retarder cette réunion, le temps d'être saisis de ce projet de loi et de l'examiner, ce qui ne saurait être long, car il s'agit d'une troisième lecture.

Nous pourrions reprendre nos travaux à vingt-deux heures, au lieu de vingt et une heures trente, et la conférence des présidents se penchera d'ailleurs sur leur déroulement, car de nombreux orateurs sont inscrits, de nombreux amendements ont été déposés et nous devons néanmoins en avoir terminé jeudi.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que la commission des affaires économiques et la commission des affaires sociales ont présenté chacune la candidature d'un membre pour représenter le Sénat au sein du conseil supérieur de la coopération.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame MM. Croze et Souquet membres de cet organisme.

— 9 —

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES**Adoption d'un projet de loi en troisième lecture.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion en troisième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des lois, en remplacement de M. Pierre Schiélé, rapporteur.

M. Léon Jozeau-Marigné, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est des journées bien difficiles en fin de session et les minutes que nous vivons nous en apportent un nouveau témoignage. Je n'épilogue pas sur les causes ; je constate les effets.

Vous avez tenu, par souci de répondre à la demande de nombreux fonctionnaires, à ce que soit voté définitivement, avant la fin de cette session ordinaire, le texte portant modification de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

Le rapporteur de ce projet de loi, mes chers collègues, était M. Pierre Schiélé et vous auriez eu joie à l'entendre. Cependant, celui-ci, retenu en Alsace, m'a demandé d'être sa voix, ce que je vais essayer d'être très fidèlement en étant en même temps et surtout la voix de la commission qui en a discuté voilà quelques instants.

« Quelques instants », aucune expression ne peut être plus vraie car voilà à peu près vingt minutes que le débat vient de se terminer à l'Assemblée nationale. Je précise que, pour pouvoir rapporter devant votre commission de législation, je me suis astreint — astreinte agréable — à écouter au Sénat la transmission du débat.

Votre commission des lois vous propose d'adopter conforme le texte qui nous vient de l'Assemblée nationale.

En effet, le texte que nous avons adopté n'a été que légèrement modifié par M. Foyer qui, dans un souci de purisme, a demandé, à l'article 1^{er}, que les mots « collectivités locales » soient remplacés par les mots « collectivités territoriales », expression employée dans la Constitution.

Si j'avais été à l'Assemblée nationale, j'aurais proposé le maintien de « collectivités locales » puisque sont mentionnés ensuite les établissements publics et que l'un complète l'autre. Mais nous respectons la Constitution et la commission du Sénat accepte cette modification.

Je vous rappelle que ce texte a pour objet la validation de décisions individuelles concernant certains fonctionnaires. Lors d'un précédent débat, M. Schiélé avait dit combien cette pratique lui semblait détestable ; il avait même employé un mot plus fort, qui correspondait bien à la pensée de la commission.

Les articles 4 et 5 ayant été votés conformes par les deux assemblées, nous n'avons plus à nous occuper que des articles 1^{er} et 2.

A l'article premier, les dispositions adoptées par le Sénat ont été retenues par l'Assemblée nationale. La seule modification se situe au paragraphe 2^o, que nous avons adopté dans la rédaction suivante :

« 2° Des concours réservés aux fonctionnaires et, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, aux agents de droit public ou, sous réserve de réciprocité, aux agents des collectivités locales... »

L'Assemblée nationale a préféré la rédaction suivante : « ... aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics... »

L'Assemblée nationale n'a pas voulu maintenir expressément dans le texte la notion de réciprocité. Je saurais donc gré à M. le secrétaire d'Etat de bien vouloir s'expliquer sur ce point devant le Sénat et, comme il a bien voulu m'en faire part directement, marquer clairement que si, en droit, le mot « réciprocité » ne figure pas expressément, en fait, cette notion s'appliquera bien.

Quant à l'article 2, l'Assemblée nationale y a apporté deux modifications, mais elles sont plus de forme que de fond et c'est sans difficulté que votre commission les a adoptées.

En conclusion, elle vous demande, mes chers collègues, comme elle l'a fait elle-même, de voter unanimement l'ensemble de ce texte après les décisions que vous aviez prises antérieurement. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie très vivement M. le président Jozeau-Marigné d'avoir bien voulu accepter de rapporter ce projet de loi relatif au statut général des fonctionnaires. Un objectif doctrinal et la recherche d'une meilleure présentation ont, en effet, rendu délicate l'élaboration d'un texte recueillant l'assentiment des deux assemblées.

Sur le point particulier que vous avez soulevé, monsieur le président, j'avais eu l'occasion d'indiquer en première puis en deuxième lecture que je partageais le souci du Sénat de protéger la fonction publique locale d'une tentation d'évasion trop accentuée vers la fonction publique de l'Etat. Cependant, il est de tradition d'admettre l'accès des agents des collectivités locales à certains grands concours de recrutement, notamment celui de l'école nationale d'administration et celui des instituts régionaux d'administration.

J'avais, en outre, signalé que, si une condition de réciprocité peut être introduite dans les statuts particuliers, une telle exigence formulée par la loi, faute d'emplois de structure voisine dans l'administration locale, entraînerait incontestablement des difficultés contentieuses.

Votre commission des lois, en se ralliant à la rédaction de l'Assemblée nationale, calme mes scrupules juridiques et je tiens à confirmer de façon très claire que le Gouvernement n'entend nullement organiser à son profit la défection des meilleurs agents des collectivités locales. Les statuts de fonctionnaires sont, comme vous le savez, soumis aux comités techniques paritaires et le problème de l'accès des agents des collectivités locales aux concours internes de l'Etat sera, le cas échéant, largement débattu devant ces organismes de concertation.

Inversement, comme vous me l'avez demandé, monsieur le président, je prends l'engagement de faire soumettre à la commission nationale paritaire des personnels communaux toute disposition nouvelle qui offrirait à ces personnels l'accès de nouveaux concours internes de l'Etat. Je pense qu'ainsi nous arriverons à concilier tous les points de vue et à faire œuvre raisonnable.

A cette occasion, je tiens, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à remercier une nouvelle fois la Haute assemblée pour sa compréhension et à lui rendre, dans ce domaine, un hommage tout particulier. (*Applaudissements des travées de l'U. C. D. P. à la droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Seuls l'article 1^{er} et l'article 2 font l'objet d'une troisième lecture.

Articles 1^{er} et 2.

M. le président. « Art. 1^{er}. — L'article 18 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 est ainsi modifié :

« Art. 18. — Sous réserve des mesures prévues par la législation sur les emplois réservés en ce qui concerne les catégories B, C et D, et des dispositions des articles 19 et 20 ci-dessous, les fonctionnaires sont recrutés par voie de concours organisés suivant l'une et l'autre de ces modalités :

« 1° Des concours ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études ;

« 2° Des concours réservés aux fonctionnaires et, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en fonctions ayant accompli une certaine durée de services publics, et, le cas échéant, reçu une certaine formation.

« Chaque concours donne lieu à l'établissement d'une liste classant par ordre de mérite les candidats déclarés aptes par le jury. Les nominations sont faites selon cet ordre.

« Le jury peut, si nécessaire et pour toute épreuve, se constituer en groupes d'examineurs. Toutefois, afin d'assurer l'égalité de notation des candidats, le jury opère, s'il y a lieu, la péréquation des notes attribuées par chaque groupe d'examineurs et procède à la délibération finale. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. le président. « Art. 2. — L'article 19 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 19. — En vue de favoriser la promotion interne, les statuts particuliers fixent une proportion de postes susceptibles d'être proposés aux personnels appartenant déjà à l'administration.

« L'accès aux corps et catégories hiérarchiquement supérieurs est réalisé, selon les proportions définies par chaque statut particulier, suivant l'une ou plusieurs des modalités ci-après :

« 1° Par voie de concours interne, selon les modalités définies au 2° de l'article 18 ;

« 2° Par voie d'examen professionnel sur épreuves ;

« 3° Au choix, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude après avis de la commission administrative paritaire du corps d'accueil. Cet avis pourra être précédé d'une sélection organisée sous forme d'examen professionnel

« Dans tous les cas d'examen professionnel, le jury pourra compléter son appréciation par la consultation des dossiers individuels des candidats.

« Les règlements propres à chaque administration ou service assurent en outre, à tous les fonctionnaires ayant les aptitudes nécessaires, des facilités de formation et d'accès aux corps et catégories hiérarchiquement supérieurs. » — (Adopté.)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

M. le président. Le Sénat a précédemment décidé de renvoyer à vingt-deux heures la suite de son ordre du jour.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 10 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre des travaux du Sénat durant la session extraordinaire.

A. — Jeudi 1^{er} juillet 1976, à quinze heures et le soir :

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374, 1975-1976).

B. — Lundi 5 juillet 1976, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

1° Projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2262, A. N.) ;

2° Projet de loi organique relatif à l'élection d'un député dans les départements de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2287, A. N.) ;

3° Projet de loi organique relatif à l'élection d'un sénateur dans les départements de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2288, A. N.) ;

4° Projet de loi relatif à la représentation à l'Assemblée nationale des départements de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2289, A. N.) ;

5° Projet de loi relatif à la représentation au Sénat des départements de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2290, A. N.) ;

6° Projet de loi relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République (n° 2410, A. N.) ;

7° Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 2259, A. N.) (discussion générale).

(La conférence des présidents a fixé au mercredi 7 juillet, à dix heures, le délai limite pour le dépôt des amendement à ce projet de loi.)

C. — Mardi 6 juillet 1976, à dix heures, à quinze heures et le soir,

Mercredi 7 juillet 1976, à dix heures trente, à quinze heures et le soir,

Jeudi 8 juillet 1976, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370, 1975-1976).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 6 juillet, à treize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

(La conférence des présidents a décidé que l'ordre des interventions dans la discussion générale de ce projet de loi sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.)

D. — Jeudi 8 juillet 1976, après la discussion du projet de loi portant imposition des plus-values :

Suite du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 2259, A. N.).

E. — Vendredi 9 juillet 1976, à dix heures :

1° Projet de loi relatif à la nationalité dans le territoire français des Afars et des Issas (n° 2405, A. N.) ;

2° Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral (n° 2257, A. N.).

F. — Samedi 10 juillet 1976, à dix heures, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Textes élaborés par les commissions mixtes paritaires ou nouvelles lectures des projets de loi :

— relatifs à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte (cinq projets) ;

— portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail ;

— portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité ;

— relatif à la nationalité dans le territoire français des Afars et des Issas ;

— relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République ;

— modifiant certaines dispositions du code électoral.

— 11 —

MISSIONS D'INFORMATION

M. le président. Il a été donné connaissance au Sénat au cours des séances des 15 et 17 juin 1976 des demandes d'autorisation de missions d'information suivantes :

I. — Demande présentée par la commission des affaires culturelles, tendant à obtenir l'autorisation d'envoyer une mission d'information chargée d'étudier la politique du sport et, également, d'assurer la représentation de la commission aux jeux Olympiques.

II. — Demande présentée par la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à obtenir l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en Bulgarie, les relations économiques de ces pays avec la France.

III. — Demande présentée par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, tendant à obtenir l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier la situation politique et stratégique dans l'océan Indien.

Le bureau du Sénat a examiné dans sa séance du mardi 29 juin 1976 ces trois demandes de missions d'information et a émis un avis favorable sur les frais qu'elles entraîneront.

Je vais donc consulter le Sénat sur ces demandes.

Il n'y a pas d'opposition ?...

En conséquence, la commission des affaires culturelles, la commission des affaires économiques et du Plan et la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sont autorisées, en application de l'article 21 du règlement, à désigner les trois missions d'information qui faisaient l'objet des demandes dont j'ai donné lecture.

— 12 —

PROTECTION SOCIALE DE LA FAMILLE

Adoption des conclusions d'une commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

M. André Bohl, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, nous avons à examiner ce soir le projet de loi portant diverses mesures de protection sociale de la famille dans le texte élaboré par la commission mixte paritaire.

Cette commission s'est réunie hier et est parvenue à un accord sur les quelques dispositions restant en discussion entre l'Assemblée nationale et le Sénat, après deux lectures successives.

L'Assemblée nationale, en deuxième lecture, a entériné la plupart des décisions du Sénat. Elle a ainsi accepté la rédaction que nous avions proposée : pour les articles L. 543-10, L. 543-13 bis et L. 543-13 ter du code de la sécurité sociale dans l'article 2 du projet de loi relatif à l'allocation de parent isolé; pour l'article 4 bis prévoyant une priorité en matière de formation professionnelle en faveur des mères de famille; pour les articles 9, 11 et 13 tendant à étendre le bénéfice du congé post-natal aux mères adoptives d'un enfant de moins de trois ans; pour l'article 17-A relatif à la dispense du service national sous condition de ressources pour les jeunes pères de moins de vingt-deux ans; enfin, pour les articles 18 et 19 élargissant les possibilités de dispense de jeunes gens responsables d'une exploitation ou d'une entreprise familiale.

Quatre articles seulement restaient donc en discussion au niveau de la commission mixte paritaire.

Dans l'article 2, tout d'abord, la commission mixte paritaire a adopté l'article L. 543-12 du code de la sécurité sociale dans la rédaction de l'Assemblée nationale. Cet article prévoit que l'allocation de parent isolé peut être versée sur la foi des déclarations des requérants pendant trois mois, la première mensualité étant versée dans le mois suivant la date du dépôt de la demande.

L'article 2 bis, ajouté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture sur proposition du Gouvernement, prévoit que l'allocation de parent isolé sera étendue aux départements d'outre-mer dans des conditions fixées par décret. Ces dispositions font l'objet d'un nouvel article L. 758-2 du code de la sécurité sociale introduit dans le livre IX relatif aux départements d'outre-mer. La commission mixte paritaire a adopté cet article 2 bis sous réserve de modifications rédactionnelles. En conséquence de ce vote, et dans un souci de coordination, elle a supprimé le dernier alinéa de l'article L. 543-10 du code de la sécurité sociale qui figure à l'article 2 du projet de loi. En effet, cet alinéa concerne également l'attribution de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer, mais dans les mêmes conditions qu'en métropole.

Deux séries de dispositions distinctes portant sur le même objet ne pouvaient à l'évidence subsister dans un texte de loi. La commission mixte paritaire ayant adopté l'article 2 bis a été conduite à supprimer le dernier alinéa de l'article L. 543-10. Elle soumet l'article 2 ainsi modifié aux assemblées, compte tenu par ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé, de l'adoption de l'article L. 543-12 du code de la sécurité sociale dans le texte de l'Assemblée nationale.

L'article 15 avait été complété par l'Assemblée nationale en vue de permettre aux femmes employées dans un établissement public hospitalier de bénéficier du congé post-natal après l'adoption d'un enfant de moins de trois ans, par analogie avec les dispositions prévues en faveur des fonctionnaires de l'Etat, du personnel féminin des armées et du personnel communal. Cet article a été adopté par la commission mixte paritaire dans le texte de l'Assemblée nationale.

Il en a été de même pour l'article 22 du projet de loi, relatif à la date d'entrée en vigueur du texte fixée au 1^{er} octobre 1976, sauf en ce qui concerne l'application de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer. A ce propos, la commission mixte paritaire a chargé les rapporteurs devant les deux assemblées de demander à Mme le ministre de la santé de bien vouloir confirmer que les décrets d'application de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer entrèrent en vigueur en janvier 1977, ainsi qu'elle l'a annoncé devant l'Assemblée nationale.

En conclusion de ces débats, votre rapporteur se félicite des conditions dans lesquelles le Sénat et l'Assemblée nationale ont, par leurs travaux, contribué à améliorer tant la portée que la rédaction d'un texte qui, sans constituer une révolution dans le domaine de la politique familiale, apportera néanmoins à certaines catégories de familles des avantages substantiels.

Il insiste auprès de Mme le ministre de la santé pour que ce texte entre en vigueur dans les délais prévus ou envisagés.

Sous le bénéfice de ces observations, votre rapporteur vous demande d'adopter le texte élaboré par la commission mixte paritaire pour les articles 2, 2 bis, 15 et 22 du projet de loi. (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique et à droite.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Simone Veil, ministre de la santé. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, votre rapporteur venant d'exposer très clairement et très complètement les dispositions qui ont été adoptées hier par la commission mixte paritaire, il est inutile que j'y revienne. Je dirai simplement que le Gouvernement accepte l'ensemble de ces dispositions, sans y apporter d'amendement.

Pour répondre à la demande formulée par M. le rapporteur, à la suite des délibérations de la commission mixte paritaire, je confirme, comme je l'ai fait hier au cours des débats à l'Assemblée nationale, que le Gouvernement s'engage à appliquer, à partir du 1^{er} janvier 1977, les dispositions concernant le revenu minimum garanti pour les parents isolés dans les départements d'outre-mer.

D'une façon générale, pour répondre là encore à votre rapporteur, nous allons nous efforcer de prendre les décrets d'application de ce texte sur la protection sociale de la famille dans les meilleurs délais possibles de façon qu'il puisse être appliqué sans tarder.

Avant de passer au vote du projet de loi, je voudrais encore remercier le Sénat, notamment M. le rapporteur, pour le travail qui a été accompli en vue d'améliorer ce texte de façon que, conformément aux objectifs du Gouvernement et à ses préoccupations, qui sont aussi celles, je le sais, du Parlement, une meilleure protection de la famille, principalement de certaines catégories particulièrement défavorisées, soit assurée.

Je remercie également la commission mixte paritaire et son rapporteur d'avoir travaillé dans d'aussi brefs délais et d'être arrivés, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, à satisfaire les uns et les autres par les dispositions qui ont été définitivement adoptées.

Je vous demande de permettre au Gouvernement de faire appliquer ce texte le plus rapidement possible en adoptant ce soir le texte de la commission mixte paritaire. (Applaudissements des travées de l'U. C. D. P. à la droite. M. Amic applaudit également.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles.

Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 11, du règlement, lorsque le Sénat examine un texte élaboré par une commission mixte paritaire, il se prononce par un seul vote sur l'ensemble du texte en ne retenant que les amendements ayant reçu l'accord du Gouvernement.

Je donne lecture du texte de la commission mixte paritaire.

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — Un chapitre V-3 « Allocation de parent isolé » est inséré au titre II du livre V du code de la sécurité sociale.

Chapitre V-3.

Allocation de parent isolé.

« Art. L. 543-10. — Toute personne isolée résidant en France exerçant ou non une activité professionnelle, et assumant seule la charge d'un ou de plusieurs enfants, bénéficie d'un revenu familial dont le montant, fixé par voie réglementaire, par référence à la base mensuelle servant au calcul des allocations familiales, varie avec le nombre des enfants.

« Il lui est attribué, à cet effet, une allocation, dite allocation de parent isolé, égale à la différence entre le montant du revenu familial et la totalité de ses ressources. Sont comprises dans ces ressources les prestations familiales et sociales, à l'exclusion de l'allocation d'éducation spéciale et de son complément, des allocations prénatales et postnatales, de l'allocation de rentrée scolaire, des prestations en nature de l'assurance maladie et du capital-décès.

« L'allocation de parent isolé est attribuée, sous réserve des traités et accords internationaux ratifiés par la France, aux ressortissants étrangers remplissant des conditions de durée de résidence en France qui seront fixées par décret.

« Art. L. 543-12. — L'allocation prévue à l'article L. 543-10 du présent code est due pendant une période dont la durée est fixée par voie réglementaire. Cette durée est prolongée jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint l'âge de trois ans.

« Sous réserve des dispositions de l'article L. 554-1 du présent code, l'allocation peut être versée sur la foi des déclarations des requérants pendant trois mois. La première mensualité est versée dans le mois suivant la date du dépôt de la demande. »

Personne ne demande la parole ?...

Article 2 bis.

M. le président. « Art. 2 bis. — Il est ajouté au code de la sécurité sociale un article L. 758-2 rédigé comme suit :

« Art. L. 758-2. — L'allocation prévue à l'article L. 543-10 est attribuée aux parents isolés résidant dans les départements d'outre-mer visés à l'article L. 714 selon des conditions fixées par décret. »

Personne ne demande la parole ?...

Article 15.

M. le président. « Art. 15. — La section V suivante est ajoutée au chapitre VII du livre IX du code de la santé publique :

Section V. — Congé postnatal.

« Art. L. 881-1. — Le congé postnatal est la position de l'agent féminin qui, après un congé pour couches et allaitement, ou l'adoption d'un enfant de moins de trois ans, est placé hors des cadres de l'établissement employeur pour élever son enfant.

« Dans cette position, accordée de droit sur simple demande et pour une durée maximale de deux ans, l'intéressée cesse de bénéficier de ses droits à la retraite ; elle conserve ses droits à

l'avancement d'échelon, réduits de moitié. A l'expiration de son congé, elle est réintégrée de plein droit, au besoin en surnombre, dans les cadres de l'établissement employeur.

« Les modalités d'application du présent article sont déterminées par voie réglementaire. »

Personne ne demande la parole ?

Article 22.

M. le président. « Art. 22. — La présente loi entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} octobre 1976, sous réserve des dispositions de l'article 2 bis. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire. (Le projet de loi est adopté.)

— 13 —

APPROBATION DU VII^e PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social.

Mes chers collègues, la conférence des présidents a décidé tout à l'heure que la discussion générale devait se poursuivre jusqu'à son terme cette nuit.

La parole est à M. Jean de Bagnoux, président de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Henri Caillavet.

M. Jean de Bagnoux, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Caillavet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je remplace M. Caillavet qui a été dans l'obligation de s'absenter. Je le regrette vivement pour vous, car il aurait exprimé son opinion sur le VII^e Plan avec toute la verve, la vivacité, l'esprit et le talent que vous lui connaissez. Je me contenterai de vous lire un résumé des idées qu'il a exprimées et qui ont été acceptées par la commission.

Il y a un an s'ouvrait le débat sur les orientations préliminaires du VII^e Plan et il nous appartient aujourd'hui d'approuver ou de refuser le contenu de ce Plan.

Formulons quelques brèves remarques préalables.

Notre avis est donné dans un délai très limité, presque à la va-vite, alors que des semaines de réflexion auraient été nécessaires. Le Gouvernement nous demande de nous prononcer en quelques heures à peine pour un engagement global qui porte sur cinq années. Je n'hésite pas à déclarer que cette précipitation nuit non seulement à la crédibilité de notre jugement sénatorial, mais également à l'élaboration démocratique du Plan lui-même.

Par ailleurs, le projet de Plan ne prend pas — c'est un reproche — suffisamment en compte les travaux élaborés par le Commissariat général du Plan et cela est regrettable. En revanche, la présentation du projet est claire et cohérente.

Le tome I décrit la stratégie ; le tome II est consacré à définir vingt-cinq programmes d'action prioritaires. Si nous avons bien compris le projet, ces vingt-cinq programmes d'action prioritaires, quels que soient les aléas, devront s'imposer dans les budgets annuels.

Enfin, le rapporteur de la commission des affaires culturelles est heureux de constater que le Plan est écrit en bon français. Il ne peut manquer d'imaginer le contentement qui serait celui de notre collègue trop tôt disparu, M. Legaret, qui, l'an dernier, à cette même tribune, avait dénoncé le style de certaines formules.

Le tome I propose une stratégie et celle-ci doit être examinée par notre commission. J'observe que sur les cinq orientations retenues, trois méritent notre approbation puisqu'elles avaient

été à plusieurs reprises proposées par notre commission, à savoir : réduire les inégalités, améliorer la qualité et le cadre de vie, développer la recherche. D'un mot, disons que nous prenons acte que les programmes d'action prioritaires proposent des crédits fermes et qu'ils devront être exécutés, au plus tard en 1980, pour un total de 200 milliards de francs.

En ce qui concerne les propositions du Plan relevant des attributions de la commission des affaires culturelles, votre rapporteur vous renvoie, pour l'essentiel, à son rapport écrit. Néanmoins, il examinera sommairement les matières propres à notre commission, à savoir le rôle du système éducatif, l'animation culturelle à l'école, le sport à l'école, la recherche scientifique, la qualité de la vie : habitat, architecture, environnement.

Je commencerai par l'éducation et le rôle du système éducatif. Le Plan ne définit pas l'éducation et pas davantage le système scolaire ni leurs finalités ; il n'envisage que leur adaptation. Le Gouvernement propose l'adaptation du système éducatif afin de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, la réinsertion des demandeurs d'emploi et une meilleure préparation des travailleurs au changement. Notre commission a pris acte de ces intentions.

Toutefois, elle rappelle que la vocation de l'institution scolaire est de transmettre non seulement une connaissance utilisable, mais aussi une culture désintéressée. Tout est question de mesure.

Trois directions sont retenues par le projet. Le Gouvernement souhaite poursuivre ses efforts afin de réduire les inégalités de chances et donner à chacun une formation permettant l'accès à l'emploi.

Dans le Plan, il est indiqué que la formation prépare non à un métier, mais à une famille de métiers.

Le Plan entend moduler, par ailleurs, la formation continue et ce pour surmonter ce fléau moderne qu'est le chômage.

Le Plan propose encore de favoriser la formation en alternance. Votre commission se réjouit de cette proposition qui tend à accorder aux travailleurs un crédit d'enseignement.

La commission des affaires culturelles, en outre, a pris acte qu'en présence de la baisse démographique il valait mieux affiner le système éducatif, car nous savons que les cinq premières années de l'enfant sont décisives pour le développement de l'intelligence et la formation des aptitudes à l'abstraction.

En cela, l'effort qui est proposé pour l'enseignement préscolaire est dans le droit-fil de l'invitation adressée, à maintes reprises, par le Sénat au Gouvernement.

Le Plan a donc raison de vouloir développer les écoles maternelles et de réduire l'effectif au niveau de trente-cinq enfants, bien qu'il faille aboutir à moins de vingt-cinq enfants par classe.

Le Plan a aussi le souci de diminuer les disparités géographiques qui pénalisent le milieu rural.

Dans cette voie, le Gouvernement propose que 8 500 classes nouvelles soient créées et que des personnels plus nombreux soient mis à la disposition de la jeunesse et qu'ils soient mieux formés.

Le Gouvernement se soucie également de l'enseignement de la technologie dans les collèges. La culture manuelle est enfin reconnue.

Pour faire face à cette tâche qui n'exclut pas une meilleure formation générale des élèves suivant l'enseignement technologique, le Gouvernement s'engage à créer 2 000 classes « ateliers » afin que 40 p. 100 des élèves de quatrième puissent suivre l'enseignement de la technologie en 1979 et ainsi choisir librement l'option technologique.

Le Gouvernement percise que cet enseignement de technologie sera donné par les mêmes enseignants, qui recevront cependant une formation complémentaire.

Le Plan aborde, ensuite, l'animation culturelle en milieu scolaire. L'appel à la sensibilité, les formes nouvelles de l'audio-visuel, la musique, la comédie, etc., sont pris en compte.

Le Gouvernement, dans son projet de Plan, s'intéresse également au sport à l'école. Il est prévu, pour 1980, trois heures

d'éducation physique dans le premier cycle et deux heures dans le deuxième cycle. Cette volonté débouche sur un recrutement de 5 000 enseignants en cinq ans, ce qui n'est pas démesurément ambitieux.

Le coût global de ces différentes options peut être chiffré, d'après le Gouvernement, à 20 500 millions de francs.

Quelle fut l'appréciation de votre commission sur la partie du VII^e Plan relative à l'éducation ? Elle a observé que ce n'était plus, aux yeux des planificateurs, la priorité des priorités.

Toutefois, elle a approuvé le programme d'actions prévues dans le secteur de l'enseignement secondaire. Elle a considéré que l'élaboration du Plan aurait dû être l'occasion de mieux définir l'animation culturelle à l'école. L'expérience a rendu les commissaires sensibles à cette sorte de formation culturelle. Ils ont observé que le ministère de l'éducation, soumis moins qu'auparavant à la pression des effectifs, devrait pouvoir consacrer une partie de ses moyens à ce programme. Il est anormal que l'effort de prise en charge de l'animation culturelle à l'école repose tout entier sur le secrétariat d'Etat à la culture, département ministériel fort chichement doté. Un transfert de charges devrait désormais être opéré.

Votre commission s'est demandé si l'évolution de la pyramide des âges autorisait les planificateurs à ne pas traiter de l'enseignement supérieur, sauf dans ses rapports avec la recherche. L'Université est en crise. Votre commission ne le sait que trop, elle qui vient précisément de constituer une mission d'information chargée d'examiner ce secteur de notre système éducatif. Il est sans doute trop tôt pour que des conclusions se dégagent des premières études, cependant, il faut le reconnaître, il est paradoxal que les planificateurs passent sous silence les équipements nécessaires à nos universités. Il semble, en fait, que le Gouvernement a été fort embarrassé au moment de préciser l'avenir de l'enseignement supérieur et d'en déduire les programmes quantitatifs ou qualitatifs correspondants. C'est là sans doute la raison fondamentale du silence des planificateurs sur le sujet.

Votre rapporteur souhaite aborder brièvement la recherche scientifique dans le VII^e Plan.

Le Plan rappelle que la recherche apparaît bien comme l'investissement par excellence. Cette constatation est des plus justes. Mais sur quels axes se situe l'effort ? Pour l'essentiel, ceux qui sont choisis paraissent bons, puisqu'il s'agit de recherches sur les ressources animales et végétales, sur l'énergie et sur les matières premières ainsi que des recherches sur les processus de la production industrielle et de la haute technologie, par exemple l'instrumentation médicale et les télécommunications.

Mais pour atteindre ces buts, nous devons avoir des moyens financiers considérables.

Le Plan propose plusieurs types d'actions : premièrement, l'incitation, en développant l'assurance risque de la première réalisation ou la prise en charge de certaines études ; deuxièmement, la poursuite du financement des programmes déjà engagés ; troisièmement, les dépenses d'équipement de recherche qui doivent toujours être plus grandes que pour l'ensemble des équipements collectifs.

Votre commission a, en revanche, tenu à remercier le Gouvernement : premièrement, pour avoir prévu la création d'une allocation de recherche au niveau du troisième cycle — cette allocation concerne, en 1976, 1 500 personnes pour un montant de 24 000 francs répartis sur deux années ; deuxièmement, pour avoir développé les emplois scientifiques par une progression de 3 p. 100 l'an ; troisièmement, pour son souci du renouvellement des équipements de recherches ; quatrièmement, pour la décentralisation de la recherche en province. Le financement de ce programme porté sur un total de 10,5 milliards de francs.

Votre commission a donné un avis favorable aux nombreux passages consacrés à la qualité de la vie dans la rédaction du VII^e Plan. Elle a observé qu'une évolution remarquable conduisait des premiers plans de développement français presque purement quantitatifs à un ensemble de programmes essentiellement empreints de préoccupations qualitatives.

Au lendemain de la guerre, le Plan s'est efforcé, tout d'abord, de reconstituer les équipements que le conflit avait anéantis. En ce temps-là, le développement s'exprimait en termes de quantité ? Il s'agissait de faire croître toutes les grandeurs économiques.

Le niveau de vie s'en est trouvé relevé et, progressivement, les plans ont dû prendre en compte quelque chose qui ne se mesure plus aussi facilement, à savoir l'exigence de qualité.

Pour ne pas alourdir cette troisième partie de son exposé oral, votre rapporteur résume en quelques mots les actions prioritaires.

Au titre de l'action 1 sont visées l'amélioration du logement et celle du patrimoine architectural. Cette action concerne la protection des sites et le confort de l'habitat rural.

L'action entreprise conduit à faire profiter cent villages de cet effort. Elle portera aussi sur le développement du tourisme en milieu rural, l'entretien, les chemins ruraux, les activités équestres, pédestres, l'acquisition des forêts et des terrains situés en bordure des plans d'eau. Le coût de cette action s'élève à 1 800 millions de francs.

L'action 2 est relative au conservatoire du littoral. Celui-ci acquerra 10 000 hectares, non compris les terrains de la côte aquitaine. Sont également prévues les créations de sites d'élevage pour les poissons, crustacés et coquillages. Le montant de cette action s'élève à 331 millions de francs.

Quant à la culture, le Sénat s'en souvient, elle avait été oubliée dans le rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan et je pense que beaucoup d'entre nous ont encore en mémoire les véhémentes et spirituelles protestations de notre regretté collègue M. Legaret. Le VII^e Plan concède donc une petite place à la culture.

La commission des affaires culturelles a pris acte du fait que le Gouvernement a admis que la destruction de l'habitat ancien nuit à la beauté des villes. Le Plan propose de restaurer et de sauvegarder plutôt que de détruire systématiquement cet habitat.

Notre commission a également pris acte de l'intention du Gouvernement de mettre hors d'eau, certes, les monuments historiques, mais encore les travaux du passé datant des XIX^e et XX^e siècles. Il était temps.

La commission, enfin, se réjouit qu'il soit proposé de valoriser les monuments nationaux présentant un grand intérêt touristique.

Le coût global des propositions mises en œuvre par les actions 1 et 2 s'élève à 959 millions de francs. Votre commission craint que ces crédits ne soient insuffisants vu l'immensité de la tâche à accomplir.

Votre commission a jugé que la part accordée dans le VII^e Plan à la culture était très largement insuffisante. Certes, un programme de sauvegarde du patrimoine est inscrit parmi les actions prioritaires, mais il ne fait que confirmer les crédits actuellement consentis aux monuments historiques. Dans ces conditions, inscrire la protection de nos ensembles architecturaux dans un programme d'action prioritaire n'a rien de rassurant : cela veut seulement dire que les dotations budgétaires de ce secteur sont assurées de ne pas diminuer. Qu'en sera-t-il des autres ?

Votre commission des affaires culturelles déplore vivement que le rapport soit quasiment muet sur les autres secteurs de la culture, en dehors du bref passage sur la stratégie que nous avons relevé dans le livre I.

Les membres de la commission ont, en particulier, souhaité que le fonds d'intervention culturelle reçoive des crédits accrus. Ce que nous avons dit tout à l'heure au sujet de la participation du ministère de l'éducation à l'animation culturelle dans les écoles pourrait trouver sa traduction budgétaire dans un transfert de crédits au fonds d'intervention culturelle.

En conclusion, la commission, dans sa majorité et sous réserve des observations que j'ai rapportées, a donné un avis favorable au projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social, en ce qui concerne les secteurs qui relèvent de sa compétence. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

M. André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre,

mes chers collègues, voilà un an, j'avais l'honneur de donner à cette tribune l'avis de la commission des affaires sociales sur les orientations préliminaires du VII^e Plan.

Votre commission des affaires sociales avait fait siennes deux préoccupations essentielles : la primauté des finalités sociales de la croissance et le souci des élus d'être entendus.

Le Gouvernement nous avait assurés, par la voix de M. le Premier ministre, de sa volonté de répondre à ces deux préoccupations. C'est exact pour les grandes options du Plan ; c'est malheureusement moins vrai pour les applications pratiques dans les divers domaines de l'action sociale ponctuelle.

Le Président de la République a tenu à préfacier l'avant-projet du VII^e Plan de développement économique et social soumis au Conseil économique et social. Il a affirmé, à propos des actions prioritaires : « Les plus significatives de ces actions sont celles qui annoncent une transformation de notre mode de croissance par une attention nouvelle portée soit aux choses — notre patrimoine naturel et culturel, notamment — soit, surtout, aux hommes et aux besoins qu'ils éprouvent comme habitants et comme travailleurs. » C'est là une orientation essentielle.

Depuis huit années, des bouleversements pacifiques, même s'ils sont bruyants ou désagréables, ont provoqué de profondes mutations.

Au besoin de sécurité, satisfait en grande partie par notre organisation sociale, a fait place un besoin de considération de la part des citoyens et des travailleurs.

Aux classiques luttes ayant pour but l'amélioration des rémunérations et des revenus, se sont substitués des combats pour l'amélioration qualitative et pour une participation à la gestion des entreprises, des collectivités, des associations d'intérêt général.

Aux traditionnelles revendications pour la garantie d'un travail s'est ajoutée une profonde et légitime aspiration à un emploi meilleur. Les conditions de travail prennent autant d'importance que la rémunération. Un besoin intense de participation à la vie collective, une prise de conscience plus affirmée de l'existence des catégories les plus défavorisées — handicapés, inadaptés sociaux — ont donné naissance à une nouvelle conception de la vie sociale.

La récente crise ainsi qu'une meilleure connaissance des mécanismes économiques ont mis en évidence les inégalités sociales et, par dessus tout, celles qui concernent l'emploi, la vie sociale, la maladie.

Le VII^e Plan de développement économique et social tient compte de ces préoccupations.

Au nom de la commission des affaires sociales, je voudrais remercier tous ceux qui ont participé aux travaux préparatoires des commissions ou comités « emploi et travail », « vie sociale », « revenus et transferts », « santé et assurance maladie », et plus spécialement leurs présidents et rapporteurs. Les rapports qu'ils ont présentés devant votre commission fournissent une analyse pertinente et objective des faits. Leurs conclusions n'ont été retenues qu'en partie. Le Gouvernement devrait s'entourer de leurs avis pour le suivi du Plan.

L'emploi et les conditions de travail représentent une des préoccupations majeures du VII^e Plan. M. le Premier ministre vient de nous dire : « Le plus humain deviendra le plus rentable. »

C'est ainsi que le projet de loi prévoit un certain nombre d'orientations. Plusieurs concernent le travail : réduction de la durée hebdomadaire du travail ; assouplissement des conditions de passage à la retraite ; accroissement de la sécurité du travail ; réduction de la pénibilité ; enrichissement des tâches, formation et promotion des travailleurs manuels. D'autres concernent l'accès aux emplois : une meilleure formation professionnelle ; un rôle plus important pour l'agence nationale pour l'emploi ; la création d'emplois.

Votre commission des affaires sociales sait que le Gouvernement veut modifier les conditions de travail. Le nombre des textes sociaux qu'elle a eu à examiner, ou qu'elle examine encore, l'atteste. Ils concernent des domaines divers, tels que le travail des femmes, le licenciement collectif, la prévention des accidents du travail, le repos compensateur, pour n'en citer que quelques uns.

Nous voudrions insister sur quelques points particuliers.

La désaffectation dont souffre l'emploi industriel n'est-elle pas due à l'insuffisance des rémunérations ?

La disparité des rémunérations des mêmes catégories professionnelles dans des branches différentes — elles vont de un à trois — ne contribue-t-elle pas à aggraver les déséquilibres entre les offres et les demandes d'emplois ?

L'objectif de création des 250 000 emplois industriels n'est-il pas insuffisant, et celui qui vise à la création de 850 000 emplois tertiaires trop ambitieux ? C'est dans le secteur tertiaire que se retrouve une grande part de nos chômeurs. Il ne représente que 43 p. 100 des emplois en Allemagne contre 48 p. 100 en France. Pour le secteur des industries manufacturières, les chiffres sont respectivement de 41 p. 100 pour l'Allemagne et de 30 p. 100 pour la France.

Une grande prudence devrait donc inspirer les choix en matière d'investissement.

Dans l'appréciation des inégalités en matière d'emploi et de travail, le Plan envisage un certain nombre de dispositifs qui permettent de mieux connaître la réalité.

La procédure proposée à cette fin est soit contractuelle — rencontre des partenaires sociaux — soit institutionnelle : agence pour l'emploi, mise en place d'une observation statistique des revenus et des conditions de travail, intervention du centre d'étude et de recherche des coûts.

En tout état de cause, en supposant même que soient réalisés les objectifs de création d'emplois prévus par le Plan, ce dont votre commission est loin d'être sûre, le Plan prévoit et accepte comme un fait acquis le maintien d'un chômage encore plus important. Comment ne pas regretter, à cet égard, que les auteurs du Plan ne se soient pas engagés dans une politique de soutien de l'emploi plus vigoureuse et surtout mieux orientée ?

Après les problèmes relatifs à l'emploi et au travail, la vie sociale — et plus spécialement la nouvelle politique de la famille — est le deuxième aspect d'ordre social du Plan que nous avons à examiner.

La lettre rectificative déposée par M. le Premier ministre précise encore mieux les intentions du Gouvernement à ce sujet. Elle lève quelques objections que notre commission avait pu formuler et que vous trouverez exposées dans le rapport écrit.

Les rédacteurs du Plan se sont inspirés des travaux de la commission « vie sociale ». Aux aspirations à la qualité de la vie, à la participation et à l'intégration des exclus à la vie sociale, le Plan ajoute une tentative de synthèse entre finalité individuelle et finalité collective. Il s'agit de rechercher l'épanouissement de l'individu dans une perspective globale de restructuration du corps social.

Le Plan préconise la participation des usagers à la gestion des services collectifs, le renouvellement de la vie associative, le développement du volontariat, la mise en œuvre d'innovations sociales telles que la création de services, de voisinage et le développement des services de suite.

Les intentions généreuses concernant les personnes âgées, les familles, ne se concrétisent pas par des engagements importants de l'Etat. Il en est ainsi des programmes d'action prioritaires dont l'exécution dépendra de la volonté et des moyens des collectivités locales ou des associations d'intérêt général.

Le Plan — la lettre rectificative le confirme — réaffirme que la priorité est accordée à la sauvegarde de la famille. De sa vitalité dépend l'avenir du pays.

Les dispositions concernant la nouvelle politique de la famille se retrouvent dans divers chapitres, mais plus spécialement dans le programme d'action prioritaire qui lui est consacré.

La lettre rectificative précise : « Il importe que les réalités familiales soient prises en compte dans l'élaboration de toute politique, non seulement sociale, mais également économique et financière. »

Les principes de base sont regroupés sous trois chefs principaux : la politique de la famille doit permettre l'épanouissement des individus ; elle est sélective et met l'accent sur l'aménagement des prestations familiales, sur de meilleurs services pour les familles et sur des aides spécifiques ; enfin, le principe du libre choix d'un travail professionnel par la femme est confirmé.

Notre commission avait regretté que les auteurs du Plan n'aient pas marqué de façon plus nette la gravité du problème démographique. La lettre rectificative répond à cette préoccupation.

Le principe de la sélectivité, qui découle de choix budgétaires, ne doit pas conduire à des seuils rigides pour l'attribution des prestations. C'est pourquoi notre commission demandera par amendement que le principe du plafonnement des ressources pour l'attribution de l'allocation parentale ne soit pas inscrit dans le Plan de manière aussi précise que dans la rédaction actuelle.

Notre commission souhaite également qu'une grande attention soit apportée aux choix d'implantation des crèches et des services sociaux de voisinage.

Une bonne répartition géographique est nécessaire. Pour que ces projets deviennent réalités, les collectivités locales, les associations et l'Etat devront définir les règles de partage de responsabilités, coordonner le financement et la gestion des établissements. Cela n'ira pas sans mal !

La troisième préoccupation de la commission des affaires sociales a trait aux problèmes de santé. Le résultat de la consultation des régions sur les investissements publics met en évidence les préoccupations des Français en matière d'équipements de santé.

L'exécution du VI^e Plan, achevée à la fin de 1975, a été relativement satisfaisante : mise en place de la réforme hospitalière, réussite de la prévention périnatale, amélioration de la démographie médicale, accroissement de la capacité de formation des infirmiers, augmentation du nombre des directeurs d'hôpitaux, amélioration des équipements et des méthodes de fonctionnement des établissements sanitaires.

Cependant, certaines lacunes persistent pour l'application de la loi hospitalière. Les décrets relatifs à la tarification, aux relations entre les services médicaux hospitaliers et le secteur extra-hospitalier ne sont pas parus.

La répartition des effectifs médicaux disponibles est peu satisfaisante tant pour leur qualification que pour leur implantation géographique. Le déficit du personnel infirmier subsiste. Des lacunes demeurent en matière d'équipements pour les personnes âgées et pour les malades mentaux.

Cette référence au passé permet de mieux apprécier les objectifs du Plan et de ses programmes d'action prioritaires concernant le maintien à domicile des personnes âgées, la prévention et l'action sociale volontaire, l'humanisation des hôpitaux, le développement des moyens de la sécurité routière, le renforcement de la recherche scientifique.

Ces programmes ont pour point commun de faire appel à une initiative décentralisée. Pour les personnes âgées, il est envisagé de créer des services de proximité.

L'éducation sanitaire passe par l'école et par les services départementaux d'aide sociale. La vie associative sera « dynamisée ».

L'objectif en matière d'humanisation des hôpitaux est de supprimer les chambres de plus de quatre lits. De plus, les efforts seront faits pour améliorer les moyens mis à la disposition des personnels infirmiers.

Un effort de recherche est programmé, en particulier en matière d'immunologie, de microbiologie, de pathologie du cerveau.

Nous observons que ces efforts sont modestes : 2,15 p. 100 des crédits vont à la prévention et à l'action sociale, 2,01 p. 100 à l'humanisation, 0,26 p. 100 au maintien à domicile des personnes âgées.

Ils ne répondent pas non plus à des objectifs précis et localisés. La population ne se sent pas motivée par des programmes qui ne sont pas assez concrets.

Les problèmes de santé concernent, au premier chef, les hommes. L'humanisation ne doit pas se limiter à l'amélioration matérielle des conditions d'accueil. Elle concerne peut-être avant tout une amélioration des conditions psychologiques et morales de l'hospitalisation.

Dans ce secteur de la santé, plus qu'en tout autre, votre commission insiste pour que l'Etat ne renonce pas à ses responsabilités.

Enfin, nous allons examiner les problèmes de sécurité sociale.

Le Plan ne comporte pas de projet de réaménagement d'ensemble de notre système de sécurité sociale et, pourtant, la généralisation de l'assurance maladie de même que l'harmonisation des régimes sociaux doivent intervenir pendant la durée de ce Plan.

La commission des affaires sociales, à laquelle s'est associée la commission des finances, a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes de la sécurité sociale. Elle sait quelles sont l'ampleur de la réforme nécessaire et les difficultés rencontrées. Elle regrette que le Plan n'ait pas abordé ce problème de façon complète.

Certains aspects sont évoqués : poursuite de la généralisation de la sécurité sociale, mais sans précisions sur ses modalités ; aménagement des prestations familiales ; amélioration des retraites du régime général et amélioration du pouvoir d'achat du minimum vieillesse ; prise en charge par l'aide sociale des dépenses de soins engagées par les allocataires du fonds national de solidarité.

Le Plan prévoit de mettre en place un groupe de travail chargé d'examiner la réforme de la sécurité sociale. Votre commission estime que le Parlement devrait être associé à ses travaux. Nous le demanderons par voie d'amendement.

En ce qui concerne le financement, le Plan est précis. L'équilibre de la sécurité sociale doit être assuré par ses propres ressources, sans nouvel effort de l'Etat. Des mesures partielles sont prévues pour limiter les dépenses de santé, mais les problèmes concernant les prix de journée des hôpitaux ne sont pas abordés de façon précise. Cela nous préoccupe dans la mesure où nous considérons qu'il s'agit là d'un problème majeur.

Une augmentation des cotisations est envisagée. Il n'a pas paru raisonnable à votre commission d'écarter de manière absolue tout financement complémentaire des charges sociales par le budget de l'Etat. Nous nous en expliquerons plus longuement à propos de l'amendement présenté sur ce point.

Tel est, mesdames, messieurs, l'avis de la commission des affaires sociales.

Le VII^e Plan doit être mis en application par et pour les Français. Il s'appliquera au premier chef à l'Etat dont le rôle est d'assurer le plein emploi, de réduire les inégalités et d'améliorer le cadre de vie.

Cet objectif pourra être d'autant plus facilement atteint que l'Etat s'appliquera à lui-même les recommandations du Plan. Il en est ainsi en matière d'emploi lorsqu'il est employeur. Il en est ainsi en matière de prévention du travail. Il en est ainsi pour l'affectation de ses fonctionnaires, par l'aménagement, dans chacun de ses services et établissements, de la meilleure structure. Il en est ainsi pour l'octroi à ses personnels de droits à la formation et de moyens de répondre aux sollicitations des usagers.

L'Etat peut être un moteur et un exemple. Il peut également être un frein.

C'est sous ces réserves que la commission des affaires sociales a donné, à la majorité, un avis favorable au projet de loi portant approbation du VII^e Plan. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U. D. R. et l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond Brun.

M. Raymond Brun. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, quelles que soient les critiques que l'on puisse formuler à l'encontre du VII^e Plan, il n'est pas possible de mettre en doute la haute valeur des travaux menés par le commissariat général au Plan.

Ce document devait forcément s'inscrire dans les turbulences d'une conjoncture difficile sur le plan national comme sur le plan international. On ne pouvait pas l'isoler du contexte dans lequel il a été élaboré. Toute autre méthode eût été utopique.

Les échecs du passé en matière de prévisions nous incitent-ils à la confiance dans le document qui nous est soumis ? Ces échecs sont sans doute la conséquence d'une sous-estimation de l'importance décisive des relations économiques et financières avec l'extérieur. Cette prise de conscience de la crise que nous traversons impose désormais non pas de présenter systématiquement une planification globale, non pas de tout fixer à l'avance, mais de définir une stratégie, c'est-à-dire une évolution possible

des structures dans les domaines de la production, des échanges, des ressources, de la réduction des inégalités notamment, et de rechercher les moyens pour atteindre ces objectifs, étant entendu que le souci de l'homme et de son devenir doit toujours être pris en considération dans les orientations et les décisions à envisager.

D'aucuns rappelleront la notion d'« ardente obligation » en ce qui concerne l'exécution des mesures et sans doute aussi les zones de brouillard dans lesquelles le lecteur évolue en essayant d'analyser en profondeur les moyens proposés pour atteindre certains objectifs. De tels propos ne doivent pas surprendre ; mais il est bien difficile de fixer très précisément notre devenir alors qu'il dépend, notamment, des fluctuations monétaires, de la situation économique de nos partenaires, du prix des matières premières importées — je parle de celles qui nous sont nécessaires et non des gadgets que nous importons inutilement — de notre compétitivité internationale, de nos possibilités d'investissement, des relations psychologiques de nos concitoyens en ce qui concerne l'utilisation de leurs disponibilités. Toutefois, ne s'agissant pas seulement de bonnes intentions, je suis peut-être trop sévère.

On est surpris par l'absence, dans le document qui nous est soumis, de toute programmation annuelle en ce qui concerne les engagements de l'Etat.

A vrai dire, la situation actuelle, tant en ce qui nous concerne qu'en ce qui concerne notre environnement international, nous inciterait à la morosité car, malgré certains signes moins défavorables qu'il y a quelques mois, la fragilité des améliorations constatées exige une rigueur qu'un Gouvernement, quel qu'il soit, serait dans l'obligation d'obtenir. On peut se demander si ce document est vraiment à la mesure de l'état de crise dans lequel se trouve notre pays et s'il n'envisage pas de façon très optimiste l'environnement dont nous dépendrons dans les années à venir.

Malgré les incertitudes et les contradictions, le principe même de la planification ne peut pas être remis en cause.

Le « libéralisme de grand-papa », le laisser-faire et le laisser-aller, ou le laisser-passer, ont vécu. J'estime — c'est une réflexion strictement personnelle — que la planification française est très insuffisante.

On doit constater la précarité de certaines dispositions d'un plan établi à l'échelon national dans un monde où l'importance des échanges constitue un des éléments importants du meilleur devenir de chaque pays, qu'il soit industrialisé ou en voie de développement. On ne peut aller au-delà des errements anciens. Or, faute d'un ordre plus solidement établi, il nous faudra regretter la fragilité des diagnostics et douter de l'efficacité des thérapeutiques à mettre en œuvre.

Quoi qu'il en soit, si l'appareil productif français a, malgré tout, résisté tant bien que mal à la crise, il est bon de rappeler que, depuis 1974, nous avons assisté à une forte augmentation des demandeurs d'emplois — due, pour une faible part seulement, à l'inadaptation de l'offre à la demande — à une accélération de l'inflation liée à une hausse du coût des matières premières, à l'augmentation du coût de l'énergie et des services et à une demande intérieure forte.

Notre économie déficitaire n'a dû son redressement qu'à la diminution de nos importations, conséquence de la chute de la production nationale ; la reprise de cette dernière dans certains secteurs et l'accroissement des importations qui s'ensuit constituent, parmi d'autres, de nouveaux éléments favorables à l'inflation. L'investissement productif des entreprises a connu une baisse sensible, tandis que leur endettement croissait dangereusement.

Ayant ainsi rappelé le contexte dans lequel s'intègre le VII^e Plan et fixé ses limites, je voudrais faire quelques observations concernant certains choix proposés.

Le mythe de la croissance zéro étant écarté, on admet que la croissance est la condition nécessaire, mais non pas suffisante, pour assurer les équilibres fondamentaux et le plein emploi.

Si l'on tient compte des enseignements tirés d'un passé récent et des taux de croissance généralement admis chez nos partenaires européens, si l'on admet qu'un taux de croissance trop rapide s'accompagne généralement de tensions inflationnistes, on peut juger que le taux de croissance retenu pour la production intérieure brute paraît élevé alors qu'il ne permettra de résorber qu'une partie du sous-emploi actuel.

De plus, les hypothèses sur lesquelles repose une telle perspective semblent fragiles et en contradiction avec les évidentes réalités actuelles concernant, par exemple, la balance commerciale ou les investissements industriels dont beaucoup ne sont pas générateurs d'emploi.

Un certain pessimisme n'est pas exagéré en cette matière. S'il faut admettre que le sous-emploi va constituer un des maux de notre société dans les prochaines années, bien des observations s'imposent en ce qui concerne la nature des emplois qui pourront être créés. Leur importance dans le secteur tertiaire nous fait douter d'un redéploiement économique réellement productif.

Par ailleurs, les mesures à prendre pour dégager des emplois, donc pour intégrer les jeunes dans le monde du travail, sont très insuffisamment définies. Vis-à-vis d'un problème aussi grave, il eût fallu nous proposer une politique plus volontariste.

En ce qui concerne les emplois industriels — j'ouvre là une très courte parenthèse — on doit tenir compte du fait que les pays du tiers monde s'orientent, et on ne saurait le leur reprocher, vers la transformation sur place de leurs matières premières. Bientôt, le Sénégal exportera de l'huile et certaines huileries françaises devront être fermées. L'Égypte et d'autres pays nous enverront plus de tissus que de coton brut. Pourquoi certains pays producteurs de pétrole n'entreprendraient-ils pas la construction de complexes pétrochimiques ?

De telles perspectives exigent que l'on fasse preuve d'une certaine prudence en matière de création d'emplois industriels, mais surtout qu'une politique de reconversion ou de développement de certaines activités du secteur secondaire soit rapidement entreprise. Nous n'en trouvons pas la trace dans les perspectives du VII^e Plan.

Il a été dit que la croissance constituait seulement une des conditions du plein emploi et non une fin en soi. On en est venu à se poser la question : la croissance, pour quoi faire ?

Il serait dangereux de croire que, sans progrès économiques, il est possible d'améliorer les conditions de vie. C'est une vérité fondamentale. Mais il serait dangereux également, d'une part, de ne pas maîtriser la croissance et, d'autre part, de se tromper dans la répartition des fruits de la croissance. Si bien des choses doivent changer, bien des illusions doivent aussi être dissipées !

Toujours est-il que la croissance, si elle est située à un haut niveau, comme c'est le cas dans le Plan, peut être génératrice d'inflation et, compte tenu de ce que nous vivons, des remèdes généralement inefficaces employés pour la juguler, on peut douter des résultats à attendre des bonnes intentions du Gouvernement formulées dans le rapport du projet de loi que nous examinons.

Or, l'inflation ronge le potentiel économique d'un pays. Elle est génératrice de sous-emploi. Elle crée des richesses souvent fictives. Elle paralyse l'amélioration des conditions de vie. Elle ne permet pas de résoudre les problèmes concernant la réduction des inégalités. Elle favorise la spéculation.

Je suis d'accord avec ceux qui pensent que nous traversons, avant tout, une crise de la société française qui dépasse très largement le domaine économique.

Si l'inflation a permis à une minorité de maintenir ses profits et de réduire ses dettes, elle a abouti à un processus d'insécurité, de revendications sociales et de faillites contribuant au chômage et au recul du potentiel de production.

A mon grand regret, je n'ai guère trouvé dans les propositions du Gouvernement d'éléments positifs susceptibles de me convaincre qu'une nouvelle politique très différente allait être mise en œuvre pour juguler l'inflation.

En ce qui concerne les finances publiques, il ressort que l'État sera, dans les années que couvrira le VII^e Plan, la collectivité dont les prélèvements augmenteront le moins vite. Or, comme le simple maintien du déséquilibre actuel des finances des collectivités locales suppose la persistance de la participation de l'État dans leurs dépenses d'équipement, on peut s'inquiéter à juste titre, des possibilités qu'il aura pour faire face à leurs besoins.

Allons-nous assister à une aggravation de la pression fiscale, déjà intolérable, des collectivités locales ? L'État va-t-il poursuivre, en la développant, sa politique de transferts de charges ou diminuer le taux de ses participations ?

La réforme des impôts locaux, généralement très lourds, n'était pas faite pour apporter des ressources nouvelles, mais pour apporter plus de justice. Le problème crucial de l'équilibre financier des communes et des départements reste entier.

Nous ne nous sommes jamais, nous, élus locaux, engagés dans la voie, dispendieuse d'investissements excessifs. Le fait d'être des assistés est loin de nous plaire. Nous voudrions simplement pouvoir, dans des délais raisonnables et en bénéficiant de conditions de crédit compatibles avec nos ressources, accorder à nos concitoyens les équipements qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie. Quand je parle d'investissements, je pense notamment aux investissements de base en milieu rural tels que l'électrification rurale pour laquelle, de tout temps, les crédits ont été insuffisants pour faire face non seulement aux renforcements, mais pour créer de nouvelles lignes et remplacer les anciennes qui ne correspondent plus aux besoins actuels.

Ces investissements me permettront en quelque sorte une transition pour aborder rapidement quelques aspects de la politique d'aménagement du territoire que l'on se propose de poursuivre.

Je ne rappellerai pas les actions engagées avec plus ou moins de réussite, tant en ce qui concerne le tissu urbain que le milieu rural, qu'il s'agisse d'opérations menées au coup par coup ou au titre de grands aménagements régionaux.

En réalité, les opérations essentielles concernant l'aménagement du territoire transparaissent à travers la plupart des programmes d'action prioritaires sans que l'on précise les régions qui en seront d'abord bénéficiaires afin d'opérer ce fameux « rééquilibrage » dont il est fait état à différentes reprises.

Certes, il est question de faire un effort tout particulier en faveur du Massif Central — c'est une région privilégiée dans les années que nous vivons, je ne m'en inquiète pas (*Sourires.*) — de l'Ouest et du Sud-Ouest. C'est sans doute pour réserver de bonnes surprises aux responsables de ces pays que certains aménagements demandés depuis longtemps ne figurent pas parmi les actions à entreprendre, ou sont cités sous réserve, comme, par exemple, l'aménagement du site exceptionnel du Verdon, à l'estuaire de la Gironde. C'est décevant !

Quant au milieu rural que l'on prétend valoriser, il est agréable de constater que l'on veut tout de même en faire autre chose que des espaces de loisirs pour les habitants des villes ou autre chose que des réserves. Mais n'est-il pas imprudent de proclamer que l'on veut stopper l'exode rural sans proposer une politique volontariste de développement des petites villes et des villages-centres qui permette la création d'emplois ?

Par ailleurs, n'y a-t-il pas contradiction entre la volonté de réaliser la liaison Rhin-Rhône et de favoriser le développement de la façade atlantique ?

Enfin, comment les collectivités locales pourront-elles faire face à leurs problèmes de financement sans dépasser outrageusement la faculté contributive de leurs concitoyens ?

Autant de questions qui méritent des réponses précises.

Je ne dois pas prolonger mon propos, bien que je sois tenté de traiter de certains autres aspects essentiels du VII^e Plan, notamment des mesures envisagées pour préserver l'équilibre — c'est un euphémisme — de la sécurité sociale. Certaines de ces mesures nous paraissent injustes, d'autres insuffisantes. Mais nous aurons l'occasion à la prochaine session, je pense, lorsque nous examinerons ces problèmes, de traiter de ces questions et de donner de nouvelles orientations. Pour l'instant, je me dois de faire toutes réserves quant aux mesures contenues dans le projet qui nous est soumis.

Il faut conclure. Contrairement à certaines déclarations, notre pays n'est pas sorti de la crise. L'inflation, les désordres monétaires, le sous-emploi, les phénomènes de concurrence sauvage contre lesquels on ne lutte pas assez, certaines tendances protectionnistes, les charges qui pèsent sur les entreprises, surtout de main-d'œuvre, l'insuffisance d'investissements collectifs, le climat social en sont les causes ou les conséquences.

Il vous faut, monsieur le ministre, renverser brutalement des habitudes, des pratiques, des tendances pernicieuses, en ayant conscience que les conséquences des décisions qui seront prises dépendront en partie de l'environnement économique auquel nous sommes liés. Mais il importe d'abord que l'État fasse preuve de rigueur et d'exemplarité.

Ce n'est pas facile dans une époque de contestation permanente où tout sens civique a disparu. Pourtant, l'action de l'État n'est réellement efficace que si elle peut s'appuyer sur un consensus général.

On peut regretter ainsi que tous ceux qui ont des responsabilités ne puissent pas accepter de participer au redressement économique et moral de ce pays dont les ressources potentielles sont énormes. Comme disait Ciemencau de la liberté, on peut penser que le mieux-être auquel chacun est en droit d'aspirer est la faculté de se discipliner soi-même avant que les autres ne s'en chargent.

Pour conclure, et me faisant l'interprète des membres du groupe des Républicains indépendants d'action sociale au nom desquels je suis intervenu, je souhaite qu'à la lumière de ces débats et des explications complémentaires que le Gouvernement pourra fournir, nous puissions tous accorder un préjugé favorable au projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'opinion publique attend, en général, d'un plan des certitudes qui rassurent. Or, les conditions générales dans lesquelles s'ouvre le VII^e Plan s'y prêtent assez mal, reconnaissons-le franchement.

Tout d'abord, l'environnement international dans lequel baigne l'économie française devient de plus en plus sauvage. Les relations économiques entre les pays échappent de plus en plus au rationnel et se politisent de plus en plus. Les phénomènes économiques et monétaires donnent de plus en plus l'impression de ne pouvoir être maîtrisés.

Ensuite, les données mêmes de l'économie française présentent depuis quelques mois des caractéristiques assez nouvelles qu'il est encore difficile de cerner. Il faut avouer, en particulier, que la liaison entre la croissance et l'emploi n'est pas évidente, comme l'a excellemment fait observer notre collègue M. Lucotte dans son très intéressant rapport que nous avons beaucoup apprécié. On a pu constater que la croissance accélérée de l'économie peut provoquer du chômage, car elle incite davantage de personnes non actives à se présenter sur le marché du travail. On voit donc la difficulté qui caractérise le choix d'un objectif de croissance, donc de plein emploi, pour cette période 1976-1980.

Nous avons approuvé, ici, le rapport d'orientation du VII^e Plan lorsqu'il a mis l'accent sur le caractère stratégique que devra revêtir la planification française. Face à un avenir tout aussi aléatoire, le Plan aura à préciser les précautions à prendre et les ripostes possibles à ces aléas. C'est une démarche certes beaucoup moins satisfaisante qu'une volonté imperturbablement affirmée et associée, en général, à l'idée de planification. Mais elle est beaucoup mieux en accord avec le monde agité que nous traversons. Elle nous oblige à distinguer l'essentiel de l'accessoire et à s'y tenir solidement, car la France n'est plus seule au monde.

Il n'est ni de son pouvoir, ni de son intérêt de s'enfermer dans l'isolement. On a pu dire qu'une crise aux Etats-Unis ou au Canada influait bien plus sur l'avenir de la France qu'au Moyen Age une mauvaise récolte dans la Beauce n'influait sur la vie de la Normandie. Les problèmes se mondialisent de plus en plus, comme l'a observé fort justement M. le président de la République. Nous pensons souvent — et on l'évoque complaisamment — à un schéma proposant aux Français de travailler et de consommer moins pendant qu'ils consacraient plus de temps aux loisirs et à la culture. Mais il faut penser que l'évolution historique peut nous amener à travailler davantage pour effectuer un effort de solidarité avec les pays du tiers monde. Des transferts de ressources sont à attendre pour permettre une aide plus développée, un prix accru des matières premières et une nouvelle division internationale du travail. Les esprits sérieux qui réfléchissent au Plan ne peuvent éluder ce genre de problème.

Il est certes souhaitable et juste de proposer, comme l'a fait M. le Premier ministre, des mesures efficaces pour réduire tous les facteurs d'inégalité. Mais cela ne sera possible qu'en travaillant beaucoup et en maintenant notre taux d'expansion à une valeur élevée.

L'idéal proposé aux Français nous paraît généreux et efficace. Rappelons-en les quatre principales idées : la lutte contre la pauvreté, devenue inadmissible dans notre civilisation, ce qui implique une accentuation de l'aide aux personnes âgées, aux handicapés, à tous les laissés pour compte et à ceux qui ont été broyés par les mutations de notre société ; une meilleure répartition des revenus, qu'il faut faire progresser plus vite quand

ils sont faibles et moins vite quand ils sont élevés ; une meilleure répartition de l'effort de redistribution entre toutes les catégories de Français par un traitement égal devant l'impôt ; l'assurance d'une plus grande égalité des chances par la mise en place d'une éducation convenable.

Mais ces idées généreuses ne peuvent se réaliser que dans la mesure où la production française croîtra. Pour augmenter la part de gâteau à distribuer à chacun, il faut que ce gâteau existe et grossisse rapidement.

Tout d'abord, notons que l'agriculture a très bien rempli son rôle au cours du VI^e Plan. Notre commerce extérieur, qui est équilibré, et notre approvisionnement en pétrole, qui est assuré, doivent beaucoup à l'agriculture française. Le monde rural est, en outre, un grand facteur d'équilibre social et maintient son véritable visage au paysage français.

Le VII^e Plan se doit d'accentuer notre solde élevé des échanges des produits agricoles et alimentaires, même si les conditions atmosphériques actuelles risquent de ne le permettre que difficilement. Il faut faire un effort en faveur de nos industries agro-alimentaires susceptible d'améliorer l'efficacité du dispositif de nos exportations en affectant de plus de valeur ajoutée nos produits agricoles exportés. Il faut également limiter notre dépendance à l'égard de certains produits de base : tourteaux, soja, bois, engrais, par des plans sectoriels appropriés, ce qui est facile.

Mais parallèlement à l'agriculture, l'industrie française, qui a connu un développement constant, doit désormais s'adapter à des ouvertures nouvelles. Je crois que le colloque organisé il y a quelques mois par M. le ministre de l'industrie sur le redéploiement industriel a bien situé le problème et a été particulièrement intéressant.

Deux conceptions fondamentales opposées sont en présence.

La première consiste à préparer un redéploiement dans l'optique d'une préparation de l'industrie française aux inévitables transferts vers le tiers monde d'activités à fort contenu de main-d'œuvre avec tout ce que cela représente de mutations et de difficultés sociales. Il faudrait préparer cette relève en faisant le moins de dégâts possible aux structures françaises. Ayons une pensée pour les industries de la chaussure et du textile en particulier.

La seconde tendance insiste sur la nécessité d'accroître le potentiel d'auto-suffisance de notre appareil industriel. La crise de l'énergie a, à l'évidence, démontré les dangers d'une trop grande dépendance à l'égard des marchés internationaux. Mieux vaut être parmi ceux qui préparent cette mutation les premiers que de la subir et d'arriver les derniers lorsque toutes les places seront prises. Voyons, en effet, ce qu'a donné en Angleterre une conception étreinte de la défense des situations acquises, du corporatisme mal compris au mauvais sens du terme.

Tout cela pose le problème de la croissance et, bien entendu, celui de l'énergie qui lui est lié. En effet, on a toujours constaté, dans tous les pays, un parallélisme frappant et troublant entre la courbe de la croissance du produit national brut et celle de la croissance de la consommation d'énergie.

Vous comprendrez donc que nous ne puissions pas aborder tous les thèmes pris en considération dans le Plan, mais nous considérons que ce chapitre de l'énergie mérite que l'on s'y arrête quelques instants.

Quelle est la situation de la France dans ce domaine ? De tous les pays industriels à niveau de vie élevé, c'est-à-dire ayant des besoins importants en énergie à ce double titre, la France, avec le Japon et l'Italie, est celui qui possède les ressources énergétiques les plus faibles sur son sol.

Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle s'est encore aggravée depuis vingt ans en raison de l'épuisement de nos ressources en charbon et en houille blanche. Ainsi le pourcentage de couverture de nos besoins est passé de 49 p. 100 en 1965 à 26 p. 100 en 1975, tandis que nos principaux voisins européens font encore face à leur consommation à concurrence de 50 p. 100, et même plus pour certains.

Si l'on considère l'avenir, notre situation n'est pas plus favorable car nos réserves en charbon, par exemple, ne représentent pas le centième de celles de l'Allemagne de l'Ouest et de la Grande-Bretagne. Ce dernier pays pourra se suffire très prochainement à lui-même en pétrole grâce à ses gisements de la mer du Nord. Pour leur part, les Pays-Bas disposent de stocks de gaz naturel qui les mettent pour longtemps à l'abri de la pénurie.

Politiquement regrettable, cette situation était économiquement supportable jusqu'en 1972 compte tenu du bas prix des hydrocarbures, notre ressource énergétique fondamentale. Elle est devenue économiquement insupportable depuis le quadruplement du prix du pétrole brut, qui a porté la note de nos achats extérieurs d'hydrocarbures de 12 à 45 milliards de francs.

D'où la nécessité absolue de modifier nos sources énergétiques.

Pour remédier à cette situation, encore aggravée par l'incertitude où nous nous trouvons quant aux fournitures d'hydrocarbures et à leur prix, la France, qui ne dispose ni de charbon, ni de gaz, ni de pétrole, ne peut recourir qu'à deux moyens : économiser l'énergie et rechercher des sources nouvelles.

Sur le plan de l'économie, une législation adéquate a été mise en œuvre et des recherches sont poursuivies pour freiner la consommation et améliorer le rendement des appareils thermiques ou moteurs, mais l'incidence de ces mesures est encore fortement limitée. On pense cependant qu'elles permettent de réduire de façon appréciable nos besoins : 232 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1985 au lieu de 270.

Quant aux ressources nouvelles, elles sont constituées, pour l'essentiel, par l'énergie nucléaire produite à partir d'uranium dont nous possédons sur notre sol des ressources suffisantes pour faire face à nos besoins, au moins jusqu'à la fin du siècle.

La part de cette énergie nucléaire, qui n'est aujourd'hui que de 2,3 p. 100, devrait atteindre 23 p. 100 en 1985 et assurer, à cette date, près de 80 p. 100 de notre production d'électricité. Cela — il faut bien le noter — ne nous dispensera pas de recourir au pétrole, mais, à l'échéance de 1985, l'énergie retirée de l'atome équivaldra celle qui sera produite par 50 millions de tonnes de pétrole.

Les prévisions en sont à une consommation, à l'horizon 1985, de 232 millions de tonnes d'équivalent pétrole pour la France et l'on se ménage une marge de 13 millions de tonnes d'équivalent pétrole comme possibilité de variation. Comme nous l'avons vu, les consommations de gaz et de charbon importés nous paraissent être des maxima qui pourront difficilement être atteints ou dépassés.

Par ailleurs, les économies d'énergie réalisables nous semblent très ambitieuses. Les 45 millions de tonnes d'équivalent pétrole prévus comme économie seront, de l'avis général, difficilement atteints. Il est à penser qu'il y aura donc un excédent de la demande. Il conviendra de prévoir des suppléments. Il faut bien reconnaître alors que toute la souplesse du Plan reposera sur le pétrole. Il est donc nécessaire de donner à l'économie pétrolière des moyens d'exploitation, des accès à l'approvisionnement et des moyens pour sa reconversion, car, en France, comme dans tous les pays industrialisés, il y aura trop de produits lourds. Il faudra fabriquer par cracking catalytique des produits légers, des produits blancs, d'autant plus qu'il y a de plus en plus besoin de produits blancs pour utiliser le pétrole comme matière première ; il faudra de plus en plus de pétrole pour les produits chimiques.

La définition du programme d'action prioritaire en cause nous paraît un peu étroite. Elle parle de recherche dans les fonds marins. Il faudrait bien préciser qu'il s'agit d'aider l'exploration par tous moyens en mer.

En ce qui concerne l'énergie atomique, je crois qu'il faut se réjouir de l'avance française et la maintenir. Peut-être là aussi la définition du programme d'action prioritaire de l'énergie nucléaire est-elle un peu étroite. Je voudrais simplement attirer l'attention sur la nécessité d'assurer la sécurité du pays par approvisionnement en uranium. Pour cela, ne serait-il pas utile de prévoir, comme il nous a été donné de le voir au Canada à l'occasion d'une mission envoyée par notre commission, des crédits d'achat pour stocker de l'uranium ?

On s'efforcera aussi de tirer le meilleur parti des formules nouvelles telles que la géothermie, la force du vent ou le rayonnement solaire. Mais, à moyen terme, il y a peu à attendre de significatif de ces techniques qui ne représenteront sans doute pas plus de 1 p. 100 du total de nos ressources.

Pensons aussi à l'énergie hydraulique. Un certain nombre de barrages en France sont encore à équiper et l'ancien président de la commission de l'énergie hydraulique que je suis désireux vivement que les barrages qu'il a signalés à l'attention du Gouvernement soient prévus dans les préoccupations du VII^e Plan.

Certes, l'étude de ces problèmes énergétiques fait apparaître une addition un peu élevée. Cette modification fondamentale de nos fournitures énergétiques nécessitera un effort financier considérable que l'on peut chiffrer, pour la période 1975-1980, à 130 milliards de francs, dont 70 pour le seul secteur nucléaire.

Par rapport au VI^e Plan, l'accroissement des dépenses est de l'ordre de 48 p. 100, mais il faut considérer cette évolution au regard de celle de notre consommation d'énergie, qui a progressé de 15 p. 100 depuis 1970 et devrait augmenter de 20 à 25 p. 100 au cours des cinq années à venir. On notera de plus que cet effort, rapporté au P.N.B., n'est pas supérieur à celui qui a été consenti voilà quelque vingt ans pour l'équipement hydraulique du pays par E.D.F.

Néanmoins, si l'on veut qu'E.D.F., principal organisme concerné, puisse faire face à de tels investissements, il faut accepter une révision tarifaire régulière qui incorpore les éléments du prix de revient du courant fourni.

Faute d'une telle politique, E.D.F. ne pourrait faire face à ses charges, qu'il s'agisse de sa part d'autofinancement ou du service des emprunts. Peut-être conviendrait-il également de revoir la structure des tarifs consentis à la clientèle pour assurer une meilleure répartition entre les usages domestiques et l'industrie.

Notons à ce sujet que la France n'est pas seule, qu'elle est enserrée dans l'Europe. Nous devons cependant reconnaître que le projet de Plan qui nous est soumis ne fait que quelques rares références à la Communauté économique européenne. Compte tenu de notre attachement à la construction européenne, nous ne pouvons que déplorer que l'insertion de l'économie française dans le Marché commun n'apparaisse pas avec toute la netteté désirable. Ce regret est particulièrement valable dans le domaine de l'énergie où une politique commune devrait être recherchée dans le cadre de l'Europe des Six. C'est là véritablement un test de la volonté de l'Europe des Neuf de réaliser une unité politique, dans la mesure où une politique commune de l'énergie sera recherchée, en particulier le financement des installations nécessitées par cette politique.

En conclusion, il importe donc que le Gouvernement définisse clairement sa politique et, à ce sujet, on ne peut que regretter qu'aucun engagement n'ait été pris dans le domaine nucléaire pour les années 1979 et 1980, qu'il s'agisse des centrales ou de la deuxième usine d'enrichissement de l'uranium, qui est absolument nécessaire.

Il nous faut souhaiter également que l'opinion publique soit aussi largement informée que possible des besoins de la nation en énergie et du lien entre celle-ci, le volume de l'emploi et le niveau de vie.

En ce qui concerne l'implantation des centrales, les organismes représentatifs régionaux et départementaux devront être largement consultés, mais la décision finale appartiendra à l'Etat, seul à même d'interpréter et d'arbitrer en faveur de l'intérêt général.

Il est souhaitable enfin que les centrales nucléaires, dont le plus grand nombre devront être implantées au bord de la mer, car son réchauffement sera infime, suscitent dans leur voisinage des industries consommatrices d'électricité afin de contribuer à un meilleur aménagement du territoire et d'éviter la construction coûteuse et inesthétique de lignes de transport traversant le pays ; les critiques — je dois le dire — sont particulièrement justifiées dans ce domaine.

Ce problème des centrales électriques nous amène, au passage, à évoquer également la nécessité d'une politique de l'eau. Je crois que certains de nos collègues s'en préoccupent et y reviendront. L'eau, dans les jours que nous vivons, devient une matière première rare qu'il ne faut pas gaspiller ; un inventaire précis et documenté de nos richesses en ce domaine s'impose ainsi qu'un plan de lutte contre le gaspillage.

Enfin, en ce qui concerne l'industrie en général, l'Etat aura un grand rôle à jouer par ses aides, ses bonifications, ses subventions pour sélectionner les « futurs chevaux de course », comme l'on dit, de l'industrie française dans la compétition internationale.

La hausse des coûts de salaires, par une revalorisation souhaitable des bas salaires, va d'ailleurs favoriser le transfert des activités à faible valeur ajoutée vers les nouvelles zones de production du tiers monde. Cela achèvera, dans le même temps, la reconversion de l'industrie française vers des industries à haute valeur ajoutée.

Mais attention ! Cela va mettre en cause notre politique d'aménagement du territoire. Les premiers résultats du recensement de l'I. N. S. E. E. et les projections vers l'avenir sont, à ce sujet, significatifs. Entre 1968 et 1986, trois régions — Provence-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et la région parisienne — vont concentrer plus de la moitié de la croissance démographique nationale. Si l'on admet que cette croissance est, parmi d'autres, un signe de dynamisme d'une région, il faut bien constater que, selon une loi du système économique libéral dans lequel nous vivons, « la richesse continue d'aller à la richesse ».

Il faut donc une politique intelligente d'aménagement du territoire pour contrarier cette loi. Il faut contrer énergiquement le dépeuplement accentué des zones rurales et la concentration excessive de la population vers les villes.

Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que nous attachons dans ces conditions un intérêt tout particulier aux efforts entrepris par le Gouvernement et le conseil de planification pour la remise en valeur du Massif central et de la façade atlantique en particulier.

Nous approuvons sans réserve le désir de désenclaver la façade atlantique et d'accélérer son développement. Il nous semble que, dans ce domaine, un effort particulier doit être entrepris pour développer les deux grands sites d'estuaire atlantique, Nantes et le Verdon qui est devenu le grand port à conteneurs de la façade atlantique. Après le développement des trois grands sites d'intérêt général — Marseille-Fos, Dunkerque et l'estuaire de la Seine — le déblocage de ces deux grands sites d'estuaire s'impose. C'est particulièrement vrai en raison de la concurrence croissante du port espagnol de Bilbao dont, pour la première fois, le trafic vient de dépasser celui du port de Bordeaux.

Il faut donc désenclaver cette façade atlantique et le Verdon en particulier. Il faut absolument aider la route « Centre-Europe-Atlantique », tracé Dijon-Limoges, avec ses deux branches vers Nantes et Saintes, dédoublées à Rochefort et La Rochelle. Il faut prévoir un prolongement de cette route jusqu'à Royan. Le Verdon étant sur la rive sud de la Gironde doit être relié directement au nord du pays et à l'Europe industrielle en particulier. Pour cela les moyens de franchissement en bac de l'estuaire doivent être développés ; surtout, le pont sur l'estuaire de la Gironde entre Royan et le Verdon, au sens large du terme, doit être rapidement entrepris. La Gironde doit être franchie comme la Loire et la Seine l'ont été grâce aux plans précédents. C'est ce dernier estuaire qui reste à équiper.

Cela implique, bien entendu, que la réalisation de l'autoroute Poitiers-Bordeaux soit accélérée, que l'on entreprenne dès maintenant l'étude des tracés précis, que l'on enclenche le mécanisme d'achat des terrains qui, à ma connaissance, n'est pas encore lancé. Nous ne pouvons nous contenter, comme cela a été déclaré dans le programme d'action prioritaire en cause, que cette réalisation se profile seulement à la date beaucoup trop lointaine de 1982-1983.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Jean-François Pintat. Cela implique aussi une meilleure liaison par voie ferrée, par l'électrification de la ligne Bordeaux-Narbonne que l'on remet depuis des années, et une meilleure liaison par voie d'eau entre la façade atlantique et la côte méditerranéenne. Nous demandons en particulier que les crédits pour la modernisation du canal du Midi soient nommément désignés parmi les travaux d'infrastructure à réaliser sans retard. Les marins du Midi et leurs courtiers en fret ont le droit de vivre et d'apporter leur pierre à l'édifice national.

Nous ne sommes pas contre le canal Rhin-Rhône, mais nous ne voulons pas qu'il utilise tous les crédits des voies navigables pendant des années et qu'il accentue encore le déséquilibre économique du pays. La richesse se concentre déjà à l'est d'une ligne Nantes-Marseille ; faire ce canal sans prévoir des crédits pour les canaux au sud de cette ligne serait un désastre économique pour les régions que nous représentons. (*Très bien !*)

Nous aurions donc aimé qu'un chapitre consacré à la politique des transports soit prévu dans le Plan. Il aurait rappelé que les ports maritimes jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire ; il aurait prévu, pour les voies navigables, la nécessité de tenir compte d'un schéma directeur impliquant l'engagement d'une véritable politique des voies navigables ; il aurait prévu enfin des opérations structurantes pour les routes, les chemins de fer et les aéroports.

Je voudrais profiter d'ailleurs de ces quelques idées sur l'aménagement de la façade atlantique pour dire aussi qu'il s'agit de donner à la France une politique maritime à sa mesure,

une politique de la mer. Nous aurions aimé que figurât dans ce plan un programme d'action prioritaire traitant des problèmes de la mer. On a bien parlé dans la presse spécialisée, il y a quelques jours, de créer un ministère de la mer, comme il en existe dans d'autres pays. Pourquoi ne nous pencherions-nous pas plus particulièrement sur ces problèmes ?

En effet, la mise en exploitation des océans au cours des VII^e et VIII^e Plans va modifier l'ensemble des rapports entre les nations. Grâce en particulier à ses départements et territoires d'outre-mer, la France bénéficiera d'une surface maritime très vaste et aura un grand rôle à jouer dans la recherche de ces nouvelles richesses minérales enfouies dans les océans.

Le pétrole par exemple sera, en 1980, pour un quart d'origine marine grâce à la recherche *off shore*. Il serait donc indispensable que la France, dans le domaine maritime, ait enfin un programme d'action prioritaire.

Si comme le pensait déjà avec une vision prémonitoire le président Kennedy l'océan est l'ultime recours de l'humanité, il ne le sera que pour ceux qui auront payé le prix de cette nouvelle conquête. Ne l'oublions donc pas au moment de mettre en route ce VII^e Plan et nous aimerions bien voir ces préoccupations y figurer de façon plus précise. Il s'agit d'un problème capital pour le redéploiement de l'industrie française et pour la mise en valeur indiscutable de cette façade maritime si délaissée depuis de nombreuses années.

Telles sont les quelques considérations que je voulais faire valoir à l'occasion de cette discussion. Je pense que, grâce à la mise en application de ce VII^e Plan, le Gouvernement peut redonner à l'économie française le ballon d'air frais dont elle a besoin. Il s'agit d'endiguer la récession et le chômage — ce qui est déjà commencé — tout en favorisant l'avènement d'une société nouvelle et plus juste. Mes amis et moi, nous serons à vos côtés, avec vous, dans cette tâche et sur cette voie, monsieur le ministre, et le groupe des républicains indépendants au nom duquel je parle votera donc les documents relatifs au VII^e Plan qui nous sont soumis aujourd'hui. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Raybaud.

M. Joseph Raybaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le remarquable rapport pour avis de notre collègue Maurice Blin au nom de notre commission des finances, la situation des collectivités locales a fait l'objet d'une analyse à la fois minutieuse et pertinente à laquelle je ne peux que souscrire.

C'est ainsi qu'il apparaît que les objectifs assignés aux collectivités locales pour le VII^e Plan se traduiront, sans aucun doute, dans la pratique, par une aggravation certaine de leurs charges. Les nombreux élus locaux qui siègent dans cette enceinte savent combien le fardeau des dettes de nos collectivités locales s'alourdit chaque année davantage. Cette question a été tout récemment à l'ordre du jour du dernier congrès national de l'association des maires de France, présidé par M. Alain Poher, président du Sénat.

Mon propos, dans cette discussion générale consacrée à un sujet aussi vaste que le projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social, traitera seulement des collectivités locales. Il sera bref, car je me contenterai de quelques réflexions sur les collectivités locales au regard du VII^e Plan, et en conclusion je poserai deux questions, brèves en la forme, mais déterminantes quant au fond pour la vie de nos collectivités locales, le VII^e Plan ne leur consacrant qu'une place fort limitée.

Sous le titre « Mieux répartir les responsabilités », paragraphe V, à la page 50 du rapport, le Gouvernement tient à rappeler qu'il a chargé une commission de réfléchir à la « redéfinition du rôle et de l'organisation des collectivités locales ». Il va de soi qu'il conviendra de les doter ultérieurement de moyens, financiers notamment, propres à leur permettre d'assumer ce rôle.

Dans un second paragraphe, à la page 69, celui-là ayant trait aux finances publiques, le Plan précise qu'il conviendra, à la faveur de trois séries d'actions générales, de rétablir la situation financière des collectivités décentralisées.

Il est regrettable de constater que l'ensemble de ces propositions, d'apparence généreuse, ne comporte que très peu d'éléments chiffrés. En effet, on cherche vainement dans le projet de loi des indications sur l'ampleur des problèmes de financement qui se poseront nécessairement de 1976 à 1980.

Je dois reconnaître qu'il s'agit d'une donnée générale du Plan ne comportant que très exceptionnellement des engagements devant avoir le mérite d'être chiffrés avec précision. En l'occurrence, il n'en est rien.

Entre le dernier plan et le VII^e Plan, la différence, pour ce qui est des collectivités locales, est assez nette. Avec le VI^e Plan, dans le cadre des travaux préparatoires, un intergroupe des finances locales avait étudié divers comptes prospectifs pour les finances de nos communes urbaines et rurales. Rien de tel pour le Plan actuel. Les seuls chiffres disponibles — ils sont très généraux, il faut le souligner — sont contenus dans le dossier quantitatif, présenté par le Gouvernement à l'appui même du Plan.

Après la lecture de ces documents, on ne peut que s'interroger.

S'il ne fait pas de doute que les collectivités locales, au risque de me répéter, connaissent de grandes difficultés pour faire face aux missions qui leur sont confiées, il n'apparaît pas que le Plan prévoit une aide en leur faveur. Elle leur serait pourtant nécessaire.

Pour ce qui est des graves difficultés auxquelles les collectivités locales auront à faire face au cours des cinq années à venir, trois remarques s'imposent.

Tout d'abord, il est incontestable que les transferts opérés par l'Etat depuis plus de deux décennies, notamment dans le cadre de la politique de « débudgétisation » se traduisent toujours par une participation sans cesse accrue des collectivités locales à la réalisation des équipements du pays.

De 1965 à 1973 — derniers chiffres contrôlables — la part des collectivités locales dans le financement des équipements collectifs a oscillé entre 51,9 p. 100 en 1965 et 43,4 p. 100 en 1973, la part la plus favorable se situant en 1968 à 46,3 p. 100.

Dans cette perspective il faut s'attendre, pour 1980, à une participation de 58 p. 100 de nos collectivités locales dans les investissements publics.

Sur ce point, je partage l'opinion de mon ami Fernand Icart, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale tendant à restreindre les investissements des collectivités locales aux départements, aux communes, qui demeurent les véritables collectivités locales et ce, dans l'esprit du discours que M. le Président de la République a prononcé à Lyon sur les régions.

Je tiens à faire cette remarque, car, au sens de la comptabilité nationale, la catégorie « des administrations » comprend l'Etat, les collectivités publiques locales, les établissements publics administratifs, les organismes de sécurité sociale et les organismes administratifs publics.

Ce renseignement utile se trouve à la page 36 du rapport de notre collègue, Maurice Blin, qui précise sous l'intitulé « Les collectivités locales réalisent d'ores et déjà une large partie des équipements publics » : « la formation brute de capital fixe opérée par les collectivités locales s'est élevée en 1974 à 23,8 milliards de francs ; la même année, l'ensemble des investissements réalisés par les « administrations », au sens de la comptabilité nationale, ont atteint 41,8 milliards de francs ; dans ce total, la part de l'Etat proprement dite n'est que de 10 milliards de francs.

« L'effort d'investissement effectué par les collectivités locales représente au total près de 60 p. 100 de celui de l'ensemble de la catégorie des « administrations. »

« Cette action s'est progressivement et rapidement accrue puisqu'en francs courants, les investissements des collectivités locales représentaient 14,9 milliards de francs en 1970 et qu'ils atteignent en 1974 23,8 milliards de francs. Ce volume considérable de travaux ne doit pas connaître de ralentissement pendant les cinq années à venir. »

Les collectivités locales méritent aussi, monsieur le ministre, plus que jamais, une grande attention du Gouvernement.

Face à la croissance des besoins, des moyens adoptés doivent être dégagés. Je le souhaite d'autant plus que rien de précis n'est prévu.

En second lieu — et je le constate, à regret — le Plan n'envisage pas d'autres mesures qu'un prolongement de la pression fiscale actuelle.

En dehors d'une tarification mieux appropriée de certains services publics locaux et du produit aléatoire des cessions de droits de construire prévues, le VII^e Plan n'offre en réalité

aux collectivités locales que la prolongation de la situation actuelle du niveau de la fiscalité directe locale qui a déjà progressé de 15,7 p. 100 par an pendant le VI^e Plan. Elle connaîtra pendant le VII^e Plan un rythme d'augmentation annuel de 14 p. 100. De ce fait, la part des impôts locaux dans la production intérieure brute se stabilisera à un haut niveau en 1980 : 4,5 p. 100. En 1970, celle-ci n'était que de 3,7 p. 100.

Enfin, l'ampleur du solde à financer sur ressources d'emprunts ne fera que croître. Il est à craindre que le financement d'équipements en fort développement ne pourra pas se réaliser à partir de ressources propres suffisantes, puisque aussi bien on ne peut envisager d'augmenter sans cesse la pression fiscale sur les contribuables locaux. Dans ces conditions, les collectivités locales vont être obligées de recourir à l'emprunt.

Les travaux effectués par le commissariat du Plan font ressortir que le besoin de financement, c'est-à-dire la partie qui ne pourra pas être financée sur ressources propres, s'élèvera en 1980 à 15,6 milliards de francs courants contre 7,9 milliards en 1976, soit presque le double.

En résumé cette politique, outre qu'elle pose le problème de la possibilité de mobiliser une épargne suffisante, va accroître les charges financières des collectivités locales qui n'ont cessé de se dégrader depuis quelques années. Il ne faut pas oublier que le volume de la dette des collectivités locales est passé de 35,5 milliards de francs en 1969 à 51,5 milliards de francs en 1972. Il s'ensuit naturellement que si la charge de la dette pour ces collectivités a augmenté dans le même temps, elle continuera à s'accroître pour les années à venir.

Une interrogation nouvelle quant à la volonté du Gouvernement de tenir complètement les engagements pris se pose.

En effet, le texte du Plan proposé par le Gouvernement provoque une certaine surprise en ce qui concerne le problème particulier de la dotation du « Fonds d'équipement », car ce texte se borne à indiquer que les « collectivités locales bénéficieront, en outre, de subventions globales inscrites au fonds d'équipement des collectivités locales ». Il n'établit donc aucune relation entre le remboursement aux collectivités de la T. V. A. acquittée par elles et l'approvisionnement du « fonds d'équipement des collectivités locales ». Bien plus, il est précisé qu'il s'agit de simples subventions globales.

Je voudrais maintenant attirer l'attention du Gouvernement sur le fonds d'équipement des collectivités locales, qui a été créé par la loi du 13 septembre 1975, en posant deux questions au Gouvernement que vous représentez à ce banc, monsieur le ministre.

Il va de soi que j'exprimerai d'abord ma satisfaction la plus vive pour l'heureux aboutissement des débats concernant les dispositions de l'article 2 du dernier collectif budgétaire dotant le fonds d'équipement des collectivités locales de 500 millions de francs par anticipation sur la dotation prévue pour 1977 et conservant — ce qui est à mes yeux fondamental — aux attributions du fonds leur caractère de ressources d'équipement, notion qui avait disparu dans le texte voté par l'Assemblée nationale.

Je m'étonne, en revanche, des développements qui y sont consacrés et qui figurent à la page 44 du projet du VII^e Plan de développement économique et social qui nous est soumis. Il y est précisé, en effet, que « les collectivités locales bénéficieront de subventions globales inscrites au fonds d'équipement des collectivités locales, créé et doté d'un milliard et demi de francs en 1976 et dont le montant devrait, en outre, augmenter régulièrement pour atteindre 5 milliards de francs ».

Quant au montant du fonds d'équipement des collectivités locales en 1976, il conviendrait plutôt de dire que le fonds a été doté, en 1975, d'un milliard de francs par anticipation sur 1976, puis, en 1976, comme je viens de l'indiquer, de 500 millions de francs par anticipation sur 1977.

S'agissant ensuite de l'objectif à atteindre à la fin du VII^e Plan, j'avais cru comprendre que le Gouvernement s'était engagé à faire en sorte que, dans le délai de cinq ans, les ressources du fonds d'équipement des collectivités locales soient égales à ce que les budgets locaux versent à l'Etat au titre de la T. V. A. sur les équipements. Or si le montant de la T. V. A. qui sera payé cette année par les collectivités locales sur leurs équipements sera sensiblement équivalent à 5 milliards de francs, il y a fort à parier, en raison de l'évolution des investissements locaux et de l'inflation, que ce montant sera très nettement supérieur à la fin du VII^e Plan. Par conséquent, j'estime qu'il

serait préférable de ne pas faire figurer de chiffres précis dans le Plan, mais d'indiquer simplement que l'objectif à atteindre pour la dernière année du Plan est l'équivalence entre la dotation du fonds et le montant de la T. V. A. versée par les collectivités locales sur leurs équipements cette année-là.

J'ai matérialisé cette idée par un amendement qui a eu l'avantage de retenir l'attention de notre collègue Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, dont chacun d'entre nous a pu apprécier les grandes qualités de son rapport pour lequel je lui adresse mes compliments. Je m'en rapporte à sa sagesse et à celle de la commission dont il est le rapporteur pour la suite à donner à cet amendement.

A ce point important de mon propos, il me paraît nécessaire de revenir sur la préoccupation qui a été exprimée par notre collègue Cluzel au sujet du mode de répartition définitive du fonds d'équipement des collectivités locales.

Entendus par votre commission des finances, deux hauts fonctionnaires du commissariat du Plan, avec l'autorité qui leur est unanimement reconnue, ont exprimé leur préférence en faveur d'un système de répartition faisant appel à des critères, tels que le montant des investissements réalisés, l'autofinancement et la capacité financière des collectivités bénéficiaires.

Je ne partage pas ce point de vue, monsieur le ministre, car je pense, pour ma part, que le meilleur régime est celui qui est à la fois le plus simple et le plus compréhensible.

D'ailleurs, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, ainsi que M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat, répondant précisément à notre collègue Cluzel, ont, en ce qui les concerne, fait connaître leur préférence en faveur d'un mode de répartition du fonds d'équipement des collectivités locales tenant compte essentiellement du montant de la T. V. A. versé par les collectivités sur leurs équipements, faisant un sort à part aux communes rurales devant faire l'objet d'un régime de faveur très particulier, ce qui se comprend.

J'aimerais connaître, monsieur le ministre, si cette position est partagée par le Gouvernement. Voilà ma première question.

Permettez-moi, monsieur le ministre, étant exclu que l'on puisse confondre, ce qui se produit trop souvent, hélas ! la subvention globalisée avec la dotation du fonds d'équipement des collectivités locales, de vous demander quel est l'objectif que le Gouvernement s'assigne pour 1980 sur le montant de la dotation qui lui sera affecté. Comme je l'ai dit plus haut, l'équivalence entre la dotation du fonds et le montant de la T. V. A. en 1980 s'impose.

J'attends ces deux réponses du Gouvernement et par avance je l'en remercie. (*Applaudissements des travées socialistes et à la droite.*)

(M. Georges Marie-Anne remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. GEORGES MARIE-ANNE,
vice-président.

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes appelés aujourd'hui à discuter du projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social. Une fois de plus, nous discutons d'un texte très important dans des conditions proprement aberrantes. Alors qu'il a été voté hier soir à l'Assemblée nationale, le Sénat doit, contraint et forcé, se prononcer dans les heures qui suivent, à la sauvette et dans la plus grande précipitation. Or il s'agit d'un texte qui engage l'avenir de notre pays pour les cinq ans à venir, d'un texte qui définit les orientations, les objectifs du Gouvernement pour une période déterminée, la finalité d'une politique qui, assurément, demande étude et réflexion.

Qu'on ne vienne pas nous dire que la responsabilité de la situation présente incombe à l'Assemblée nationale ! De toute façon, quelles que soient les circonstances dans lesquelles le texte serait venu devant la Haute assemblée, nous l'aurions discuté en fin de session, sans aucune possibilité de l'approfondir.

Cela s'est déjà produit l'an dernier pour l'examen des orientations du VII^e Plan ; cela s'était aussi produit pour la discussion des orientations du VI^e Plan et l'adoption de celui-ci. Nous avons eu alors l'occasion de souligner le peu de cas que l'on faisait du Parlement et de ses élus.

Il s'agit d'une attitude délibérée de la part du pouvoir qui tient pour quantité négligeable le rôle du Parlement, qui craint si fort l'expression des représentants de la nation qu'il essaie par tous les moyens d'étouffer leur capacité d'initiative, leur rôle, leurs prérogatives, de les discréditer aux yeux de l'opinion publique. C'est la raison pour laquelle nous discutons dans cette précipitation.

Voilà un an que les commissions travaillent sans que les élus soient consultés. Voilà un an qu'une pseudo-consultation, d'où est exclu le Parlement, est organisée à grand fracas de publicité, sans que cela aboutisse à une confrontation fructueuse et à des résultats efficaces. Pratiquement, les élus de la nation ont été tenus à l'écart de l'essentiel des travaux.

Un conseil central de planification a été mis en place par le Président de la République. Ses décisions échappent à toute discussion politique et, faute de pouvoir faire entendre la voix des travailleurs, les grandes organisations syndicales ont dû quitter les commissions du Plan. Ce n'est pas sérieux, c'est contraire à la liberté, c'est profondément anti-démocratique. Cela illustre sans équivoque l'autoritarisme du chef de l'Etat, qui décide de tout et qui veut faire jouer au Parlement le vulgaire rôle de chambre d'enregistrement.

Nous nous élevons contre cette mascarade d'autant plus éclatante qu'en fait le Plan est en application depuis six mois déjà et qu'il nous faudrait aujourd'hui entériner ce que le Gouvernement a déjà mis en pratique. Voilà la réalité.

Mais si le VII^e Plan a été ainsi élaboré, c'est qu'il ne pouvait pas en être autrement. Ne représentant pas les intérêts de la population, il ne peut en être ni l'émanation, ni même exprimer les opinions de la population et de ses élus. Certes, à entendre vos discours, à parcourir les textes du VII^e Plan issus des commissions, à lire la préface qu'en a faite le Président de la République, on peut croire effectivement que la préoccupation essentielle du Gouvernement est bien celle de satisfaire les intérêts de la population. Et l'on n'hésite pas à parler de mieux vivre, de vie plus agréable, plus détendue, en un mot à parler de bonheur.

Jamais il n'y a eu un tel fossé entre les paroles et les actes, car qui peut parler de bonheur dans un pays qui compte plus de 1 million de chômeurs, 400 000 chômeurs partiels, plus de 16 millions de mal-logés, des milliers d'expulsions et de saisies, des milliers de paysans en difficulté, des millions de familles vivant dans la gêne, des centaines de milliers de personnes âgées pratiquement sans ressources, dans un pays dont 50 p. 100 des citoyens ne partent jamais en vacances, ne lisent aucun livre et ne vont jamais au théâtre ? De quel bonheur peut-on parler ?

Mais la démagogie des mots masque mal les objectifs réels du VII^e Plan qui consistent, en réalité, à comprimer les dépenses de consommation intérieure, à établir une police des salaires, à faire payer de plus en plus les familles pour les équipements dont elles ont besoin, à opérer systématiquement les transferts de charges sur les collectivités locales, départementales et régionales, et surtout à laisser le champ libre au grand capital.

Vous prétendez lutter contre les inégalités sociales, contre l'inflation, contre le chômage, mais vous feignez d'ignorer que l'inflation et le chômage — si vous me permettez de paraphraser une parole célèbre — sont les deux mamelles de la crise du système que vous représentez.

Vous ne pouvez pas résorber ces deux fléaux. Au contraire, vous les alimentez. Ce qu'il vous reste à faire, c'est à camoufler la réalité du chômage. Or le VII^e Plan, c'est le maintien à un niveau élevé du chômage, du sous-emploi, de la déqualification des travailleurs. Le VII^e Plan, c'est la réduction de la part de la consommation populaire dans le revenu national puisqu'il préconise que « le rythme de progression des revenus soit peu différent de celui de la hausse des prix », ce qui tend à annoncer, en fait, une baisse du pouvoir d'achat.

Le VII^e Plan, c'est aussi l'augmentation de 9 p. 100 en moyenne par an des impôts directs avec l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu des ménages. Le texte sur les plus-values, que nous allons discuter dans quelques jours, n'est autre que l'extension déguisée de l'impôt sur le revenu.

Le VII^e Plan, c'est encore le rationnement des services et des équipements collectifs. De ce point de vue, tous les secteurs sont touchés : l'enseignement, la recherche, la santé, le logement, les transports, les équipements sociaux et culturels, et j'en passe !

La politique d'austérité, d'inflation, de chômage du VII^e Plan — même habilement déguisée sous le vocable de la lutte contre les inégalités et pour le mieux-vivre — ne doit rien au hasard et à la fatalité. Elle est délibérément voulue par un gouvernement dont le seul objectif est de favoriser le redéploiement économique des groupes monopolistes à caractère multinational. Pour ce redéploiement, le VII^e Plan prévoit le gonflement des profits des grandes sociétés par l'austérité et la réduction de la consommation. Il ménage à ces sociétés d'énormes bénéfices par le canal des marchés publics — les télécommunications en sont un exemple : 100 milliards de francs sur les 200 milliards accordés pour les programmes d'action prioritaires — et par le pillage du potentiel du secteur public, comme c'est le cas pour l'informatique, le nucléaire, l'aéronautique.

Mes collègues du groupe communiste à l'Assemblée nationale sont longuement intervenus sur tous les aspects du VII^e Plan. Je n'y reviendrai donc pas. Je voudrais seulement m'arrêter sur l'un d'entre eux qui illustre parfaitement son objectif réel, à savoir : accaparer toutes les ressources nationales au profit des grands monopoles. Je veux parler, en particulier, des orientations du VII^e Plan à l'égard des collectivités locales.

Si je voulais très schématiquement définir la politique du pouvoir, je la résumerais ainsi : il s'agit, au travers du VII^e Plan, d'intégrer les communes aux objectifs du redéploiement économique des grands monopoles. Il en est ainsi des vingt-vingt programmes d'action prioritaires nationaux qui se voient consacrer un total de 206 milliards de francs auxquels s'ajoutent des programmes d'initiative régionale ou locale pour lesquels l'Etat s'engagera pour un total de 20 milliards pris sur le budget général et compris dans les 206 milliards de francs.

Mais il faut apporter quelques précisions. La moitié des crédits est absorbée par le téléphone. Pour le reste, il s'agit d'un saupoudrage qui ne pourra résoudre aucun des problèmes abordés. Il ne faut pas seurrer au niveau des chiffres ; il ne s'agit que de la programmation des dépenses normalement inscrites dans le budget de l'Etat et qui sont des dépenses incompressibles. Sur les 106 milliards de francs réels consacrés aux programmes d'action prioritaires, il faut préciser qu'ils ne constituent aucunement un financement supplémentaire, mais simplement une priorité d'affectation dans la loi de finances. L'Etat ne prend, d'autre part, aucun engagement pour tout ce qui se situe hors des programmes d'action prioritaires, c'est-à-dire en fait de 80 à 85 p. 100 des interventions normales, ce qui signifie, en clair, que l'essentiel de l'effort portera sur les collectivités locales.

Ces 206 milliards de francs représentent, pour une large part, une aide directe ou indirecte aux trusts.

L'accent mis sur ces programmes souligne, en réalité, l'incapacité du Gouvernement de définir une planification réellement démocratique, réellement nationale, englobant l'ensemble de la production.

Un plan démocratique devrait pouvoir chiffrer non pas 206 milliards, mais l'ensemble du produit national brut sur cinq années par branche d'activité. Alors, le pouvoir met en avant ce qui ressortit au budget propre de l'Etat. Or, le budget de l'Etat — nous l'avons vu à maintes reprises — est l'instrument privilégié du financement public des monopoles.

Ces programmes d'action prioritaires, loin de favoriser l'amélioration des conditions de vie, vont multiplier les gaspillages monopolistes, aggraver l'exploitation et dégrader les conditions de vie des Français.

Tout est mis en œuvre pour permettre l'enrichissement extraordinaire d'une trentaine seulement de grandes firmes privées aux dépens du pays tout entier, et l'aménagement du territoire est un instrument essentiel de cet enrichissement.

Ainsi les crédits consacrés aux programmes d'action prioritaires se répartissent en trois catégories. La plus large part est destinée au financement public en faveur des monopoles. Une grande partie constitue une réaffectation de crédits qui risque d'avoir des effets très négatifs ; ainsi les retraites dans le secteur éducation et formation amorcent de nouveaux transferts au détriment des communes. Le reste sera utilisé pour des opérations à caractère social grâce auxquelles le pouvoir pourra faire preuve de démagogie tout en faisant supporter l'essentiel de l'effort par les collectivités locales, communes et départements.

Dans les documents du VII^e Plan, on ne trouve rien concernant les difficultés des collectivités locales alors qu'elles ont fait l'objet d'études préalables, longues et précises. Par contre,

on peut lire que les collectivités locales devront procéder à une « tarification plus étendue de certains services publics locaux » et que la caisse des dépôts et consignations est invitée à lier ses emprunts à l'examen de la situation financière d'ensemble de chacune d'elles.

Cela veut dire, en clair, que les communes devront prendre des engagements fiscaux pour obtenir des prêts de la Caisse des dépôts et consignations. Cela signifie également, pour la tarification des services publics, qu'au-delà de la tarification des péages autoroutiers que l'on voudrait élargir à l'ensemble des voies nouvelles qui seront construites pendant le VII^e Plan, on pourrait songer à étendre le stationnement payant à toutes les voies urbaines des villes grandes et moyennes, à rechercher des modes de tarification des services d'assainissement et d'épuration, à relever le prix de l'eau.

Vingt milliards de francs sont accordés pour les programmes d'action prioritaires d'initiative régionale ou locale. Il s'agit, en fait, d'une nouvelle étape de la politique contractuelle du pouvoir. Or la généralisation de cette politique constitue un danger réel.

Le titre même de « programme d'action prioritaire d'initiative régionale ou locale » est une mystification puisqu'il n'y a jamais d'initiative locale et régionale. Les programmes d'action prioritaires relèvent exclusivement de l'initiative des préfets et des décisions du commissariat au Plan.

L'autoritarisme va plus loin que jamais. Lorsque les élus sont informés, on tente de leur imposer des délais de décision aberrants pour leur interdire toute étude sérieuse et toute consultation démocratique. Il s'agit, ni plus ni moins, de déposséder les collectivités locales des quelques prérogatives qui leur restent. Le Gouvernement entend liquider les libertés communales en court-circuitant les élus, comme il l'a fait dans les syndicats communautaires d'aménagement des villes nouvelles, dans les communautés urbaines, et comme il veut le faire dans les syndicats de communes regroupés dans les contrats de pays.

Les programmes d'action prioritaires peuvent associer tous les agents publics ou privés. Cela favorise toutes les confusions. Le rôle des élus est éludé. Dans bien des cas, les chambres de commerce sont considérées comme les interlocuteurs privilégiés.

La formule des programmes d'action prioritaires tend à diviser les collectivités locales, à les opposer les unes aux autres pour le partage d'une enveloppe préétablie au plan régional. Elle est destinée aussi à faire exercer par les communes une pression politique sur les établissements publics régionaux qui seraient alors conduits à accroître leur propre fiscalité pour se substituer à l'Etat. L'objectif est donc bien d'intégrer les finances locales dans le Plan, c'est-à-dire de les orienter précisément dans le sens des intérêts monopolistes.

On le voit, le recours à une procédure de type contractuel ne peut être envisagé qu'avec un certain nombre de conditions impératives : le contenu des programmes doit relever de l'initiative des collectivités ; la part de l'Etat dans le financement doit être égale à un taux normal de subvention ; le financement de l'Etat doit être indexé ; les effets sur les finances locales, en particulier sur la pression fiscale, doivent être mesurés avec précision ; enfin, l'information et la prise en compte de l'avis des populations doivent être menées avec un grand souci de rigueur.

Ce n'est pas dans ce sens que vous allez, monsieur le ministre. Bien au contraire, les objectifs du VII^e Plan vont accentuer l'asphyxie financière des communes et renforcer le caractère autoritaire et antidémocratique du pouvoir au détriment des libertés communales.

M. le Premier ministre a insisté sur le caractère cohérent du Plan. Il l'est effectivement et ce n'est pas sur ce point que nous pouvons vous chercher grief. L'ennui est que sa cohérence est celle du profit capitaliste ; de ce fait, le Plan est nuisible à l'ensemble de la population.

Faisant état de votre cohérence, vous vous interrogez pour savoir quelle était la nôtre : c'est celle de la défense des intérêts de l'ensemble de la population, celle du développement de la démocratie, des libertés, de la participation des travailleurs ; c'est celle de la planification démocratique ; en un mot, c'est celle du programme commun de Gouvernement.

Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que nous nous opposions à vos projets. Nous ne voterons pas le VII^e Plan et nous continuerons à œuvrer pour le rassemblement des

masses populaires, pour le changement démocratique, pour une vie qui sera plus belle et plus juste, et ce, non seulement dans les mots, mais assurément dans les faits. (*Applaudissements sur les travées communistes ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Robert Schmitt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, Mme Devaud, au nom du Conseil économique et social, mes collègues, M. Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, M. Blin, rapporteur de la commission des finances, et mon compatriote M. Bohl, rapporteur de la commission des affaires sociales, ont, tour à tour, évoqué, au moins partiellement, les problèmes de la sécurité sociale dans le cadre du VII^e Plan.

Actuellement souffrant, mon ami M. Fortier, rapporteur du groupe d'études constitué par notre commission des finances et notre commission des affaires sociales pour l'étude du projet de réforme du financement de la sécurité sociale, m'a demandé de vous faire part, monsieur le ministre, de certaines observations auxquelles je m'associe pleinement.

Compte tenu des excellents rapports qui ont déjà été présentés par la plupart de mes collègues, je risque de vous imposer quelques redites, ce dont, par avance, je vous prie de m'excuser.

Dans le projet de loi portant approbation du Plan, sur un total de 149 pages, le problème de la sécurité sociale est traité en un peu plus d'une demi-page. « Traité » ne paraît pas le mot qu'il convient d'employer, sachant que le budget social de la Nation dépasse le budget de l'Etat et que celui du seul régime général avoisine 176 millions de francs. Mieux vaudrait dire qu'il est « exécuté » ou même qu'il est « exécuté sommairement ».

Il est vrai que d'autres parties du rapport concernent des problèmes intéressant indirectement la sécurité sociale, comme la lutte contre l'alcoolisme, la recherche du plein emploi ou l'amélioration de la qualité de la vie.

Il n'en reste pas moins que les problèmes essentiels, touchant l'organisation de la sécurité sociale dans les années à venir, ne sont pas abordés ou le sont de telle sorte qu'il n'est pas possible d'approuver certaines affirmations péremptoires non fondées sur des réalisations objectives.

En ce qui concerne la première orientation du Plan concernant la sécurité sociale, je lis : « Le Gouvernement prendra, au cours des prochains mois, les dispositions nécessaires pour qu'il puisse être procédé, en concertation avec les parties intéressées, à un réexamen des différents mécanismes de protection sociale, de leur efficacité, de leurs incidences économiques et de leur financement. » Mais il est ajouté aussitôt : « Les perspectives tendues d'équilibre du budget de l'Etat interdisent d'envisager, sauf à remettre en cause le développement des services collectifs, une budgétisation plus poussée qu'actuellement des dépenses de sécurité sociale. »

Ces deux phrases appellent quelques commentaires.

Tout d'abord, sur le plan général, il semble que les orientations du VII^e Plan consistent à dégager le budget national d'un certain nombre des obligations auxquelles il doit normalement et logiquement faire face pour, en contrepartie, aggraver les charges des régimes de protection sociale et des collectivités locales.

De plus, on observe qu'à la discussion avec les partenaires sociaux qu'il se propose d'engager sur le réexamen des différents mécanismes de protection sociale, l'Etat fixe une limite essentielle qui est le refus *a priori* de sa propre participation.

Je tiens à rappeler que la budgétisation partielle de la sécurité sociale avait pourtant été retenue, l'an dernier, comme une hypothèse valable par notre commission des finances. Il faudra bien, un jour ou l'autre, que l'on aborde le fameux problème des charges indues parmi lesquelles figurent un certain nombre de dépenses qui sont logiquement et normalement du domaine de l'Etat.

Je tiens à dire immédiatement que nous, parlementaires, qui nous préoccupons, dans des commissions et des groupes de travail, de l'étude de ces problèmes, souhaitons participer, pour notre information, aux négociations qui s'engageront entre l'Etat et les différents partenaires sociaux.

Ce problème de la budgétisation d'un certain nombre de dépenses de la sécurité sociale pose avec d'autant plus d'acuité que la loi du 24 décembre 1974, prévoyant la généralisation de la sécurité sociale et « l'harmonisation » des différents régimes au 1^{er} janvier 1978, n'a pas résolu la difficulté.

Bien au contraire, l'équivoque la plus totale continue de régner sur le sens qu'il faut attacher au terme « harmonisation » dans la mesure, d'ailleurs, où il est précisé que « ne peuvent être mis en cause les avantages acquis et qu'il ne peut être porté atteinte à l'existence d'institutions de protection propres aux différents groupes socio-professionnels. »

En 1978, l'Etat ne participera plus aux charges imposées au régime général au titre de la surcompensation démographique. C'est une raison supplémentaire, sauf à décider que les salariés doivent supporter le poids d'un élément artificiellement isolé dans le fonctionnement de chacun des régimes considérés, pour que des solutions soient apportées.

Nous insistons, monsieur le ministre, pour que le Gouvernement nous fasse connaître ses intentions dans le délai rapproché qu'exigent les circonstances.

Par ailleurs, une deuxième disposition figure dans le rapport, à savoir une répartition plus équilibrée entre les assurés et leurs employeurs des majorations éventuelles des taux des cotisations.

Ce problème n'a d'importance que sur le plan psychologique, mais il est totalement dépourvu d'intérêt sur le plan économique. En tout état de cause, les cotisations, qu'elles soient salariales ou patronales, représentent un supplément du salaire. Elles ne sont pas prélevées sur les bénéfices des entreprises — qui, d'ailleurs, ne suffiraient pas à les absorber — mais elles sont répercutées dans les prix et, finalement, payées, majorées des taxes, par le consommateur. Celui-ci sera d'autant plus frappé que son salaire sera moins élevé, c'est-à-dire qu'il affectera une plus grande partie, voire la totalité de ses revenus, à des dépenses de consommation.

Quant à la troisième des orientations proposées, à savoir une meilleure ventilation des charges entre les différents types d'industrie, elle n'aura aucune incidence financière sur la sécurité sociale. Certes, des objectifs touchant des améliorations partielles de la sécurité sociale sont intéressants, par exemple ceux qui la concernent directement, notamment l'éducation sanitaire et l'humanisation des hôpitaux.

Par ailleurs, comme le rapport du Plan, je considère que les efforts des années à venir devront porter plus spécialement, avec la volonté de réduire certaines inégalités sociales, inadmissibles dans une société civilisée, sur l'amélioration de la qualité de la vie, dont l'un des éléments essentiels est l'amélioration des conditions de travail.

Jusqu'à ce jour, notre société a choyé le consommateur, sans se préoccuper du producteur. Le Plan — comme les récentes décisions du Gouvernement — contient des dispositions intéressantes concernant notamment la diminution des accidents du travail.

En plus des mesures préconisées, nous pensons que la solution passe par l'augmentation massive du nombre des inspecteurs du travail, par la révision des procédures de leurs interventions visant à rendre celles-ci plus rapides, plus libres, donc plus efficaces, mais aussi par le renforcement des pouvoirs des comités d'hygiène et de sécurité des entreprises.

Toujours dans ce domaine de l'emploi, on peut se demander si la solution des années à venir, compte tenu des prévisions démographiques, ne consisterait pas à ce que davantage de Français travaillent mais chacun d'entre eux travaillant moins ; ce qui pose, bien entendu, un certain nombre de problèmes ardu, englobant celui de la condition de la femme, formule audacieuse, peut-être, qui suppose une réforme totale des conceptions actuelles en matière d'emploi. Mais ne serait-ce pas finalement le meilleur moyen de concilier la vie professionnelle et la vie familiale ? Cette question mériterait d'être étudiée.

Je dirai un mot, pour terminer, d'un problème particulier, celui de l'industrie pharmaceutique dont le devenir a une incidence réelle sur les problèmes futurs de la sécurité sociale.

Il m'apparaît que nous poursuivons une mauvaise politique en la matière.

Nous voulons, et ceci paraît normal, compte tenu des caractéristiques de ce marché, pratiquer une politique dirigiste mais sans donner à l'administration le moyen d'y faire face.

De plus, par une politique financière à courte vue, nous bloquons le prix des médicaments les moins chers, bien que beaucoup d'entre eux soient fort utiles, ou nous n'accordons les hausses correspondant à l'augmentation des coûts de fabrication qu'avec de très grands retards. On se persuade que la seule baisse des prix des médicaments, pourtant le meilleur marché d'Europe, sinon du monde, peut équilibrer le budget de la sécurité sociale.

C'est oublier, à la faveur de telle ou telle polémique partisane, ce que représente l'industrie pharmaceutique française. Puis-je rappeler qu'en 1974 notre industrie pharmaceutique a exporté pour 1 683 millions de francs de produits alors que les exportations de l'industrie automobile, dont nous sommes par ailleurs fiers, à juste titre, ne se sont élevées qu'à 1 312 millions de francs ?

Puis-je enfin rappeler qu'avant 1939 la France était le premier pays exportateur de produits pharmaceutiques alors que nous nous classons aujourd'hui au cinquième ou sixième rang, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suisse ?

Il s'agissait d'une industrie purement française avant la guerre, mais nous assistons à une prise de participation croissante des industries étrangères. De 10 p. 100, il y a quelques années encore, cette participation atteint aujourd'hui 47 p. 100. Cette évolution, monsieur le ministre, mériterait quelque réflexion dans le cadre du Plan.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que mon collègue, M. Fortier, et moi-même, au nom du groupe d'étude mixte formé entre la commission des finances et la commission des affaires sociales de notre assemblée, voulions formuler à propos du projet qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P. — M. André Picard applaudit également.*)

(M. Alain Poher remplace M. Georges Marie-Anne au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. Amic.

M. Auguste Amic. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le hasard du calendrier veut que le Parlement soit amené à discuter du projet de loi portant approbation du VII^e Plan dans la hâte d'une fin de session et, il faut bien le dire, dans l'indifférence générale. Cette indifférence est d'autant plus choquante que l'on sait la place qu'a prise dans la vie politique et dans l'opinion publique tout entière la discussion du projet de loi sur les plus-values.

Pourtant, le sujet est d'une tout autre importance, d'une tout autre ambition, puisqu'il devrait s'agir, ni plus ni moins, que d'organiser le développement harmonieux de la Nation pendant une période de cinq années. Or, comme vous pouvez le constater, il se déroule dans l'intimité d'une séance nocturne. Pourquoi donc cette différence de traitement entre ce qui est accessoire et ce qui devrait être fondamental ?

On peut dire, sans crainte de démenti, que les conditions dans lesquelles se sont déroulées l'élaboration du projet du VII^e Plan et la consultation à son sujet en sont une première raison. Oh, certes, les intentions exprimées par le pouvoir affichaient, au contraire, le désir d'une participation très étendue à l'élaboration de ce projet. Le Gouvernement n'a-t-il pas employé l'expression de « large consultation » ?

C'est ainsi qu'outre les partenaires habituels, notamment les commissions consultatives, le Conseil économique et social, il avait été convenu de consulter les régions, ce qui permettait, bien qu'à un niveau modeste, la participation des élus aux travaux préparatoires. Pour plus de clarté, la procédure avait été divisée en deux phases.

En réalité, toute cette préparation a été totalement inefficace car elle a buté sur deux obstacles délibérément posés sur sa route, à savoir une trop grande brièveté dans les délais et un désir manifeste de ne donner à cette consultation que l'apparence d'une véritable consultation.

Je parlerai d'abord des délais; manifestement, ils étaient trop courts et le Gouvernement n'a rien fait pour qu'ils soient utilisés pleinement.

La préparation du VI^e Plan avait demandé deux ans et encore avait-on eu des difficultés à respecter ce calendrier. Pour celle du VII^e Plan, il aurait fallu disposer d'un délai au moins identique. Or, il n'a été que de dix-huit mois et encore avec des coupures importantes.

Les régions ont été effectivement consultées mais, là aussi, les délais ont été trop brefs et elles ont dû agir dans la précipitation.

Les conditions dans lesquelles s'est déroulée la consultation elle-même ont également été viciées. D'abord, s'agissant de certains partenaires, aucun soutien officiel suffisant n'a été mis à leur disposition. Tel fut le cas notamment des organisations syndicales qui n'ont eu ni les moyens d'études ni le temps disponible pour pouvoir travailler efficacement et se faire une opinion précise, à telle enseigne que, découragés, les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. se sont finalement retirés des commissions.

Quant au contenu des travaux de celles-ci, un certain nombre de sujets, souvent parmi les plus importants, tels que la politique familiale, la politique du logement, la réforme du système éducatif, la revalorisation du travail manuel, ont été pratiquement exclus de la planification pour être de la compétence unique du conseil de planification, placé directement auprès du Président de la République.

A cela, il faut ajouter que les commissions ont souvent été amenées à travailler sur des projections dépassées.

Le cas le plus typique de ce déphasage est l'annonce par le porte-parole du Gouvernement, le 20 janvier 1976, du taux d'expansion retenu pour le VII^e Plan, alors que les travaux permettant de déterminer ce taux étaient encore loin d'être achevés.

On comprend, dans ces conditions, le désarroi qui a saisi un certain nombre de fonctionnaires conscients de l'inutilité de leurs travaux, voire même du piège dans lequel ils avaient été enfermés; ils se sont sentis peu à peu démobilisés.

Quant aux régions, peut-être en raison de la naïveté du questionnaire qui leur a été adressé, elles n'ont eu pratiquement d'autres éléments d'appréciation que ceux mis à leur disposition par les missions régionales. Elles n'ont pas toujours été en mesure de se procurer les matériaux qui leur auraient permis de se livrer à une réflexion objective, travail inutile d'ailleurs puisqu'il n'aura été d'aucune influence réelle sur le contenu du Plan.

La vanité de tous ces travaux, l'inanité des pseudo-consultations auxquelles s'est référé le pouvoir se reflètent dans la fixation du taux de croissance. Et cela d'abord en fonction du moment où il a été déterminé. Il a été, en effet, je l'ai déjà dit, annoncé le 20 janvier 1976, à la suite d'une réunion du conseil central de planification, avant même que les services techniques du Plan aient terminé leur nouvelle projection pour la période 1976-1980 et alors même que le rapport du commissariat au Plan ne devait être achevé qu'à la fin de mars 1976. Il est à peu près certain que ce taux a été fixé *a priori*, non pas en fonction des possibilités permettant de l'atteindre et de le tenir, mais uniquement parce qu'il fallait un chiffre de progression qui parût acceptable pour le pays, compte tenu des préoccupations qui sont actuellement les siennes.

En effet, les travaux auxquels se livraient les experts ne conduisaient pas à envisager le retour à une aussi forte expansion mais, compte tenu de l'absence de réformes de structures fondamentales, il a été nécessaire d'afficher un taux d'expansion élevé, car un taux plus faible serait apparu comme supposant le maintien, voire l'aggravation, d'un taux de chômage insupportable.

Pour être crédible en matière de lutte contre celui-ci, il fallait donc retenir un taux d'expansion important. Mais encore fallait-il éviter l'écueil inverse, car un taux trop élevé aurait paru sous-tendre des pressions inflationnistes impossibles à contenir.

On a donc annoncé le taux de 5,70 p. 100 et, par la suite, une fourchette entre 5,50 p. 100 et 6 p. 100. Pourquoi ce chiffre ? Parce qu'un taux plus faible serait apparu comme insuffisant et qu'un taux plus élevé aurait semblé peu sérieux. Pour reprendre l'expression d'un de mes professeurs de mathématiques, on a supposé le problème résolu.

Mais on s'est bien gardé d'expliquer comment ce taux de croissance avait été déterminé et comment il pourra être atteint et surtout maintenu. Du reste, M. le ministre de l'économie et des finances n'a-t-il pas déclaré récemment qu'un taux de croissance de 5 à 6 p. 100, préconisé par les experts de l'O. C. D. E., lui paraissait trop élevé pour être réaliste ?

En ce qui le concerne le projet du VII^e Plan se borne à avancer que ce taux permettra tout à la fois de résorber le chômage, d'endiguer l'inflation, d'assurer l'équilibre des échanges extérieurs, tout en garantissant celui des finances publiques. Que de qualités ! Un taux de 5,50 à 6 p. 100 calculé, il est vrai, sur les bases de 1975, année de récession, paraît pourtant difficilement compatible avec la situation intérieure de notre pays et avec l'ordre économique international, tel que nous le connaissons à l'heure actuelle.

Il repose sur une analyse qui exploite au maximum les éléments jugés favorables et met systématiquement de côté les obstacles qui peuvent se dresser sur notre route.

Telle quelle, en tout cas, la fixation de ce taux pose un certain nombre de questions dont je vais soulever les plus importantes.

La première est de savoir à qui cette progression va bénéficier. Nous lisons en effet, à la page 14 du texte soumis à notre vote : « Il importe pendant la première phase — deux ans — que le rythme de la progression des revenus soit peu différent de la hausse attendue des prix pour l'ensemble de la population, à l'exception des catégories les plus défavorisées.

A l'issue de ces deux années, il est prévu que la consommation des ménages augmenterait en moyenne de 3,5 p. 100 et l'on est en droit de se demander à qui profitera, pendant les deux premières années du VII^e Plan, la progression annoncée de 5,70 p. 100 et à qui profitera, pendant les trois dernières années, la part de progression comprise entre 5,70 p. 100 et 3,50 p. 100.

En fait, et bien que cela ne soit pas dit, elle est certainement destinée à permettre aux entreprises de reconstituer un autofinancement terriblement marqué par la crise que nous connaissons.

Il est, en effet, remarquable de constater que le partage salaires-profit durant les vingt-cinq dernières années en France et dans la plupart des pays occidentaux est resté constant jusqu'en 1974 tandis que le rapport salaires-valeur ajoutée, compte tenu de l'effet de salarisation croissante, s'est fort peu écarté de 42 p. 100.

En 1974 et en 1975, ce rapport est passé à 43,4 p. 100, puis à 45,6 p. 100, sous l'effet, non pas de l'augmentation du pouvoir d'achat, mais de la crise qui a touché les entreprises.

Dès lors, les options retenues laissent à penser que le Plan envisage de permettre à ce rapport d'être ramené de 45 à 42 p. 100, ce qui signifie un frein à la consommation des ménages et certainement une augmentation ralentie des salaires.

Je poserai maintenant la deuxième question : avec un tel taux de progression, l'Etat peut-il maintenir, ou plutôt revenir à un quasi-équilibre de notre balance commerciale et rétablir notre balance des paiements ?

A cet égard, les indications dont nous avons connaissance à l'heure actuelle et qui font état d'un déficit de l'ordre de trois milliards de francs pour les cinq premiers mois de l'année 1976, seulement en ce qui concerne notre commerce extérieur, ne sont pas sans nous laisser sceptiques. Nous avons toujours pensé — et je l'ai dit moi-même à cette tribune — qu'une reprise, surtout si elle manquait de progressivité — ce qui a été le cas — remettrait inévitablement en cause l'équilibre de notre balance commerciale.

Pour trouver cet équilibre il n'existe que deux solutions : agir sur les exportations ou freiner les importations.

Il eût été préférable que le rapport mit l'accent d'abord sur la nécessité de freiner les importations, notamment de biens d'équipement et de consommation que la France est capable de produire, et de supprimer toutes les importations de gaspillage.

Mais le Gouvernement a choisi la première solution, en orientant notre activité vers ce qu'il appelle le « redéploiement à l'exportation ». Les moyens retenus, et qui sont énumérés dans le rapport, pour sympathiques et utiles qu'ils soient, ne sont pas à l'échelle des résultats à obtenir. Les rédacteurs du Plan sont certainement conscients qu'il ne s'agit là que de mesures que nous pourrions qualifier d'« artisanales », alors que, dans l'optique économique qui a été définie, c'est vers une division internationale du travail que l'on s'oriente inévitablement.

Ce redéploiement entraînera à coup sûr, et bien que le rapport paraisse l'ignorer, une concentration des entreprises de plus en plus marquée et de plus en plus nécessaire. Mais cela ne sera pas suffisant. En ouvrant largement ses frontières, en choisissant l'exportation « tous azimuts », la France a fait un choix : s'intégrer de plus en plus au processus d'internationalisation du capital en se liant d'une manière toujours plus étroite aux grandes firmes multinationales. Elles seules auront l'envergure que nécessite ce redéploiement et une assise suffisamment large pour s'imposer sur les marchés où la concurrence sera impitoyable.

Il est vrai, monsieur le ministre, que les firmes multinationales viennent d'adopter un code de bonne conduite. Ainsi, on se refuse à constituer des pôles industriels français pour, sous une forme ou sous une autre, se placer sous la dépendance des grandes firmes américaines. C'est ce qui s'est passé dans le domaine de l'électronique ; c'est ce qui se passe dans celui du téléphone et le jour est proche où c'est ce qui se passera dans l'aéronautique. L'« intégration atlantique », elles est là !

M. Robert Laucournet. Très bien !

M. Auguste Amic. De même, il sera nécessaire de gérer, autant que faire se pourra, la hausse des prix des produits énergétiques et des matières premières indispensables à notre activité. Cela veut dire que, pour atteindre les objectifs souhaités, il faudra que la France s'intègre aux pays riches face aux pays pauvres et reporte sur eux et sur les pays de la zone franc « la part la plus grande possible de la contrainte née du quadruplement du prix du pétrole. »

On a choisi d'acheter moins cher les produits indispensables et de vendre de plus en plus cher. Encore doit-on tabler sur des hypothèses particulièrement optimistes dans de nombreux domaines : limitation du maintien de la valeur relative du pétrole, estimation plus juste de son volume importé, réalisation d'un solde excédentaire très élevé dans le domaine agro-alimentaire et évolution très favorable des transports maritimes.

Même avec la perte d'une partie de notre indépendance économique, le succès est loin d'être assuré.

Cette recherche de l'équilibre extérieur nécessitera que la consommation intérieure soit freinée car ce n'est pas elle qui, d'après les auteurs du Plan, doit être un facteur de relance, mais nos ventes à l'étranger.

Je n'ai envisagé que le cas de la balance commerciale ; mais il y a plus grave : la situation de notre balance des paiements.

Le nécessité d'intégrer nos entreprises dans des groupes multinationaux entraînera, inévitablement, des investissements étrangers en France d'un niveau élevé. Les auteurs du Plan estiment qu'ils devraient se situer aux environs de 22 milliards de francs. Comme ils ne resteront certainement pas improductifs, nous serons obligés de rembourser à la fois intérêts et capital.

Il est assez curieux de remarquer que, traitant de l'équilibre de notre balance des paiements, le projet portant approbation du VII^e Plan fait l'impasse sur les intérêts de la dette. Mais, même intérêts de la dette exclus, il se garde d'annoncer l'équilibre de nos paiements extérieurs en 1980, si ce n'est sous la forme d'un sous-titre.

Je vous pose la troisième question : ce taux de progression améliorera-t-il la situation de l'emploi ? Rien n'est moins sûr.

Dans le domaine industriel, votre projet prévoit, pour 1980, un niveau d'emploi égal à celui de 1974. Les effectifs de l'industrie ont, en effet, baissé de 200 000 depuis cette date. Il faudra au moins quatre ans pour rattraper ce chiffre. C'est bien long, et encore tablez-vous sur un solde migratoire nul !

Le rapport précise en outre, il est vrai, que l'augmentation du nombre des agents de l'Etat, des collectivités locales et des services sociaux devrait atteindre plus de 500 000 emplois. Ou je me trompe, ou j'ai déjà entendu cette proposition dans la bouche d'un personnage que l'on citait cet après-midi, celle de M. François Mitterrand. A l'échéancier près, aurions-nous donc raison ?

MM. Charles Alliès et Robert Schwint. Très bien !

M. Auguste Amic. Même en comptant sur le ralentissement du mouvement démographique et sur un faible taux d'activité féminine, la situation sera, en 1980, ce qu'elle est aujourd'hui ; aucun progrès n'aura été réalisé.

Voici ma quatrième question : ce taux de progression est-il conciliable avec une lutte efficace contre l'inflation ?

Les résultats des cinq premiers mois de 1976 fournissent déjà un début de réponse. Le pari, ou l'objectif, de M. le ministre des finances de ramener la hausse des prix à 6 p. 100 l'an n'est plus qu'un vieux souvenir ; les auteurs du VII^e Plan n'en prévoient pas moins un taux de croissance des prix inférieur à 6 p. 100.

Or, sous l'effet de la reprise, de la hausse des salaires et de l'augmentation des matières premières, nous allons allégrement de nouveau vers une inflation à deux chiffres.

Quelles sont donc les mesures que propose le Plan pour lutter contre l'inflation ?

Elles se répartissent en trois chapitres : maîtriser l'évolution des prix et des revenus nominaux, assurer un financement non inflationniste des investissements, rétablir l'équilibre des finances publiques.

En ce qui concerne la maîtrise de l'évolution des prix et des revenus nominaux, le projet fait état d'actions structurelles qu'il serait indispensable de mener. Mais ces actions structurelles sont si mal définies que l'on a tout lieu de douter que leurs auteurs en aient une notion précise et qu'elles débouchent un jour sur une action positive.

Une politique active de la concurrence, si elle est indiscutablement sympathique, suppose un tel renversement de tendance qu'elle paraît pouvoir entrer difficilement dans les faits. Elle suppose également que le ministre de la justice soit disposé à exercer une action beaucoup plus énergique contre les ententes. Il ne paraît pas faire preuve, en ce domaine, de toute la volonté nécessaire, c'est le moins qu'on puisse dire !

MM. André Méric et Charles Alliès. Très bien !

M. Auguste Amic. La discipline des prix paraît difficilement conciliable avec un retour progressif à la liberté dans ce domaine. Les essais tentés à ce jour sont loin d'être concluants. Du reste, la politique de forte hausse qui semble retenue pour les tarifs publics — alors qu'il était reconnu, dans les périodes précédentes, que ceux-ci avaient un effet modérateur — ne manquera pas d'être à l'origine d'une réaction en chaîne et sera ressentie comme une justification à la hausse.

Vous n'aurez pas toujours la possibilité de diminuer le taux de la T. V. A. sur les produits pharmaceutiques pour faire chuter l'indice !

M. Henri Tournan. C'est vrai.

M. Auguste Amic. Je ne sais pas, monsieur le ministre, si vous êtes un économiste — un économiste distingué, bien sûr, comme le sont tous les économistes ! (*Sourires.*)

M. Michel Durafour, ministre du travail. Comme vous-même ! (*Nouveaux sourires.*)

M. Auguste Amic. Je n'ai pas la prétention d'en être un, monsieur le ministre, mais il me semble que, jusqu'à présent, on classait les causes d'inflation selon leur origine présumée : nous avions l'inflation par les coûts et l'inflation par la demande. Eh bien, cet après-midi, notre panoplie s'est enrichie d'une nouvelle forme d'inflation : l'inflation par le malentendu. (*Rires sur les travées socialistes.*) Telle est la définition qu'a donnée M. le Premier ministre.

Je voudrais vous raconter une petite anecdote. J'écoutais la radio, ce matin, en me réveillant ; une personnalité responsable de la fédération du bâtiment indiquait que les prix allaient augmenter très sensiblement dans ce secteur, en raison de la hausse prévisible du coût des matières premières et des rémunérations — la revalorisation du travail manuel ne suppose-t-elle pas une hausse des salaires ? — et il prévoyait un accroissement du coût de la construction de 20 p. 100 d'ici à 1977, monsieur le ministre.

Je me réveillais, ai-je dit. Je n'avais pas les idées claires. Alors ai-je confondu ce chiffre avec un autre ou s'agit-il bien de l'inflation par le malentendu ? Si l'inflation devait véritablement se réduire à un malentendu, il y a longtemps, me semble-t-il, qu'elle n'existerait plus !

En vérité, je m'étonne qu'un premier ministre ait pu, à cette tribune, tenir des propos aussi peu sérieux. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*) Je le dis d'autant plus volontiers que M. le Premier ministre a imaginé de lancer une philippique contre la gauche, incapable de présenter un contreprojet et dont les experts ne seraient pas en mesure d'apporter des solutions constructives tant ce Plan est parfait. Tels sont les termes qu'il a employés !

Lui-même déclare que toute l'inflation, en France, repose sur le malentendu. Avant d'attaquer les autres, il ferait mieux de balayer devant sa porte ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

La deuxième série de mesures destinées à lutter contre l'inflation tend à assurer un financement non inflationniste des investissements.

Je suis de ceux qui pensent que les investissements ne constituent pas un facteur inflationniste. Il en serait autrement dans la mesure où ces investissements apparaîtraient manifestement excessifs. Or, ce qui est à craindre, en période de crise, c'est un tassement des investissements ; cela est si vrai qu'un certain nombre d'avantages financiers et fiscaux ont dû être promis pour les encourager.

On ne peut, parallèlement, dénoncer le caractère inflationniste des investissements et les favoriser par des mesures de tous ordres.

Il est prévu également de développer et d'orienter l'épargne des ménages. Mais comment parviendra-t-on à associer un taux élevé d'épargne à un ralentissement de la croissance du revenu disponible, sinon par un tassement de la consommation ?

L'idée de l'indexation de l'épargne n'a pas été retenue, à moins qu'elle soit contenue dans ces termes sybillins : « Les placements obligataires devront être assurés d'une rémunération positive en termes réels. » ! J'espère que vous m'expliquerez ce que cela veut dire.

Le troisième point concerne le rétablissement de l'équilibre des finances publiques : c'est un problème qui concerne l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales.

Poser le principe de l'équilibre budgétaire est à l'évidence une bonne chose, encore que l'expérience de ces dernières années prouve qu'il n'y a pas de lien nécessaire entre inflation et déficit et que l'on peut avoir à la fois inflation et super-équilibre.

Mais il y a une contradiction flagrante entre le Plan qui préconise une limitation dans la progression de certaines dépenses d'équipement et le triplement du rythme d'augmentation des dépenses militaires. Là également un choix doit être fait, car les arbitrages — si même arbitrages il doit y avoir — seront très difficiles pour l'établissement du budget de 1977. Il faut donc, je le répète, faire un choix : les dépenses militaires ou les dépenses d'équipement. Vous ne pouvez assumer les deux à la fois.

Le cycle, du reste, recommence : période d'inflation, période de récession, période de relance ; dogme de l'équilibre budgétaire avant 1975, déficit record fin 1975 ; de nouveau restrictions en 1976 qui se traduisent déjà par la lenteur des déblocages des crédits d'Etat ; encadrement des crédits bancaires, puis encouragement à l'investissement, puis de nouveau limitation des encours. Il ne manque plus, à la panoplie, que la hausse du loyer de l'argent. En définitive, on prend les mêmes remèdes et on recommence.

A propos d'encadrement, laissez-moi vous dire combien nous déplorons la situation dramatique dans laquelle vous mettez actuellement les caisses de crédit agricole, ces pelés, ces galeux responsables de tous nos maux, à moins que vous n'essayiez, à travers elles, de freiner l'équipement des collectivités locales.

M. André Méric. Très bien !

M. Auguste Amic. L'équilibre du budget de la sécurité sociale n'est certes pas sans poser un grave problème. L'effort envisagé à cet égard se limite à une action de prévention — lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme, les accidents de la route — ou à une gestion plus attentive des services hospitaliers. Bien que l'on soit pleinement d'accord sur ces actions, leur caractère fragmentaire et illusoire ne peut échapper à un examen attentif et le déficit de la sécurité sociale n'en sera pas sérieusement affecté. Refusant la budgétisation, le projet ne peut envisager que la majoration du taux de cotisation de l'assurance maladie et des retraites vieillesse. En réalité, en ce qui concerne l'équilibre de la sécurité sociale, l'embarras du Gouvernement est total et il n'a pour l'instant aucune proposition concrète à présenter.

Enfin, aux collectivités locales il est reproché pour le moins paradoxalement d'avoir augmenté très sensiblement la ponction fiscale et de s'être lancées dans des investissements tous azimuts, souvent nettement excessifs. Je ne crois pas qu'il faille s'appesantir longuement sur le caractère vexant d'une telle accusation.

Si les collectivités locales ont été amenées à prendre un certain nombre d'initiatives dans ce domaine, c'est pour pallier dans une large mesure la carence de l'Etat, accepter un certain nombre de transferts de charges et se substituer à lui dans la satisfaction des besoins légitimes des habitants.

S'il est vrai que la fiscalité directe locale a augmenté au cours du VI^e Plan de 17,70 p. 100 par an, ce n'est certainement pas de gaieté de cœur que les élus locaux ont procédé à ces augmentations.

Certes, dans la mesure où elles correspondent à des augmentations tangibles que la population peut voir et utiliser, ces hausses sont plus facilement admises par le contribuable. Mais nous savons tous que le point de rupture est proche et l'on voit difficilement comment cette progression pourrait se poursuivre dans les années à venir, même si le taux moyen d'augmentation annuel était ramené à 14 p. 100.

Il est au contraire à craindre, et nous le verrons à l'examen des programmes d'action prioritaires, que l'Etat ait trouvé grâce à eux un moyen d'aggraver la charge financière des collectivités locales.

On peut être surpris, à cet égard, des conseils donnés aux élus locaux. M. Blin n'avait trouvé aucune ressource nouvelle. Les auteurs du rapport sont plus imaginatifs puisqu'ils souhaitent « que les collectivités complètent leurs ressources par une tarification plus étendue et mieux adaptée de certains services locaux tels que l'utilisation des autoroutes urbaines ou l'usage des voies publiques pour le stationnement des véhicules ».

M. André Méric. Ridicule !

M. Auguste Amic. Nous aurions souhaité un peu plus d'imagination.

L'examen nécessairement sommaire auquel je viens de me livrer sur le projet de VII^e Plan démontre qu'aucun effort sérieux n'est entrepris pour résoudre les graves problèmes qui nous assaillent.

Ce document apparaît essentiellement comme un exercice de style, alerte, relativement bien écrit, encore que quelquefois il soit plus facile à lire qu'à comprendre (*Sourires.*), contenant un grand nombre d'idées sur lesquelles nous ne pouvons qu'être d'accord. Mais cette rédaction agréable cache, en fait, une absence d'orientations profondes et de moyens.

En réalité, elle démontre deux choses, et d'abord que le Gouvernement ne croit plus au Plan.

Un plan traduit une volonté politique, manifeste une stratégie pour atteindre des objectifs cohérents fondés sur une prévision rigoureuse. Tels semblaient être, jusqu'à présent, la signification et le but d'une planification indicative française. Elle appelait à une logique d'ensemble.

Or, il ne reste plus rien de cela. Il fallait faire un plan, car le pays n'aurait pas compris qu'il en fût autrement. Alors, pour ne pas se laisser enfermer dans la logique d'un libéralisme dit « avancé », qui nécessiterait de favoriser le libre jeu des forces économiques, on prépare un plan, certes, mais on en rogne les angles pour qu'il ne heurte personne. Il n'y a aucune formulation qui soit précise, aucune affirmation qui ne soit suivie d'une restriction et l'on sait très bien, au bout du compte, que c'est la planification à distance qui est abandonnée.

Le deuxième fait est encore plus grave. Rien de sérieux n'est prévu pour lutter contre les quatre maux dont souffre notre économie, à savoir : l'inflation, le déséquilibre de nos échanges extérieurs, le déficit de nos finances publiques et le sous-emploi.

Il semble, en définitive, que l'on s'installe en permanence dans cette situation, en se disant qu'après tout l'essentiel n'est pas de faire disparaître ces points noirs, mais de s'en accommoder, de faire en sorte que l'on soit petit à petit amené à les accepter comme un état de fait dont il n'est pas possible de se dégager.

Pour reprendre une expression, qui me paraît très heureuse, « le VII^e Plan relève plus de l'incantation que de la stratégie ».

Face aux problèmes redoutables qui lui sont posés aujourd'hui, c'est bien d'une stratégie cohérente dont l'économie française aurait besoin. Or, fidèle à la philosophie du Président de la République, le pouvoir préfère s'en remettre à une gestion au jour le jour.

Les plans d'action prioritaires — car il faut en dire un mot — ne changeront rien à cette réalité. Il est vrai que, pour donner une certaine consistance au VII^e Plan, les auteurs ont imaginé ces programmes. Il s'agit-là de la partie forte d'un Plan qui n'en aurait pas sans cela.

Le principe même des programmes d'action prioritaires n'est pas condamnable en soi, puisque, appliqués dans un ensemble cohérent, ils pourraient constituer une rationalisation des choix budgétaires. Mais encore faudrait-il que cette cohérence existât. Or, il n'en est rien et il s'agit d'un ensemble disparate arrêté sans aucune idée directrice.

Que représentent-ils en vérité ? Les chiffres vous les connaissez, mes chers collègues. Ils ne représentent en réalité que 15 p. 100 des engagements financiers de l'Etat. M. Lucotte a dit 10 p. 100, le Premier ministre 15 p. 100. Peu important après tout les chiffres ?

Que les programmes d'action prioritaires soient menés à terme, cela ne changera pas grand-chose à la réalité des faits. Cela fera simplement que, pour 15 p. 100 de son budget et dans le cadre de vingt-cinq actions, le Gouvernement aura fait ce qu'il avait annoncé. Si l'on ajoute que la moitié des crédits affectés aux programmes d'action prioritaires concerne le budget annexe des P. et T., on est obligé de constater qu'il n'y a dans ces programmes aucune innovation, aucune véritable mesure nouvelle, et le Premier ministre nous a laissé entendre qu'ils correspondaient pour un grand nombre d'entre eux à des coups partis ou, en tout cas, à des opérations auxquelles l'Etat sans cela se serait inévitablement livré.

Les programmes d'action prioritaires constituent la poudre aux yeux du VII^e Plan. Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils sont insidieux dans la mesure où ils laisseraient croire qu'il appartient à l'Etat d'en assumer la charge. Or, si cela est vrai pour un certain nombre d'entre eux, souvent les moins importants, il en va différemment pour les autres. En fait l'Etat ne financera les programmes d'action prioritaires qu'à concurrence de la moitié de leur montant, le reste devra être assuré par les collectivités locales — mais avec quels moyens ? — ou par un certain nombre d'autres parties prenantes.

Il est facile pour l'Etat de promettre l'humanisation des hôpitaux lorsque l'on sait que la réalisation de ce programme ne sera financé qu'à 20 p. 100 par lui. D'ailleurs personne n'est en mesure de dire, à l'heure actuelle, comment seront financés les 80 p. 100 restants. Pour les collectivités locales, cela apparaît essentiellement comme un nouveau transfert de charges.

L'exemple le plus typique est l'effort demandé aux régions pour la réalisation du canal Rhône—Rhin, effort qu'elles sont incapables d'assumer — et nos collègues de la région Alsace le savent bien — de telle sorte que si, du fait du refus des régions d'assumer cette participation, la réalisation de ce canal ne pouvait avoir lieu, l'Etat ferait retomber la responsabilité de cet échec sur les établissements publics régionaux.

Quant aux programmes d'action prioritaires régionaux, ils sont encore plus vides de sens que les programmes d'action prioritaires nationaux. Ils ne représentent que l'engagement de l'Etat de subventionner au taux habituel les opérations y figurant et dans la limite de l'enveloppe qu'il s'est lui-même fixée.

Nous voilà donc face à un projet de Plan sur lequel nous allons avoir à nous prononcer. Mais s'il venait à être voté, quand entrerait-il effectivement dans les faits ?

J'ai dit, au début de mon exposé, que le délai d'examen avait été véritablement trop bref. Et si vous étiez ici l'an passé, monsieur le ministre, vous vous rappelleriez que nous avions déposé un amendement pour demander que le Plan ne prenne effet qu'à compter du 1^{er} janvier 1977. Nous avons été battus sur cette proposition. Peut-être, effectivement, était-elle trop modeste, et peut-être aurions-nous dû demander que la date soit celle du 1^{er} janvier 1978, car c'est bien vers cette date que l'on s'achemine !

D'ores et déjà il paraît peu probable que le budget 1977 prenne en compte le projet qui va être soumis à notre vote. Que dire dès lors d'un Plan de cinq ans qui ne prendrait effet qu'au bout de deux ans ? Quel discrédit supplémentaire cela ne jette-t-il pas sur sa réalisation !

Nous sommes dans une situation économique très difficile. Personne ne peut songer à le nier et nous comprenons combien est délicate la tâche qui est dévolue à M. le ministre de l'économie et des finances. Nous en avons d'autant plus conscience

que nous avons dit et répété — j'ai eu moi-même l'occasion de le souligner à plusieurs reprises à cette tribune — qu'une politique de sauvegarde ne pouvait se faire sans un consensus national.

C'est un des objectifs que se seraient fixés, paraît-il, les auteurs du VII^e Plan, puisqu'ils affirment qu'il faut « recueillir le consentement du plus grand nombre afin que la France soit plus solidaire et plus forte ».

Or, force nous est de constater que jamais nous n'avons été aussi éloignés de ce consensus : manque d'information dans le pays, manque de consultation des partenaires sociaux, préparation trop technocratique du projet, vote rapide par le Parlement dans l'indifférence générale de la nation. Comment pouvez-vous sérieusement penser que ce plan, même évasif, pourra être réalisé, puisqu'il n'est pas capable de mobiliser le pays ?

Nous débattons de ce projet puisque c'est notre rôle d'en débattre. Nous allons essayer de l'amender puisque c'est notre mission de parlementaires. Mais en même temps nous ne nous faisons aucune illusion sur ce qu'il représente. Quelle tristesse ! (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, permettez à l'ardent défenseur d'une planification raisonnable que je suis de noter, non sans plaisir, que le projet du VII^e Plan que nous examinons aujourd'hui diffère quelque peu des précédents projets puisque la planification globale cède le pas à une définition plus souple d'une stratégie financière et sociale pour les cinq années à venir.

Il est vrai que le Plan ne peut tout prévoir. Il était, par exemple, particulièrement difficile aux responsables économiques et financiers de 1971 de prévoir la crise de l'énergie et ses incidences maintes fois analysées. Personne ne peut prévoir aujourd'hui les effets de la sécheresse et j'ai bien peur que certaines prévisions que vous nous soumettez ne doivent malheureusement être révisées.

Je me permets de saluer la haute tenue des rapports qui nous ont été soumis et j'approuve totalement les excellentes analyses présentées par MM. Blin et Bohl. J'ai été heureux de constater, monsieur le ministre, que le Gouvernement avait soumis à la Haute assemblée une lettre rectificative concernant la politique familiale, car il était dans mes intentions de faire remarquer ce vide.

Mon intervention portera particulièrement sur l'incidence éventuelle de la mise en application des grandes orientations définies par le VII^e Plan sur la région que j'ai l'honneur de représenter.

L'Alsace est, du fait de sa position géographique, une région frontalière par excellence et constitue donc l'une de ces « vitrines de la France » dont a très judicieusement parlé M. le Président de la République.

La situation de l'économie alsacienne n'est ni grave ni désespérée, mais néanmoins sérieuse et nécessiterait la mise en œuvre de solutions appropriées que l'on ne trouve pas à la lecture du projet du VII^e Plan. J'en veux pour preuve la décision prise par le Conseil économique et social de la région Alsace, qui est loin d'être au demeurant l'un des hauts lieux de la contestation, de refuser de procéder à des calculs de satisfaction prioritaires des besoins de cette région dans le cadre de l'enveloppe théorique proposée par le commissariat au Plan, estimant cette dernière nettement insuffisante.

Les responsables politiques de notre région ont retenu un certain nombre de points importants que je me permets de rappeler : l'amélioration des relations routières, surtout celles de l'axe Nord—Sud, la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée, la régénération des eaux et la protection de la nappe phréatique, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel du massif vosgien, enfin le développement urbain de la communauté urbaine de Strasbourg.

La nécessité de faire un effort particulier a d'ailleurs été reconnue par le Président de la République, car l'Alsace est en prise directe avec deux régions dont le dynamisme n'est plus à vanter, à savoir, d'une part, le canton de Bâle, le plus industrialisé de la Confédération helvétique, et, d'autre part, le Bade-Wurtemberg, le plus dynamique des Länder allemands. A cette situation s'ajoutent les disparités monétaires, les diffé-

rences de régimes sociaux, qui exercent une attirance particulière sur une part non négligeable de la main-d'œuvre. C'est ainsi que plus de 32 000 personnes passent tous les jours les frontières pour exercer une activité professionnelle en Suisse ou en Allemagne.

Pour faire face aux besoins de notre région, les capacités contributives des collectivités locales ne leur permettent malheureusement plus la réalisation d'efforts supplémentaires, vu leur endettement. L'Alsace se tourne donc vers l'Etat pour qu'il l'aide à la réalisation de ses besoins prioritaires.

A situation particulière, solution spécifique.

Les Alsaciens comptent beaucoup sur la volonté du Gouvernement pour que la politique d'aménagement en faveur des régions frontalières se traduise très rapidement par des mesures concrètes et lui font particulièrement confiance pour les aider à rattraper le retard qu'elle a pris dans la compétition économique amicale, mais non moins sérieuse et décisive, au sein de la Communauté économique européenne.

Monsieur le ministre, mes compatriotes sont des gens doués d'une incroyable patience dont ils savent volontiers faire reculer les limites, mais permettez-moi de vous dire de la manière la plus solennelle qu'ils tiennent à ce que les promesses faites soient respectées. (Applaudissements sur les travées de l'U.C. D.P. et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous serons aussi bref que l'est la mini-attribution de crédits prévue pour la réalisation du VII^e Plan dans les départements d'outre-mer.

On pouvait espérer, écrit un journal parisien, que le VII^e Plan permettrait de définir clairement la voie à suivre pour le développement des départements d'outre-mer. Or, le rapport de la commission des départements d'outre-mer illustre parfaitement la situation actuelle : des idées souvent vagues, des phrases parfois généreuses, mais rien de plus que ce qui est affirmé depuis plus de trente années sans que l'on ait progressé.

C'est, en effet, vrai que, depuis longtemps, le Commissariat général du Plan formule nombre de recommandations et suggestions qui restent lettre morte concernant les quatre vieilles colonies : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les commissaires du Plan préconisent la réduction des disparités sociales, la diversification des cultures pour modérer les importations, l'aide à la pêche et au tourisme bien compris, le développement de l'artisanat, l'industrialisation, le plein emploi et une rationnelle répartition des responsabilités.

L'aggravation de la situation économique et le mauvais climat actuel dans ces territoires sous-développés démontrent surabondamment l'inanité de promesses toujours renouvelées, mais jamais tenues, jamais réalisées.

Pis encore, le Gouvernement, ne s'embarassant pas de contradictions, ne vient-il pas d'appuyer et d'approuver une proposition de loi tendant à surtaxer les habitants des départements d'outre-mer sous prétexte de procurer un complément de ressources à ces régions qu'ils constituent ? Mme le ministre de la santé elle-même ne vient-elle pas de s'opposer à l'extension immédiate de l'allocation versée aux parents isolés ? Quant au décret d'application de l'allocation de logement, n'est-il pas toujours remis à demain ? Le secrétariat d'Etat à la culture ne refuse-t-il pas une subvention pour implanter un théâtre à la Guadeloupe dont ce pays est privé depuis un siècle ?

Les commissaires n'hésitent pas à dénoncer les vices d'un système directement hérité de l'époque coloniale et qui repose sur des privilèges, des incohérences et des monopoles. La commission du Plan souligne notamment la nécessité d'une volonté de rénovation, la question étant de savoir si le pouvoir politique est prêt à engager la bataille contre des groupes et des familles qui constituent une bonne part de sa majorité électorale.

Pour quatre départements et pour cinq années, 1 300 millions de francs de crédits sont accordés. Quels dérisoires moyens financiers pour conduire pendant le VII^e Plan vingt-cinq actions prioritaires au dire du Gouvernement !

Le niveau de vie dans les départements d'outre-mer reste cependant inférieur à celui de France. Le Smic y est inférieur de 20 p. 100 alors que le coût de la vie y est de 40 p. 100 plus élevé, l'inflation galopante et le chômage grandissant.

Dans le domaine sanitaire, l'attention des commissaires est attirée sur le poids des différentes parasitoses insuffisamment prises en compte.

Le VII^e Plan, n'était-ce pas une occasion de programmer la deuxième tranche de l'extension du centre hospitalier de Pointe-à-Pitre? Le corps médical unanime réclame cette deuxième tranche, laquelle figure parmi les objectifs prioritaires.

La réforme foncière, qui n'a pas été réalisée dans les départements d'outre-mer, particulièrement à la Guadeloupe, aurait trouvé sa place dans la programmation du VII^e Plan.

Ainsi donc, dans le domaine de l'habitat social, comme dans celui de l'économie ou de la protection sociale, c'est une politique néo-colonialiste qui prévaut en ces territoires lointains.

Aussi les habitants des départements d'outre-mer, conscients du fait qu'ils sont constamment « menés en bateau », mettent-ils tous leurs espoirs dans la venue au pouvoir d'un gouvernement de la gauche unie qui leur reconnaîtra le droit à l'égalité dans tous les domaines, à la dignité et à l'exercice de responsabilités leur permettant de participer largement à la gestion de leurs propres affaires.

Ainsi donc les orientations retenues pour les quatre départements d'outre-mer au VII^e Plan sont loin de répondre aux aspirations de ces populations.

Nous voterons donc contre ce projet. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le brillant rapporteur de la commission des affaires économiques a indiqué cet après-midi combien étaient profondes les lacunes du Plan en ce qui concerne la région Nord-Pas-de-Calais, combien était lourde la déception de ses porte-parole. Je tiens à l'en remercier. Disons-le nettement : faute d'une nouvelle réflexion gouvernementale, le déficit régional en matière d'équipement et d'implantations industrielles deviendra tragique. Les équipements? Dès que ce chapitre est abordé, on pense aux voies navigables et plus particulièrement à l'achèvement du canal à grand gabarit. Si cette priorité n'est pas injustifiée, elle ne doit pas être exclusive. La réhabilitation du bassin minier et ses rocades minières, l'achèvement de l'autoroute A 26 jusqu'à Calais ont tout autant d'importance.

Mais surtout, il y a la rénovation urbaine, le rattrapage de l'équipement sanitaire et social. Que sont devenus les projets qui avaient été élaborés en 1968 lorsque j'avais l'honneur d'être ministre d'Etat chargé des affaires sociales? Le chiffre minimum de quatre hôpitaux nouveaux, qu'est-il devenu?

Et puis, il y a les implantations industrielles. Je reviens à 1968. Au début du fameux mois de mai de cette année mémorable, la conversion industrielle avait pris un grand essor. Conséquence, 50 000 emplois furent créés, dont 16 000 dans le secteur de l'automobile. De là viennent aussi, comme des efforts déployés par Norbert Ségard, les implantations de raffinerie et d'un vapo-craqueur près de Dunkerque. Au même moment, les autoroutes Paris-Bruxelles, Lille-Gand et Lille-Dunkerque, la rocade minière du Pas-de-Calais et le nouveau port de Dunkerque ouvraient ou semblaient ouvrir un nouvel avenir aux échanges.

Hélas! après cette éclaircie, l'impression que les pouvoirs publics acceptent implicitement, et peut-être inconsciemment, le déclin de la région — impression fautive, je veux le croire — a été recréée durablement et dangereusement.

Le Gouvernement n'est pas responsable de la mise en sommeil du tunnel sous la Manche, ni de l'ajournement corrélatif de la construction du train à grande vitesse. Mais pourquoi la réalisation du canal à grand gabarit est-elle si lente? Pourquoi la rocade minière du département du Nord ne fait-elle l'objet d'aucun engagement alors qu'elle est la condition même de toute reconversion du Douaisis et du Valenciennois?

Je ne citerai qu'un chiffre, mais il est inquiétant par rapport à l'avenir comme par rapport aux intentions gouvernementales. L'effort consenti en matière d'investissements publics atteint l'indice 84 contre 100 pour l'ensemble du pays au cours du VI^e Plan.

En d'autres termes, la région Nord-Pas-de-Calais a pris un an de retard sur les autres. D'où mes questions : que comptez-vous faire pour enrayer le mouvement migratoire, ce qui suppose

la création de 75 000 emplois en plus des 50 000 attendus avant 1980? Que comptez-vous faire — c'est une autre façon de poser la même question — pour que les investissements primés dans le Nord-Pas-de-Calais représentent 10 p. 100 au minimum du volume national comme en 1974 et non plus, comme cela fut scandaleusement le cas en 1975, à peine plus de 5 p. 100?

Par dessus tout, n'est-il pas évident que la sauvegarde des industries traditionnelles est devenue prioritaire en raison même du retard pris au cours du VI^e Plan? A ce propos, je vous signale que, malgré les conclusions du dialogue qui s'est instauré ici même entre M. Fourcade et moi-même en avril, le niveau des importations textiles en mai a été à peine inférieur à leur niveau d'avril que le Gouvernement avait réellement jugé très excessif.

Monsieur le ministre, attachez, je vous le demande, à mon avertissement, la signification d'un appel de détresse. (*MM. Talon et Parenty applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. Le projet que vous nous présentez aujourd'hui, a retenu toute mon attention et j'interviendrai sur quelques aspects très particuliers des dispositions qu'il contient, notamment celles concernant l'aménagement de l'espace rural.

En effet, le patrimoine rural de notre pays est encore très important si l'on juge que plus de vingt millions d'habitants sont des ruraux et que 90 p. 100 de la superficie nationale est encore constituée à l'heure actuelle par l'espace rural.

Néanmoins, malgré l'importance indéniable de ces données, on ne peut que constater, à la lecture des vingt-cinq programmes d'action prioritaires retenus dans le VII^e Plan, que la part réservée à l'aménagement rural est encore très faible. Sur une enveloppe globale de 90 milliards de francs au niveau national, il n'est affecté effectivement que 2,9 milliards aux zones rurales.

Pourtant, un rééquilibrage de l'aménagement du territoire s'avérerait sans aucun doute nécessaire afin de permettre d'enrayer l'effondrement démographique de certaines zones rurales et de maîtriser, dans le même temps, la croissance urbaine.

Cette option fondamentale devrait se traduire par la recherche d'un autre type de croissance assurant une meilleure répartition de la population sur l'ensemble du territoire, une meilleure qualité des services en zone rurale et une prise en compte beaucoup plus importante des problèmes d'environnement et de qualité de la vie.

Certes, le Gouvernement s'est penché sur cette situation en rendant obligatoire par la loi d'orientation foncière de 1968, dans les secteurs de moins de 10 000 habitants où est prescrit un plan d'occupation des sols, les plans d'aménagement ruraux qui permettent une large association des collectivités locales et des représentants des activités économiques et sociales, à l'étude et à la définition des choix exprimés dans le programme de développement.

Néanmoins, le plan d'aménagement rural n'ouvre aucun droit particulier à subvention ou même à prêt bonifié.

Par la suite, les services du ministère d'Etat, ministère de l'intérieur, susciteront un grand espoir parmi les responsables des collectivités locales des régions rurales en proposant des contrats de pays comportant une subvention unique, mais supplémentaire, de plus de un million de francs.

Ceux-ci connaissent un grand succès car les responsables des collectivités locales concernées participent à la ventilation de cette subvention globale entre les opérations d'incitation au développement économique et des travaux d'intérêt général.

Néanmoins, si l'on veut organiser d'une manière rationnelle l'espace et plus particulièrement l'espace rural, il faudrait s'atteler sans aucun doute à la question foncière, aussi bien dans les zones rurales péri-urbaines que dans les zones rurales en voie de dévitalisation où l'espace devient très souvent l'enjeu d'une conquête ou d'une spéculation.

Il faudrait également encourager le développement des exploitations agricoles indispensables à la mise en valeur et à l'entretien de l'espace par une politique régionalisée permettant la rémunération des productions et de la contribution à la protection du milieu naturel.

Ce plan devrait être l'occasion de développer dans les campagnes et les hameaux l'adduction d'eau dont les insuffisances sont souvent apparues au cours de la période de sécheresse actuelle. Le réseau d'électrification rurale, actuellement surchargé, devrait être développé et renforcé. Enfin, l'établissement du téléphone dans les écarts ruraux doit faire l'objet d'une particulière attention, car le téléphone est nécessaire pour rompre l'isolement des populations vivant en ces endroits et assurer leur sécurité.

Le problème de l'emploi est un problème qui se pose également dans nos zones rurales. Le Gouvernement devrait favoriser la diversification des activités productives afin de procurer localement des emplois aux jeunes travailleurs des campagnes. Toujours pour ces jeunes, il conviendrait de promouvoir également une plus grande vie associative par une rénovation de la vie locale en accompagnant et en soutenant les initiatives des associations sociales et culturelles.

En outre — et les élus locaux que nous sommes sont très attachés à ce point — il conviendrait également de recréer les conditions d'une véritable démocratie locale par une réforme, maintes fois réclamée, des finances des collectivités locales.

Le deuxième objet de mon intervention, monsieur le ministre, concernera plus particulièrement le développement, qui nous est très cher, des entreprises petites et moyennes et de l'artisanat.

Il est important tout d'abord de noter de le développement de l'artisanat figure au nombre des programmes d'action prioritaires. Le rôle de ce secteur, au regard des préoccupations nationales, en particulier de l'emploi, de l'aménagement du territoire et du travail manuel, le justifie pleinement.

Cependant, il convient de noter que les crédits affectés à ce programme — 816 millions de francs — sont parmi les moins élevés, cela d'autant plus qu'ils englobent l'ensemble de la petite et moyenne industrie, ainsi que l'artisanat.

La frontière entre ces deux secteurs est certes difficile à préciser et, dans ces conditions, il conviendrait sans doute de reconnaître la part réelle de ces crédits que le Gouvernement entend consacrer spécifiquement à l'artisanat.

En second lieu, le programme prévoit d'encourager l'implantation d'entreprises artisanales en milieu urbain et surtout rural et l'on sait combien est indispensable la présence des artisans dans les grands centres et plus particulièrement dans les grands ensembles et combien elle conditionne également la vie de nos communes rurales; nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement d'une telle initiative.

Mais avant de songer à implanter de nouvelles entreprises qui seraient susceptibles d'apporter une activité économique, ne conviendrait-il pas que les pouvoirs publics prévoient de prendre des mesures pour assurer le maintien en zone rurale d'entreprises parfois économiquement en difficulté, mais socialement indispensables à la vie rurale?

En dernier lieu, je noterai avec satisfaction que le programme d'action prioritaire n° 3 prévoit le financement des cours de gestion, pour partie, par le fonds de formation professionnelle. Les cours que doivent organiser les chambres de métiers à l'intention des nouveaux inscrits, bien que prévus par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat comme actions prioritaires, n'ont pu effectivement à ce jour bénéficier d'aides de l'Etat, alors que dans le même temps, les chambres de métiers se trouvaient, depuis la réforme de leurs taxes, au 1^{er} janvier 1976, privées des ressources propres qu'elles pouvaient jusqu'à l'année dernière, affecter à des fonds d'assurances-formation de l'artisanat.

Il conviendrait donc sans doute de rendre les cours d'initiation à la gestion obligatoires avant l'installation de tous les artisans, afin que ceux-ci puissent gérer leur entreprise dans les meilleures conditions de financement et surtout de préciser les conditions de financement des actions de formation continue dans l'artisanat.

Par ailleurs, je note que le programme d'action prioritaire n° 11 propose de poursuivre pendant la durée du VII^e Plan, les contrats « emploi-formation ». Or, il nous est permis de constater que, pour partie, les problèmes de l'emploi sont posés actuellement dans le secteur artisanal, par le fait de l'insuffisance de qualification des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Nous craignons que la formation proposée, dans le cadre de ces contrats « emploi-formation » ne soit pas susceptible d'apporter une solution pleine et entière à cet état de fait.

Nous pensons donc que des moyens devraient être rapidement mis en place afin d'inciter les jeunes à s'engager dans une véritable formation professionnelle plutôt qu'à accéder, pour une courte durée, à un emploi précaire.

Enfin, le programme d'action prioritaire n° 10 prévoit le développement des informations statistiques pour mieux connaître la structure et les mouvements d'emplois. A cet égard, ne conviendrait-il pas que les enquêtes de l'I. N. S. E. E. sur l'emploi soient étendues aux entreprises de moins de dix salariés, celles-ci étant plus nombreuses dans le domaine de l'artisanat, et malheureusement tenues à l'écart, à l'heure actuelle, de ces travaux?

Le troisième et dernier volet de mon intervention concernera l'évolution proposée pour les communications dans le VII^e Plan économique et social que vous nous soumettez aujourd'hui.

Votre projet met, à juste titre, l'accent sur la nécessité d'une politique globale d'aménagement du territoire portant sur les métropoles d'équilibre, les villes moyennes et petites, les zones rurales, les zones de montagne, les zones littorales et les zones frontalières. Mais les transports n'apparaissent nullement comme un moyen d'incitation à cette politique globale.

Or il nous est permis de considérer qu'une politique ambitieuse et cohérente des transports est une condition indispensable d'une politique globale d'aménagement du territoire. L'on peut dès lors regretter l'absence de toute référence à une politique des transports qui aurait dû pourtant porter sur un ensemble d'opérations structurantes intéressant les routes, les voies navigables, les chemins de fer, les ports maritimes et les aéroports.

Il est en effet nécessaire, en particulier pour les ports maritimes, de rappeler qu'à côté des grands ports, les ports moyens jouent et doivent jouer de plus en plus un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. En qualité de représentant de la Seine-Maritime, je veux vous signaler, monsieur le ministre, le cas du port de Dieppe pour lequel un projet d'agrandissement a été élaboré, agrandissement qui conditionne l'avenir du littoral haut-normand.

En outre, en ce qui concerne les voies navigables, il faut souligner la nécessité de tenir compte d'un schéma directeur impliquant l'engagement d'une véritable politique en matière de voies navigables. A cet égard, je voudrais appeler votre attention sur la nécessité pour notre économie nationale d'une liaison fluviale Seine—Est.

En conclusion, monsieur le ministre, la lecture de ce projet m'a donné de nombreuses satisfactions et m'a conduit à poser certaines interrogations; mais vous me permettez de regretter qu'il ne fasse que de rares références à la Communauté économique européenne.

En effet, l'insertion de l'économie française dans cette Communauté européenne, n'apparaît pratiquement dans aucun des chapitres qu'il nous a été permis d'analyser.

Vous savez combien le groupe auquel j'appartiens et moi-même, sommes attachés à la construction européenne. Nous ne pouvons que regretter que cette dimension n'apparaisse pas dans les options pratiques préconisées, en souhaitant toutefois que le Gouvernement en tienne le plus grand compte lors de la mise en application de ces dispositions. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de l'U.D.R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en son chapitre IV consacré à la vie des Français sur leur territoire, le rapport introductif du VII^e Plan de développement économique et social pour les années 1976-1980 a traité des problèmes des départements français d'outre-mer.

L'option fondamentale retenue pour ces départements est le développement prioritaire de l'emploi. Le problème majeur des départements d'outre-mer est bien, en effet, actuellement, la crise aiguë de l'emploi qui y sévit et qui affecte tout particulièrement les nouvelles générations qui accèdent à la vie active.

Grâce à l'action entreprise au cours des plans antérieurs, la mortalité infantile a considérablement régressé et l'espérance moyenne de vie des adultes est sensiblement la même qu'en métropole. Ce résultat a été obtenu également grâce à l'exten-

sion à ces départements des lois sociales métropolitaines et aux équipements d'hygiène et de santé publique. On s'est occupé avant tout de la condition physique des personnes. Qui songerait à s'en plaindre ?

Nous avons aujourd'hui, dans les départements d'outre-mer, une jeunesse nombreuse, saine et solide, bien nourrie grâce aux allocations familiales et aux cantines scolaires, bien instruite grâce aux écoles de tous niveaux, bien développée grâce aux équipements sportifs appropriés, bien formée grâce aux centres de formation professionnelle diversifiés. Mais cette jeunesse est là, les bras ballants. Voilà le problème majeur auquel nous sommes actuellement confrontés.

Nous nous félicitons donc que la création d'emplois constitue la priorité des priorités inscrite à ce VII^e Plan. Et puisqu'il en est ainsi, à la manière simpliste d'un brave paysan du Danube rejetant tout jargon technocratique, je veux indiquer, monsieur le ministre, les compartiments dans lesquels pourraient, à mon humble avis, être créés des emplois sur place pour les jeunes de mon département de la Martinique.

Tout d'abord, une évidence s'impose : il faut réviser en hausse les effectifs de certains services de l'Etat. Je vise tout particulièrement le service des impôts, les perceptions, les douanes et les services techniques des P.T.T. Ces effectifs, fixés au moment de la mise en place de la départementalisation, en 1948, n'ont pas été rajustés, comme il convient, en fonction de l'accroissement de la population qui est passée de 249 000 à 340 000 habitants actuellement.

Les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans sont assujetties à des impôts dont elles auraient dû normalement être exonérées. Elles introduisent des réclamations. On leur répond : payez d'abord, on n'a pas encore eu le temps d'examiner votre requête car il n'y a pas assez de personnel.

À la Martinique, nous recevons de nombreux paquets-poste et colis postaux provenant de la métropole. Les délais de livraison atteignent jusqu'à deux mois. La poste accuse la douane, la douane accuse la poste du retard apporté à la livraison qui est dû, en fait, au manque de personnel d'exécution dans les deux services.

Il en est de même du personnel technique chargé des installations téléphoniques. Les protestations des usagers se font de plus en plus acrimonieuses quant aux très longs délais exigés pour l'installation du téléphone ou la réparation d'un dérangement.

Pour ce que j'appellerai l'équipement humain, la manière la plus directe de combattre le sous-emploi est d'ouvrir le plus grand nombre possible de chantiers répondant à nos besoins en grands travaux. Cela me conduit à vous présenter des suggestions pour quatre catégories d'équipements répondant à des besoins urgents : l'équipement administratif, l'équipement social, l'équipement en logements économiques et familiaux, l'équipement portuaire et aéroportuaire.

S'agissant de l'équipement administratif, je rappellerai qu'en conformité avec les stipulations de la loi de programme de 1960 concernant les départements d'outre-mer, l'autorité militaire a dégagé, depuis quelque dix ans déjà, tous les terrains et immeubles qu'elle occupait dans le centre-ville de Fort-de-France. Il s'agit des meilleurs emplacements formant un ensemble de dix hectares en plein centre-ville et sur lesquels subsistent encore de vieilles bâtisses et casernes qui remontent aux premiers temps de la colonisation. La grande idée était de construire une belle cité administrative qui permettrait de regrouper les divers services éparpillés aux quatre aires du vent, y compris les logements de fonction.

Le VII^e Plan de 1976 à 1980, monsieur le ministre, ferait date dans l'histoire de la Martinique si cette cité administrative pouvait enfin être réalisée. Fort-de-France changerait alors de visage et prendrait l'aspect d'une ville moderne.

S'agissant des équipements sociaux, dont nous avons un besoin urgent, quatre projets sont en gestation depuis quelque temps déjà. Le grand hôpital public de la Meynard, qui doit remplacer le vieil hôpital civil de Fort-de-France dont certains pavillons sont tout à fait délabrés, figurait déjà au VI^e Plan. L'administration a estimé que le projet qui lui avait été soumis était atteint de gigantisme et a demandé de le ramener à des dimensions plus conformes à l'évolution de la nouvelle doctrine en la matière. Ce qui a été fait, mais, jusqu'à présent, la première pierre n'est pas posée.

Trois autres projets sociaux sont dus à l'initiative d'associations privées féminines et visent à pallier l'insuffisance de l'équipement public dans ce domaine. Il s'agit, d'abord, du projet de construction d'une maison de retraite pour personnes âgées de toutes conditions au François, projet dû à l'initiative de l'association des anciennes élèves du lycée de jeunes filles. Le devis initial est en cours d'actualisation.

Il s'agit, ensuite, du projet de création d'un centre de pédiatrie sociale de caractère régional dû à l'initiative d'une jeune doctresse spécialiste diplômée de pédiatrie en vue de parer aux désagréments de la néonatalogie.

Il s'agit, enfin, du projet de création d'un institut régional pour les sourds-muets dû, lui aussi, à une initiative féminine car rien de ce genre n'existe encore aux Antilles.

Si ces quatre projets d'équipements sociaux pouvaient être réalisés au cours du VII^e Plan, englobant les années 1976 à 1980, ils procureraient non seulement du travail pendant le temps de leur construction, mais également des emplois permanents pour leur fonctionnement.

Pour ce qui est de notre équipement en logements économiques et familiaux, la Martinique a pris un retard considérable de 3 000 logements, retard dû au fait que la société immobilière dont la vocation est de construire a quasiment cessé ses activités de construction depuis quelque trois ans pour des raisons bien connues de M. le secrétaire d'Etat chargé de la tutelle des départements d'outre-mer. Le Gouvernement a préféré laisser pourrir la situation plutôt que de prendre les mesures qui s'imposaient.

Le port de Fort-de-France mérite d'être réaménagé pour pouvoir répondre aux caractéristiques des navires porte-conteneurs. La chambre de commerce et d'industrie de Fort-de-France est prête à assumer ses responsabilités si l'Etat accepte de prendre sa juste part de la dépense.

L'aérogare de Fort-de-France — Lamentin ne répond plus du tout aux nécessités du trafic. Il est urgent qu'il soit agrandi et réaménagé. Là encore, la chambre de commerce et d'industrie, qui en est le concessionnaire, n'attend que le feu vert de l'Etat pour ouvrir le chantier.

Voilà donc résumées, aussi brièvement que possible, nos suggestions relatives aux grands chantiers qui pourraient être ouverts au cours du VII^e Plan en vue de procurer du travail, sur place, aux jeunes Martiniquais. Mais un autre compartiment appelle des efforts accrus de l'Etat, celui de la production.

S'agissant de notre agriculture traditionnelle destinée à l'exportation, nous ne pouvons que nous en remettre à la protection du Gouvernement. Comme nous l'avons déjà exposé à cette tribune, les accords de Lomé constituent, sans aucun doute, un acte politique d'une portée extraordinaire, mais ils portent en germe l'étouffement et la destruction de l'économie des départements d'outre-mer, plus particulièrement de celle des départements antillais, si des mesures de sauvegarde ne sont pas prises aussi promptement que les circonstances l'exigeront.

Je voudrais maintenant vous dire, monsieur le ministre, combien nous nous félicitons de voir reconnaître par le VII^e Plan la nécessité d'accroître, de diversifier et de régulariser les productions agricoles en vue de satisfaire les besoins locaux.

C'est en faisant en sorte que la Martinique prenne une plus grande part dans la satisfaction de ses propres besoins en nourriture de base et en petits équipements que nous pourrions créer sur place le plus grand nombre d'emplois possible. Mais, pour cela, il faut sortir de l'archaïsme ancestral, procéder à une véritable révolution des structures de l'économie interne. C'est l'inorganisation des circuits de production, de distribution et de commercialisation des produits locaux qui a fait que les nourritures importées se sont substituées aux productions locales, provoquant ainsi la désaffectation des jeunes pour les métiers de la terre.

Il importe de créer un marché de gros où les intendants des hôtels, des internats, des pensionnats, les détaillants pourront s'approvisionner commodément en produits locaux. Il faut créer un office de la viande pour en rationaliser le commerce qui est livré actuellement à l'empirisme le plus absolu.

Il faut créer un office de la pêche qui fera entrer les produits de la pêche locale dans la nourriture des habitants et des touristes.

Il faut créer des cités artisanales et les mettre à la disposition des artisans pour un loyer symbolique pendant dix ans.

Nous avons inclu ces dispositions dans une proposition de loi qui fait du conseil régional de chaque département d'outre-mer le moteur du développement de l'économie interne de la région. Cette proposition de loi a été votée par le Sénat, le 22 juin, à une écrasante majorité.

Si l'Etat apporte, comme il se doit, sa contribution à cette œuvre de rénovation de l'économie interne des départements d'outre-mer, alors seront créés sur place les emplois répondant aux besoins des nouvelles générations et le VII^e Plan aura atteint ses objectifs. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P. — MM. Etienne Dailly et André Picard applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Joseph Yvon.

M. Joseph Yvon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la préface d'un ouvrage consacré aux activités maritimes, paru il y a quelques années, on pouvait lire : « Négliger la vocation maritime de la France serait renoncer à un élément de prospérité que la nature nous a généreusement octroyé. » Telle est pourtant la conclusion qui se dégage des dispositions du VII^e Plan.

Certes, la majorité des Français ont une fâcheuse tendance à oublier ce caractère essentiel de leur pays d'être à la fois continental et maritime, avec des frontières ouvertes sur les quatre mers les plus importantes du globe du point de vue du trafic : la mer du Nord, la Manche, l'Océan atlantique et la Méditerranée, situation pourtant éminemment privilégiée à laquelle il conviendrait aujourd'hui d'ajouter, dans les perspectives d'avenir, les avantages considérables que nos territoires et départements d'outre-mer ne manqueront pas de retirer des décisions des conférences sur le droit de la mer.

Le peu d'intérêt que notre opinion publique attache aux problèmes de la mer est malheureusement, le plus souvent, partagé par les pouvoirs publics qui, à quelques exceptions près, ont pris l'habitude d'attendre que les problèmes viennent à eux au lieu d'avoir une véritable politique maritime. Nous n'en voulons pour preuve que les divers programmes d'action qui constituent les plans qui se sont succédés depuis 1946 et qui n'ont manifesté qu'un intérêt médiocre aux activités de la mer.

Cette fois, après certaines déclarations des plus hautes autorités de l'Etat, après une prise de position très nette et non équivoque de vous-même à cette tribune, monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion des orientations du Plan, nous pouvions espérer l'établissement d'un programme prioritaire « Océan » dans ce document qui nous est soumis aujourd'hui et qui semble vouloir ignorer la vocation maritime de la France.

Je reconnais qu'en face de la crise des pêches maritimes, la plus grave que notre économie ait jamais connue, le Gouvernement a fait un effort. Des crédits ont été mis à la disposition des armements pour réduire leurs charges dues à l'augmentation des carburants. Un fonds d'intervention et d'organisation des marchés a été créé. Mais ce sont là des mesures conjoncturelles que les circonstances exigeaient si on ne voulait pas que disparaisse une activité vitale pour nos régions littorales. Ces interventions au coup par coup ne sont pas suffisantes.

Il est indispensable que le VII^e Plan reconnaisse la valeur d'options nouvelles tendant au maintien du potentiel de production, à l'orientation de cette même production et à la modernisation de l'appareil tout entier de production. Le problème de la pêche nécessite, en effet, une action continue pour lui permettre d'adapter ses structures de façon compétitive dans l'économie nationale. Il est, en outre, indispensable d'améliorer les conditions de commercialisation en recherchant, par exemple, de nouveaux débouchés. Il convient, également — et cela me paraît primordial — de favoriser l'installation d'équipements de stockage, de réfrigération, de surgélation et de transformation des produits de la pêche. La création d'entrepôts frigorifiques, l'extension d'une chaîne du froid ne peuvent se réaliser sans qu'un plan ait fixé préalablement l'ensemble des moyens à mettre en œuvre à cet effet.

Il sera alors possible d'atteindre le double objectif : régulariser les cours et éviter la destruction de produits riches en protéines dont l'humanité a le plus grand besoin.

La seconde observation que je crois devoir formuler sur le VII^e Plan concerne l'exploitation des ressources énergétiques et minérales de l'océan. Au cours des cinq prochaines années, ces ressources vont être l'enjeu d'une compétition mondiale extrêmement vive.

Or, la France est compétitive, sur le plan mondial, en matière de technologies océaniques. C'est donc l'atout qu'elle doit jouer dans la partie internationale qui s'engage.

Mais, exception faite d'un programme d'action prioritaire pour la mise en valeur de gisements très profonds d'hydrocarbures, aucune mention n'est faite, dans l'actuel projet de VII^e Plan, de l'effort de recherche et de développement en ce domaine.

Renoncer à cet effort au cours du VII^e Plan signifierait qu'on laisse à tel Etat ou à tel groupe d'Etats le champ libre pour mettre les ressources océaniques en valeur à son seul profit par le simple jeu d'un monopole technique.

Il nous faut donc développer la recherche et consentir les investissements nécessaires afin d'être à même de réaliser une coopération avec les pays disposant de ressources en provenance de la mer, mais dépourvus de technologies d'intervention.

Telles sont, brièvement exposées, quelques réflexions sur l'insuffisance du VII^e Plan, dont nous déplorons qu'il soit incapable de fixer la place de l'économie maritime dans l'économie générale de la nation.

Pour ceux qui attachent une importance majeure aux problèmes de la mer en raison, d'une part, de ce qu'ils représentent pour certaines de nos régions, d'autre part, des ressources qui risquent de nous échapper, ils se demandent si de telles omissions regrettables ne justifieraient pas un vote négatif de leur part. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. ainsi que sur plusieurs travées socialistes.*)

M. le président. Je n'ai plus d'inscrit dans la discussion générale et il a été entendu que les membres du Gouvernement répondront demain, à l'ouverture de la séance de l'après-midi.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

— 14 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 400, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission. (*Assentiment.*)

— 15 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de Mme Goutmann, MM. Schmaus, Jargot, Marson, Mme Edeline, M. Aubry et des membres du groupe communiste et apparenté, une proposition de loi d'orientation tendant à assurer aux enfants et aux adolescents le droit aux loisirs et aux vacances.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 399, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 16 —

CLOTURE DE LA SESSION

M. le président. Mes chers collègues, dans quelques instants, la session ordinaire de printemps va prendre fin. Une session extraordinaire va s'ouvrir pour laquelle M. le Président de la République a fixé un ordre du jour.

Je ne prononcerai pas l'allocation traditionnelle, car j'estime que les circonstances ne le permettent pas. A vrai dire, ce n'est pas une véritable session extraordinaire qui va s'ouvrir ; il s'agit plutôt de la continuation d'une session ordinaire retardée...

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. le président. Jamais une absence de coordination aussi grande dans le travail entre les deux assemblées n'aura été constatée.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. le président. Nous avons attendu pendant des semaines entières avec des ordres du jour dérisoires que l'Assemblée nationale nous transmette les textes qu'elle examinait sans que pour autant le Gouvernement ait utilisé davantage et à bon escient la procédure du dépôt en première lecture devant le Sénat.

En maintes circonstances, j'ai demandé la tenue de sessions extraordinaires, dont l'immense mérite est de faire travailler les assemblées dans de bonnes conditions. Je suis convaincu que nous aurions pu faire l'économie de celle qui va s'ouvrir.

Au printemps de 1975, nous avons siégé en séance publique 260 heures, au printemps de 1976, nous n'avons siégé que 180 heures, soit une différence de 30 p. 100. Avec un peu plus de méthode, de volonté et de respect du Parlement, cette session dite « extraordinaire » aurait été inutile. Je tenais à le préciser ce soir en protestant contre des pratiques parlementaires que le pays ne comprend pas. (*Applaudissements sur toutes les travées.*)

Je rappelle au Sénat qu'en application de l'article 28 de la Constitution « la seconde session s'ouvre le 2 avril ; sa durée ne peut excéder quatre-vingt-dix jours ».

En conséquence, la session qui avait été ouverte le 2 avril dernier doit être close aujourd'hui.

Je déclare close la seconde session ordinaire du Sénat pour 1975-1976.

— 17 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 1^{er} juillet 1976, à seize heures, par la conférence des présidents, à la suite de la communication, par M. le Premier ministre, du décret du Président de la République en date du 26 juin 1976, convoquant le Parlement en session extraordinaire :

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social. [N^{os} 374, 375 (1975-1976). — M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; n^o 376 (1975-1976), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Maurice Blin, rapporteur ; n^o 377 (1975-1976), avis de la commission des affaires culturelles. — M. Henri Caillavet, rapporteur ; et n^o 378 (1975-1976), avis de la commission des affaires sociales. — M. André Bohl, rapporteur.]

(*Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.*)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le jeudi 1^{er} juillet, à deux heures dix minutes.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.*

NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Eeckhoutte a été nommé rapporteur du projet de loi n° 383 (1975-1976), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article L. 119-3 du code du travail relatif à la prorogation des mesures provisoires d'adaptation des dispositions concernant l'apprentissage.

M. Eeckhoutte a été nommé rapporteur du projet de loi n° 385 (1975-1976), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article L. 950-2 du code du travail afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois.

M. Caillavet a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 374 (1975-1976), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Lucotte a été nommé rapporteur du projet de loi n° 374 (1975-1976), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et sociale.

M. Chauty a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 332 (1975-1976) de MM. Schmaus, Chatelain, David, Ehler et Létouart et les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la liquidation de l'industrie informatique française, ses conséquences pour l'emploi et l'indépendance nationale.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE
ET DES FORCES ARMÉES

M. Jacques Ménard a été nommé rapporteur du projet de loi n° 382 (1975-1976) adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise, signée à Paris le 12 février 1974.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Méric a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 385 (1975-1976), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article L. 950-2 du code du travail afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, dont la commission des affaires culturelles est saisie au fond.

M. Méric a été nommé rapporteur du projet de loi n° 386 (1975-1976), adopté par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, complétant la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif.

M. Rabineau a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 340 (1975-1976) de M. Charles Ferrant tendant à donner un statut légal à la profession de puéricultrice, diplômée d'Etat.

M. Labèguerie a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 341 (1975-1976) de M. Labèguerie, tendant à étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire et de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger, occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi, les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

M. Labèguerie a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 353 (1975-1976) de M. Bordeneuve, tendant à étendre aux bénéficiaires des lois n° 51-538 du 14 mai 1951 et n° 50-1027 du 22 août 1950 les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 et de son décret d'application n° 74-54 du 23 janvier 1974 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Blin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 374 (1975-1976), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n°s 2346, 2350, 2352, A. N. 5^e législature), dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

COMMISSION DES LOIS

M. Geoffroy a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 361 (1975-1976) de M. Robert Parenty, tendant à prolonger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972

Commissions mixtes paritaires.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR
LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 3 juin 1976 et par le Sénat dans sa séance du mardi 25 mai 1976, cette commission est ainsi composée :

<i>Députés.</i>	<i>Sénateurs.</i>
<p>Membres titulaires.</p> <p>MM. Mario Bénard. Robert Bisson. Jean-Marié Caro. Pierre Cornet. Fernand Icart. Maurice Papon. Robert-André Vivien.</p> <p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Joël Le Theule. Frédéric Gabriel. Roger Partrat. Louis Salle. Emmanuel Hamel. Roger Ribadeau-Dumas. Claude Coulais.</p>	<p>Membres titulaires.</p> <p>MM. Edouard Bonnefous. René Monory. Geoffroy de Montalembert. Max Monichon. Jacques Descours Desacres. Henri Tournan. Joseph Raybaud.</p> <p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Yvon Coudé du Foresto. Maurice Schumann. Yves Durand. Modeste Leguez. Auguste Amic. Pierre Brousse. Marcel Fortier.</p>

Bureau de commission.

Dans sa séance du mercredi 9 juin 1976, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Edouard Bonnefous.
Vice-président : M. Fernand Icart.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Maurice Papon.
Au Sénat : M. René Monory.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR
LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

I. — A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 24 juin 1976 et par le Sénat dans sa séance du mardi 22 juin 1976, cette commission est ainsi composée :

<i>Députés.</i>	<i>Sénateurs.</i>
<p>Membres titulaires.</p> <p>M^{me} Tisné. MM. Berger. Gissinger. Gaussin. M^{me} Fritech. MM. Delhalle. Delaneau.</p> <p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Bastide. Joanne. Bayard. Brocard. Braun. Montesquiou (de). Caillaud.</p>	<p>Membres titulaires.</p> <p>MM. Henriet. Lemarie. Viron. Moreigne. Marie-Anne. M^{me} Scellier. M. Robini.</p> <p>Membres suppléants.</p> <p>MM. Boyer. Schwint. Touzet. Rabineau. Aubry. Cathala. Talon.</p>

II. — Dans sa séance du jeudi 24 juin 1976, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Berger.
Vice-président : M. Henriët.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : Mme Tisné.
Au Sénat : M. Moreigne.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES DE PROTECTION SOCIALE DE LA FAMILLE

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 24 juin 1976 et par le Sénat dans sa séance du mardi 29 juin 1976, cette commission est ainsi composée :

Députés.	Sénateurs.
Membres titulaires.	Membres titulaires.
M ^{me} Missoffe.	MM. Grand.
MM. Berger.	Henriët.
Briane.	Lemarie.
Brocard.	Viron.
Joanne.	Bohl.
Gissingier.	Marie-Anne.
M ^{me} Fritsch.	Schwint.
Membres suppléants.	Membres suppléants.
MM. Bayard.	MM. Berrier.
Blanc (J.).	Touzet.
Delaneau.	Boyer.
Delhalle.	Labéguerie.
Chazalon.	Aubry.
Fourneyron.	Sallenave.
Le Foll.	Talon.

Bureau de commission.

Dans sa séance du mardi 29 juin 1976, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Grand.
Vice-président : M. Berger.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : Mme Missoffe.
Au Sénat : M. Bohl.

Organisme extraparlamentaire.

Dans sa séance du 30 juin 1976, le Sénat a désigné pour le représenter au sein du Conseil supérieur de la coopération MM. Pierre Croze et Marcel Souquet.

(Application du décret n° 76-356 du 20 avril 1976.)

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents
communiqué au Sénat dans sa séance du 30 juin 1976.**

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des travaux du Sénat a été établi comme suit durant la session extraordinaire :

A. — **Jeudi 1^{er} juillet 1976**, à quinze heures et le soir :

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n° 374, 1975-1976).

B. — **Lundi 5 juillet 1976**, à quinze heures et éventuellement le soir :

1° Projet de loi relatif à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2262, A. N.) ;

2° Projet de loi organique relatif à l'élection d'un député dans les départements de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2287, A. N.) ;

3° Projet de loi organique relatif à l'élection d'un sénateur dans les départements de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2288, A. N.) ;

4° Projet de loi relatif à la représentation à l'Assemblée nationale des départements de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2289, A. N.) ;

5° Projet de loi relatif à la représentation au Sénat des départements de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 2290, A. N.) ;

6° Projet de loi relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République (n° 2410, A. N.) ;

7° Projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 2259, A. N.) (discussion générale).

(La conférence des présidents a fixé au mercredi 7 juillet à dix-huit heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

C. — **Mardi 6 juillet 1976**, à dix heures, à quinze heures et le soir, **mercredi 7 juillet 1976**, à dix heures trente, à quinze heures et le soir, **jeudi 8 juillet 1976**, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (n° 370, 1975-1976).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 6 juillet, à treize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

(La conférence des présidents a décidé que l'ordre des interventions dans la discussion générale de ce projet de loi sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session.)

D. — **Jeudi 8 juillet 1976**, après la discussion du projet de loi portant imposition des plus-values :

Suite du projet de loi portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail (n° 2259, A. N.).

E. — **Vendredi 9 juillet 1976**, à dix heures :

1° Projet de loi relatif à la nationalité dans le territoire français des Afars et des Issas (n° 2405, A. N.) ;

2° Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral (n° 2257, A. N.).

F. — **Samedi 10 juillet 1976**, à dix heures, à quinze heures et éventuellement le soir :

Textes élaborés par les commissions mixtes paritaires ou nouvelles lectures des projets de loi :

Relatifs à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte (cinq projets) ;
Portant institution d'un repos compensateur en matière d'heures supplémentaires de travail ;

Portant imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité ;

Relatif à la nationalité dans le territoire français des Afars et des Issas ;

Relatif à la zone économique au large des côtes du territoire de la République ;

Modifiant certaines dispositions du code électoral.

QUESTIONS ECRITES

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 30 JUIN 1976

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Taxe professionnelle : critères d'application à certains artisans.

20647. — 30 juin 1976. — **M. Jules Roujon**, après avoir pris connaissance de la réponse donnée à l'Assemblée nationale le 30 avril 1976 à la question de **M. Frédéric-Dupont** sur l'exonération de taxe professionnelle en faveur des artisans, demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** si l'interprétation de l'article 3 de la loi n° 75-678 du 29 juillet 1975, contenue dans l'instruction générale du 30 octobre 1975 s'impose de plein droit aux services fiscaux ou si, au contraire, tout assujetti appartenant à l'une des professions considérées (bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, traiteurs et confiseurs) peut, en apportant la preuve que son activité de production ou de transformation est prépondérante, obtenir la réduction de moitié de la base de sa taxe professionnelle.

Mines : sécurité.

20648. — 30 juin 1976. — **M. Hector Viron** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur l'impérieuse nécessité qu'il y a, dans les mines, à maintenir en état de fonctionnement, en y prévoyant les visites de sécurité et l'entretien nécessaire, toutes les installations qui peuvent être utilisées même occasionnellement. Venant après la catastrophe minière de Liévin, le tragique accident mortel qui a fait cinq victimes, intervenu le 18 juin au puits de Benwiller, aux Mines de potasse d'Alsace, est là, présent, pour rappeler cette stricte obligation. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : les dispositions qu'il a prises pour faire en sorte que l'enquête soit menée rapidement à son terme afin de définir les responsabilités et d'en publier les conclusions ; les mesures qu'il compte faire prendre à la suite de cet accident pour la vérification systématique des installations et l'affectation des crédits indispensables pour leur maintien en état permanent d'utilisation. D'autre part, cet accident met à nouveau en lumière l'urgence qu'il y a à engager avec les organisations syndicales des Mines de potasse de véritables négociations sur les conditions de travail et de sécurité dans cette industrie. Il lui demande de lui indiquer également s'il compte adresser des directives en ce sens à la direction des Mines de potasse d'Alsace afin que s'engagent rapidement les négociations réclamées par les syndicats.

Musée de la tapisserie à Aubusson.

20649. — 30 juin 1976. — **Mme Marie-Thérèse Goutmann** prend acte de l'annonce par **M. le Premier ministre** de l'attribution de 300 000 francs pour une maison de la tapisserie à Paris, en regrettant toutefois qu'une somme identique soit laissée à la charge du conseil régional et du conseil général. Cette initiative n'empêche pas la nécessité de la prise en charge par l'Etat de la construction d'un musée de la tapisserie dans la capitale Aubusson. En outre, elle attire son attention sur le fait que la profession de lissier tend à disparaître tant l'emploi est faible dans notre pays, y compris à

Aubusson, berceau de la tapisserie française. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour créer le musée de la tapisserie à Aubusson, haut lieu de la tradition et perpétuer ainsi le patrimoine de notre pays.

Pensions : validation des services effectués à la Croix-Rouge.

20650. — 30 juin 1976. — **M. Auguste Billiemaz** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** si les services accomplis à la Croix-Rouge, et notamment dans les services s'occupant des prisonniers de guerre, peuvent faire l'objet d'une validation au titre des articles L. 5 et R. 7 du code des pensions civiles et militaires et, dans la négative, s'il envisage d'autoriser à l'avenir une telle validation.

Spécialités pharmaceutiques : remboursement.

20651. — 30 juin 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **Mme le ministre de la santé** de lui préciser la suite que le Gouvernement envisage de réserver aux propositions du groupe de travail ayant étudié des améliorations au système actuel de fixation des prix et de remboursement des spécialités pharmaceutiques, groupe de travail qui a remis son rapport au mois de janvier 1976, rapport étudié par le Gouvernement, ainsi que **Mme le ministre de la santé** le précisait il y a quelques mois (*Journal officiel*, Débats du Sénat, 15 avril 1976).

*Code de la famille et aide sociale :
publication des textes d'application de la loi.*

20652. — 30 juin 1976. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre du travail** sur la publication des décrets d'application de la loi n° 75-629 du 11 juillet 1975 relative à l'union nationale des associations familiales. Il lui demande de lui préciser l'état actuel de publication de ces décrets d'application.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse aux questions écrites n°s 20376 et 20474 posées les 1^{er} et 9 juin 1976 par **M. Paul Jargot**.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse aux questions écrites n°s 20380 et 20381 posées le 1^{er} juin 1976 par **M. Roger Poudonson**.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président** du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20397 posée le 2 juin 1976 par **M. Baudouin de Hauteclouque**.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20401 posée le 2 juin 1976 par M. Pierre Perrin.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20403 posée le 2 juin 1976 par M. Emile Durieux.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20408 posée le 3 juin 1976 par M. Edouard Grangier.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20413 posée le 8 juin 1976 par M. Jules Roujon.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20435 posée le 8 juin 1976 par M. Michel Miroudot.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20450 posée le 9 juin 1976 par M. René Tinant.

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,50

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.